

**GAZ À EFFET DE SERRE**  
**DOIT-ON FAIRE CONFIANCE**  
**AUX GRANDS GROUPES**  
**POUR SAUVER**  
**LE CLIMAT ?**

Étude de cas sur les sponsors de la COP 21

**FACTS  
DO NOT CEASE  
TO EXIST  
BECAUSE THEY ARE  
IGNORED**

| Aldous Huxley

Novembre 2015 • Licence Creative Commons BY-NC-ND

Recherche et coordination : Basic

Mise en page : Viche

Remerciements : Olivier Petitjean, Ivan du Roy

# RÉSUMÉ

A l'occasion de la 21<sup>ème</sup> conférence des parties à Paris (COP 21), et devant la montée en puissance récente des grands groupes français sur la question du climat, le Basic (Bureau d'analyse sociétale pour une information citoyenne) et l'Observatoire des multinationales ont souhaité évaluer, au-delà des postures et des engagements, les politiques mises en place par les principaux sponsors français de la COP21 concernant leurs émissions de gaz à effet de serre.

Accor, BNP Paribas, Carrefour, EDF, Engie, Kering, L'Oréal, LVMH, Michelin et Renault. Dix grands groupes français, à la fois membres du CAC 40 et sponsors officiels de COP 21) ont ainsi été évalués en vis-à-vis d'un « profil idéal » d'entreprise engagée dans la lutte contre le changement climatique : une entreprise transparente, qui donne à tous les moyens de suivre l'évolution de ses émissions, directes et indirectes, sur toute sa chaîne de valeur, et qui sur cet ensemble respecte ou dépasse les objectifs fixés au niveau de l'Union européenne.

Plus concrètement, ce rapport a examiné :

- la transparence et la cohérence des déclarations d'émissions de gaz à effet de serre des entreprises étudiées,
- leur capacité à penser et agir à une échelle globale et sur toute leur chaîne de valeur,
- l'évolution de leurs émissions par rapport aux objectifs officiels de la France et de l'Union européenne en matière de réduction des gaz à effet de serre (-20% à l'horizon 2020, -40% à l'horizon 2030, -80% à l'horizon 2050).

À l'aune de ces critères, aucune des entreprises de l'étude n'est exemplaire.

Seulement quatre d'entre elles (BNP Paribas, Carrefour, Kering et LVMH) publient des données suffisamment transparentes et cohérentes sur leurs émissions de gaz à effet de serre, sur plusieurs années et sur l'ensemble des périmètres obligatoires, pour permettre aux citoyens non experts de les comprendre aisément.

Celles qui prennent en compte leurs émissions de gaz à effet de serre depuis l'amont jusqu'à l'aval de leurs filières, (Accor, Kering, L'Oréal, Michelin et Renault) ne peuvent démontrer une réduction des émissions sur ce même périmètre.

Seule une entreprise, EDF, semble être parvenue sur ces dernières années à réduire son empreinte carbone globale conformément aux objectifs fixés par l'Union européenne, en partie grâce une source d'énergie controversée, le nucléaire, et à une conjoncture favorable (succession d'hivers doux).

Plus largement, cette étude a permis de dégager cinq enseignements utiles pour le débat public :

1. L'absence de cadre contraignant pour les déclarations d'émissions des gaz à effet de serre rend difficile l'analyse externe et la comparaison (entre secteurs ou entre entreprises). Elle permet également aux entreprises de mettre en avant les éléments qui les valorisent et d'éviter dans le même temps certains questionnements ;
2. L'optimisme lié aux évolutions en termes de « performance environnementale » des produits ne tient pas compte des effets rebond potentiels, à savoir l'augmentation des émissions liée à la consommation accrue d'un produit pourtant moins émetteur de gaz à effet de serre ;
3. Certaines entreprises continuent de placer la compensation carbone au cœur de leur stratégie climat, et ce en dépit des questionnements croissants quant à l'efficacité de cette pratique ;
4. Ces dernières années, les bons résultats des économies européennes en termes d'émissions carbone sont en partie liés à une externalisation des émissions dans les pays émergents. À l'échelle des grands groupes internationaux, nous pouvons donc légitimement questionner les réductions d'émissions sur le seul périmètre de leurs activités, majoritairement situées dans les pays industrialisés, en vis-à-vis de celles liées à leurs chaînes d'approvisionnement, de plus en plus implantées dans les pays émergents.
5. Les objectifs à plus long terme de réduction des émissions ne semblent atteignables qu'à la seule condition de ruptures technologiques majeures. Or, à condition qu'elles se réalisent, ces ruptures risquent de nécessiter du temps pour leur déploiement à grande échelle, sans compter les questions éventuelles concernant leur viabilité, leurs coûts et les risques associés.

En dernier ressort, ni l'externalisation des émissions, ni leur compensation, ni la croyance en des sauts technologiques ne peuvent remplacer un véritable « découplage » entre production et émissions de gaz à effet de serre, c'est-à-dire la capacité d'une entreprise à vendre plus [de produits, de services] tout en émettant moins de gaz à effet de serre sur l'ensemble de sa chaîne de valeur. Or en l'absence de découplage, il est illusoire de penser que ces entreprises renonceront d'elles-mêmes à accroître leurs activités – leur raison d'être – pour réduire les volumes de gaz à effet de serre rejetés chaque année dans l'atmosphère et éviter un réchauffement de plus de 2°C (tel que fixé par le protocole de Kyoto).

Si l'engagement des grands groupes est nécessaire, il ne peut se substituer à l'action et la régulation publiques, indispensables pour mener les transformations structurelles nécessaires au changement de nos modes de vie à court terme.

# SOMMAIRE

## TABLE DES MATIÈRES

Introduction .....	4
Glossaire .....	6
Quelques ordres de grandeur .....	8
Principes de cette étude .....	9
Résultats de l'étude .....	12
Enseignements .....	14
Résultats par entreprise .....	24
Accor .....	25
BNP Paribas .....	30
Carrefour .....	35
EDF .....	41
Engie .....	47
Kering (via PUMA) .....	53
L'Oréal .....	58
LVMH .....	63
Michelin .....	68
Renault .....	73

# INTRODUCTION

Paru en 2014, le cinquième et dernier rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC)<sup>1</sup> a permis de lever les derniers doutes non seulement sur la réalité du changement climatique, mais aussi sur l'urgence de passer à l'action :

OUI, le changement climatique est en cours. La température moyenne de l'air et des océans augmente, les volumes de glace et de neige diminuent, l'océan s'acidifie, le niveau des mers monte.

OUI, le changement climatique est principalement dû aux activités humaines, via l'émission de gaz à effet de serre (dioxyde de carbone, méthane, protoxyde d'azote).

OUI, les impacts de ce changement se font déjà sentir : perturbations des cycles de vie, migrations de nombreuses espèces terrestres ou marines, diminution moyenne des rendements agricoles, augmentation des phénomènes météorologiques extrêmes (vagues de froid ou de chaleur, cyclones, sécheresses, inondations, feux de forêts...).

C'est dans ce contexte que se tient à Paris, en décembre 2015, la 21e Conférence des parties (COP21) de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), adoptée à Rio en 1992.

La Conférence de Paris est souvent présentée comme un « sommet de la dernière chance » pour effacer l'échec des négociations climatiques de Copenhague en 2009 et « aboutir, pour la première fois, à un accord universel et contraignant permettant de lutter efficacement contre le dérèglement climatique et d'impulser/d'accélérer la transition vers des sociétés et des économies résilientes et sobres en carbone »<sup>2</sup>.

À l'approche de la COP21, les gouvernements du monde, dont ce-

lui de la France, ont multiplié les annonces et les engagements sur la réduction de leurs émissions de gaz à effet de serre (GES). Si ces promesses représentent un progrès, il reste à leur donner effet. En l'état, elles ne suffiront probablement pas à limiter le réchauffement global

des températures à 2°C d'ici la fin du siècle, ce qui est pourtant l'objectif que s'est fixé la communauté internationale.



## LA PLACE CROISSANTE DES ENTREPRISES SUR LA SCÈNE CLIMATIQUE

Sur fond de doutes croissants quant à la capacité des États à s'entendre sur les moyens d'agir efficacement, et à mobiliser les financements nécessaires, les grandes entreprises ont pris une place importante dans les discussions internationales sur la crise climatique et dans le processus des COP en particulier. Elles s'affichent de plus en plus comme des acteurs clés de la lutte contre le changement climatique, porteuses de « solutions » pour aider nos sociétés à faire face à ce défi.

Ces derniers mois, les grandes entreprises – françaises en particulier – ont multiplié les engagements sur la réduction de leurs émissions ou l'abandon de certaines activités polluantes, comme le charbon.

De nombreux événements leur sont tout ou partie dédiés en marge des négociations intergouvernementales, comme la Galerie des solutions au Bourget<sup>3</sup> ou encore le salon Solutions

COP21 au Grand Palais à Paris<sup>4</sup>. Le gouvernement français, hôte et organisateur de la COP21, a ainsi choisi de nouer un partenariat renforcé avec les grandes entreprises en les accueillant comme sponsors officiels de la Conférence<sup>5</sup> et en mettant l'accent sur leur contribution à « l'agenda des solutions<sup>6</sup> » - ou Plan d'actions Lima-

Paris - qui doit compléter l'accord intergouvernemental sur lequel débouchera la Conférence des parties.

Dans le même temps, ce rôle donné aux grandes entreprises est critiqué par une partie de la société civile internationale, qui avait déjà choisi de quitter

l'enceinte des négociations lors de la COP19 de Varsovie en signe de protestation contre cette influence.

Le choix des sponsors de la COP21 a particulièrement été mis en cause, en raison des investissements de certains d'entre eux, comme EDF, Engie ou BNP Paribas, dans des secteurs

**LA CONFÉRENCE  
DE PARIS  
EST SOUVENT  
PRÉSENTÉE COMME  
UN SOMMET DE  
LA DERNIÈRE  
CHANCE**

1 [https://www.ipcc.ch/report/ar5/index\\_fr.shtml](https://www.ipcc.ch/report/ar5/index_fr.shtml) consulté le 30/10/2015

2 <http://www.cop21.gouv.fr/fr/cop21-cmp11/enjeux-de-la-cop21> consulté le 30/10/2015

3 <http://www.world-efficiency.com/La-Galerie> consulté le 30/10/2015

4 <http://solutionscop21.org/> consulté le 30/10/2015

5 <http://www.cop21.gouv.fr/partenaires/entreprises-et-mecenes/> consulté le 30/10/2015

6 [http://www.la-financiere-responsable.fr/\(S\(ewv1zpqavqsnao55txqjlj55\)\)/carbone.aspx](http://www.la-financiere-responsable.fr/(S(ewv1zpqavqsnao55txqjlj55))/carbone.aspx) consulté le 17/11/2015

# INTRODUCTION

d'activités nuisibles au climat.

Plus largement, le mouvement mondial pour le « désinvestissement » des énergies fossiles, qui cible précisément les grandes entreprises, n'a cessé de prendre de l'ampleur au cours des derniers mois.

Il a été rejoint par un grand nombre d'investisseurs institutionnels, d'universités, d'institutions religieuses, de collectivités locales et de médias.

De nombreux observateurs craignent enfin que l'accent mis sur les « solutions » ne s'accompagne pas du discernement nécessaire pour distinguer les ruptures essentielles des améliorations marginales, voire des pratiques ou des technologies qui pourraient se révéler globalement contre-productives pour la préservation du climat.

## LE BESOIN D'UNE ÉVA-

**LE CHOIX DES SPONSORS DE LA COP21 A PARTICULIÈREMENT ÉTÉ MIS EN CAUSE, EN RAISON DES INVESTISSEMENTS DE CERTAINS D'ENTRE EUX**

## LUATION CONCRÈTE ET SYSTÉMATIQUE

Dans ce contexte extrêmement polarisé, il est difficile de faire le tri entre les slogans et la réalité.

Sur la base des données et études scientifiques disponibles à date, le présent rapport se propose donc d'évaluer concrètement les politiques de réduction d'émissions de leur gaz à effet de serre mises en œuvre par dix grandes entreprises françaises : Accor, BNP Paribas, Carrefour, EDF, Engie, Kering, LVMH, L'Oréal, Michelin et Renault.

Toutes appartiennent au CAC40, toutes figurent parmi les sponsors de la COP21 et toutes sont parties prenantes de divers événements qui auront lieu en marge de la conférence.

Afin de déterminer dans quelle mesure ces entreprises sont effectivement en capacité de répondre à l'enjeu climatique et aux espoirs qui sont placés en elles, ce rapport examine :

- La transparence et la cohérence de leurs déclarations d'émissions de gaz à effet de serre,
- Leur capacité à penser et agir à une échelle globale et sur toute leur chaîne de valeur,
- L'évolution de leurs émissions par rapport aux objectifs officiels de la France et de l'Europe.

Au-delà du cas spécifique des entreprises étudiées, cette étude vise également, et peut-être avant tout, à démontrer la nécessité et l'urgence d'un cadre commun et contraignant de transparence et d'évaluation des politiques de réduction de gaz à effet de serre pour tous les acteurs.

L'exercice d'étudier dans le détail les déclarations des entreprises et les politiques qu'elles affichent et mettent en œuvre est en effet riche d'enseignements, qui valent bien au-delà des entreprises de notre échantillon.

Une discussion ouverte et argumentée sur les démarches de réduction d'émissions privilégiées par les entreprises ne pourra donc qu'être utile à tout le monde, qu'il s'agisse des entreprises elles-mêmes, des citoyens, ou des États et des institutions internationales.

**LA NÉCESSITÉ ET L'URGENCE D'UN CADRE COMMUN ET CONTRAIGNANT DE TRANSPARENCE ET D'ÉVALUATION DES POLITIQUES DE RÉDUCTION DE GAZ À EFFET DE SERRE**

# GLOSSAIRE

## **ANALYSE DU CYCLE DE VIE (ACV)<sup>7</sup>**

L'ACV permet de quantifier les impacts d'un « produit » (qu'il s'agisse d'un bien ou d'un service), depuis l'extraction des matières premières qui le composent jusqu'à son élimination en fin de vie, en passant par les phases de distribution et d'utilisation, soit « du berceau à la tombe ».

## **CARBON DISCLOSURE PROJECT (CDP, OU CDP INVESTOR INITIATIVES)<sup>8</sup>**

Organisation à but non lucratif d'origine britannique, lancée en 2000, qui réunit 822 des plus grands investisseurs institutionnels mondiaux (en 2015) et dont l'objectif est de s'engager auprès d'entreprises afin de les inciter à divulguer et à gérer les problèmes relatifs au changement climatique, afin de créer un investissement durable pour leurs actionnaires.

## **CHAÎNE DE VALEUR (OU FILIÈRE)**

Les termes « chaîne de valeur » et « filière » désignent l'ensemble des activités économiques - et des acteurs qui les réalisent - depuis la production de matières premières jusqu'à l'usage et l'élimination finale des produits (par exemple la filière automobile englobe toutes les activités depuis l'extraction des minerais et substances fossiles, leur transformation en matériaux industriels, la fabrication des composants des véhicules, leur assemblage final, l'usage des voitures par les particuliers ou les entreprises, et le recyclage après mise en décharge).

## **CHANGEMENT CLIMATIQUE (OU DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE)<sup>9</sup>**

La Convention-Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) définit le changement climatique comme étant : « l'ensemble des changements de climat qui sont attribués directement ou indirectement à une activité humaine altérant la composition de l'atmosphère mondiale et qui viennent s'ajouter à la variabilité naturelle du climat observée au cours de périodes comparables ».

## **DÉCLARATIONS D'ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE PAR LES ENTREPRISES**

Depuis juin 2011, dans le cadre de la Loi Grenelle II du 12 Juillet 2010, les entreprises de plus de 500 salariés doivent réaliser l'évaluation du volume total de gaz à effet de serre qu'elles émettent dans l'atmosphère chaque année (au moins sur le territoire national) et exprimé en « tonnes équivalent de dioxyde de carbone ». Il est estimé à partir de la Base Carbone® publiée par l'Ademe, ou d'autres coefficients plus précis documentés par chaque entreprise. Il doit s'appuyer sur la norme ISO 14064-1 et distinguer les émissions selon trois catégories aussi appelées « scopes » (voir ci-dessous)<sup>10</sup>.

## **EMPREINTE CARBONE GLOBALE D'UNE ENTREPRISE**

Ensemble des émissions de gaz à effet de serre générées tout le long de la chaîne de valeur (voir ci-dessus) à laquelle participe une entreprise, depuis l'extraction des matières premières qu'elle utilise, jusqu'à la fin de vie des produits ou services qu'elle fournit.

## **GAZ À EFFET DE SERRE (GES)<sup>11</sup>**

Composants gazeux qui absorbent le rayonnement infrarouge émis par la surface terrestre et contribuent à l'effet de serre, les principaux étant : la vapeur d'eau (H<sub>2</sub>O), le dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), le méthane (CH<sub>4</sub>), le protoxyde d'azote (N<sub>2</sub>O), l'ozone (O<sub>3</sub>) et les gaz fluorés (CFC, HCFC, PFC, HFC, SF<sub>6</sub>, NF<sub>3</sub>). Le protocole de Kyoto (voir ci-dessous) ne couvre que 6 d'entre eux dont l'émission est influencée par les activités humaines : CO<sub>2</sub>, CH<sub>4</sub>, N<sub>2</sub>O, HFC, PFC et SF<sub>6</sub>.

## **GROUPE D'EXPERTS INTERGOUVERNEMENTAL SUR L'ÉVOLUTION DU CLIMAT (GIEC)<sup>12</sup>**

Groupe créé en 1988 en vue de fournir des évaluations détaillées de l'état des connaissances scientifiques, techniques et socio-économiques sur les changements climatiques, leurs causes, leurs répercussions potentielles et les stratégies de parade. En 2014, le GIEC a parachevé son cinquième rapport d'évaluation qui se compose de trois parties : éléments scientifiques, conséquences et impacts, adaptation et atténuation du changement climatique.

7 Ademe, Introduction à l'analyse du cycle de vie, note de synthèse externe, mai 2005

8 <http://www.cop21.gouv.fr/agenda-des-solutions-ou-lpaa> consulté le 30/10/2015

9 Ademe, Documentation des facteurs d'émissions de la Base Carbone, novembre 2014

10 Ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie, Méthode pour la réalisation des bilans d'émissions de gaz à effet de serre, septembre 2015

11 Nations Unies, Article 1 de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), 1992

12 [https://www.ipcc.ch/home\\_languages\\_main\\_french.shtml](https://www.ipcc.ch/home_languages_main_french.shtml) consulté le 17/11/2015

# GLOSSAIRE

## PROTOCOLE DE GAZ À EFFET DE SERRE (GHG PROTOCOL)<sup>13</sup>

Institué conjointement en 1998 par le World Business Council for Sustainable Development (WBCSD) et le World Resources Institutes (WRI), le « GHG Protocol » est un partenariat multilatéral constitué d'entreprises, d'ONG et de gouvernements, qui établit les bases de la comptabilisation et de la déclaration des émissions de gaz à effet de serre ; c'est une norme de déclaration et non de vérification, elle n'est donc pas certifiable.

## PROTOCOLE DE KYOTO

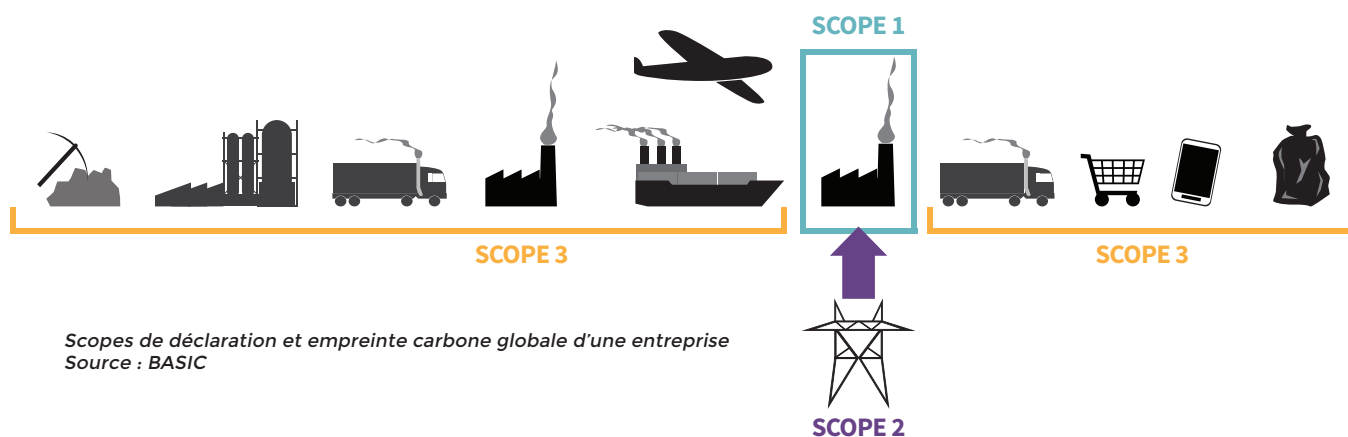
Accord international visant à la réduction des émissions de gaz à effet de serre dont les pays participants se rencontrent une fois par an depuis 1995. Signé le 11 décembre 1997 lors de la 3<sup>e</sup> conférence des parties à la convention (COP3) à Kyoto, au Japon, il est entré en vigueur le 16 février 2005. La 21<sup>e</sup> édition de la conférence des parties se tenant à Paris en novembre 2015 a pour objectif d'aboutir à un accord international applicable à tous les pays permettant de le prolonger au-delà de 2020 afin de limiter le réchauffement mondial à 2 °C d'ici 2100.

## SCOPES (OU CATÉGORIES D'ÉMISSIONS)

Les normes de comptabilisation des émissions de gaz à effet de serre<sup>14</sup> identifient trois « périmètres » que toute entreprise doit distinguer dans ses déclarations :

- les émissions directes générées par ses propres activités (appelées « scope 1 »),
- les émissions indirectes induites par ses propres consommations d'énergie (appelées « scope 2 »)
- et, de manière optionnelle, les autres émissions indirectes induites par ses chaînes d'approvisionnement en amont (depuis l'extraction de matières premières) et par l'usage de ses produits par ses clients en aval (jusqu'à leur fin de vie ou recyclage).

Au global, la somme des émissions sur les trois scopes (ou catégories) est égale à l'empreinte carbone globale de l'entreprise (voir illustration ci-dessous).



En pratique, pour les scopes 1 et 2, les normes de comptabilisation recommandent aux entreprises de prendre en compte toutes les entités qu'elles contrôlent de manière opérationnelle ou financière. Cependant, cette définition laisse une marge de manœuvre aux entreprises qui peuvent exclure certaines entités jugées « en dehors de leur influence directe ».

Quant au scope 3, étant optionnel, les entreprises ont toute latitude d'y inclure ou pas les activités qui se déroulent en amont et/ou en aval de son propre périmètre.

## TONNE ÉQUIVALENT DE DIOXYDE DE CARBONE (TEQ CO<sub>2</sub>)

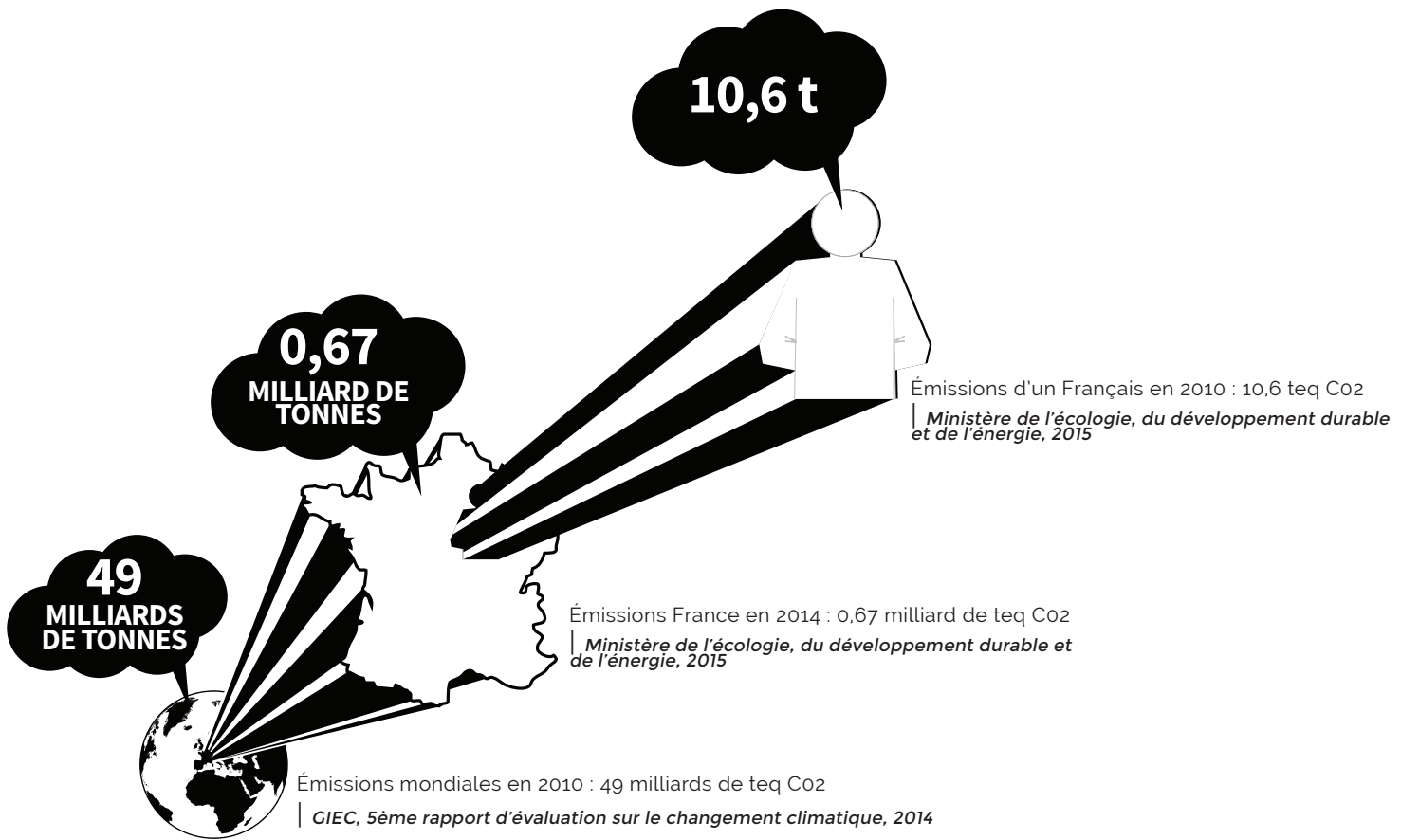
Unité de mesure permettant de consolider les émissions de l'ensemble des gaz à effet de serre (voir ci-dessus) en prenant le dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) comme référence. Elle est calculée grâce à des coefficients qui chiffrent l'effet de chaque gaz sur le climat par rapport à celui du CO<sub>2</sub> sur une durée de 100 ans.

<sup>13</sup> <http://www.ghgprotocol.org/calculation-tools/faq#certifyverifier> consulté le 17/11/2015

<sup>14</sup> ISOTR 14069 : Guide d'application de la norme ISO 14064, WRI, The Green House Gas (GHG) Protocol, 2015 et articles R. 229-46 à R. 229-50 du code de l'environnement et décret n° 2011-829



# QUELQUES ORDRES DE GRANDEUR



**ÉMISSIONS  
DU PANEL :  
0,2 MILLIARD  
DE TEQ CO<sub>2</sub> / AN**

# PRINCIPES DE L'ÉTUDE

Toute publication part d'un point de vue, d'un ancrage particulier. Si aucune évaluation ne peut prétendre à la neutralité absolue, les évaluations peuvent être sincères, en affichant leur point de départ et en étant transparentes sur les données, méthodologies et outils employés.

Nous avons voulu positionner ce rapport du point de vue d'un(e) citoyen(ne) :

- Désireux(se) de savoir si les grands groupes, dont il (elle) achète tous les jours les produits et les services, et dont il (elle) soutient souvent les activités via ses impôts, sont à la hauteur de leurs engagements et du défi collectif que représente le changement climatique;
- Concerné(e) par l'enjeu climatique, souhaitant disposer d'informations utiles et fiables sur les émissions de gaz à effet de serre des entreprises et sur leurs politiques climatiques, mais ne disposant pas de connaissances spécifiques en la matière, ni du temps nécessaire pour approfondir le sujet comme il (elle) le souhaiterait.

S'agissant d'entreprises sponsors de la COP21 et qui affichent plus généralement leur engagement en faveur du climat, nous avons posé trois grands principes qui servent de cadre d'évaluation à notre étude.

# PRINCIPE 1

**Il doit être possible pour tout un chacun d'accéder facilement à une information simple, cohérente et crédible sur l'évolution des émissions de gaz à effet de serre (GES) de ces entreprises.**

La transparence de l'information est une condition de base de la confiance des citoyens envers les déclarations des entreprises et envers leur capacité à répondre à l'enjeu climatique.

Les grands groupes la pratiquent déjà pour leurs informations financières (chiffre d'affaires, résultats et investissements, EBITDA...) via des déclarations formatées et régulières à l'attention des actionnaires et des investisseurs.

Si les entreprises considèrent le changement climatique comme un enjeu majeur, pourquoi ne feraient-elles pas de même, et avec le même degré de rigueur et de contrôle, quand elles communiquent sur l'évolution de leurs émissions de gaz à effet de serre ?



**LE PREMIER OBJECTIF DE CETTE ÉTUDE EST DONC DE VÉRIFIER L'ACCESSIBILITÉ ET LA COHÉRENCE DES DÉCLARATIONS DES ENTREPRISES SUR LEURS ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE.**

# PRINCIPE 2

**Ces entreprises doivent démontrer qu'elles agissent efficacement sur l'ensemble de leur chaîne de valeur pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre correspondantes.**

Il est désormais largement admis que pour garantir la qualité de ses produits ou de ses services, une entreprise doit répondre non seulement de ses opérations directes, mais aussi de l'ensemble de sa chaîne de valeur, en amont comme en aval.

Cette logique de « filière » est déjà appliquée dans un grand nombre de domaines, comme l'agriculture biologique, le commerce équitable et bien d'autres.

Elle garantit aux citoyens une cohérence dans leurs achats : qu'ils souhaitent des produits sains, qui ne polluent pas, ou qui permettent une meilleure rémunération des personnes impliquées dans leur fabrication, ils sont ainsi informés que ces principes sont mis en œuvre dès la production des matières premières.

Difficile d'imaginer qu'un produit puisse être étiqueté « biologique » ou « équitable » s'il contient des matières premières traitées aux pesticides ou bien si seuls les derniers fabricants ont obtenu un revenu décent.

Transposée à la question des émissions de gaz à effet de serre, cette approche par filière implique que les entreprises, tous secteurs confondus, communiquent sur les émissions de gaz à effet de serre non seulement sur leurs installations (sites de production, locaux...) et liées à leur consommation d'énergie (émissions dites de « scope 1 » et « scope 2 » respectivement, voir le Glossaire), mais aussi sur tout l'amont et tout l'aval de leur chaîne de valeur (« scope 3 »).

Il en va de même pour les actions de réduction des émissions : une entreprise doit agir à tous les niveaux de sa chaîne de valeur en proportion du contrôle effectif qu'elle exerce sur cette chaîne.

Par exemple, un constructeur automobile, s'il prétend à l'exemplarité en matière de réduction de ses émissions, doit démontrer que les émissions de gaz à effet de serre ont diminué sur ses chaînes d'approvisionnement (les fournisseurs successifs de matériaux, produits et services qu'il utilise) et que ses véhicules émettent moins de gaz à effet de serre à l'usage et en fin de vie avant de pouvoir communiquer sur une réduction d'émissions carbone.



**LE SECOND OBJECTIF DE CETTE ÉTUDE CONSISTE DONC À ÉVALUER LA PRISE EN COMPTE DES FILIÈRES AMONT ET AVAL DES ENTREPRISES DANS LEURS DÉCLARATIONS DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE, AINSI QUE DANS LEURS ACTIONS SUR CES ÉMISSIONS.**

# PRINCIPE 3

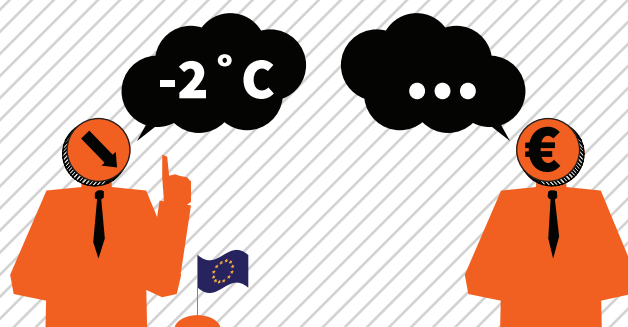
**Ces entreprises doivent a minima être alignées sur l'objectif collectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre fixé par l'Union européenne.**

La France et l'Union européenne se sont fixées des objectifs clairs de réduction de leurs émissions de gaz à effet de serre : -20% d'ici 2020 (par rapport au niveau de 1990), -40% d'ici 2030 et -80% d'ici 2050. Par principe, ces objectifs s'appliquent à tous les acteurs de la société, des citoyens aux institutions publiques et aux collectivités en passant par les entreprises.

Les citoyens et consommateurs sont en droit de s'attendre à ce que des acteurs qui se veulent exemplaires en matière de lutte contre le changement climatique fassent au moins aussi bien que les objectifs officiels, à la fois à court terme et à long terme.

Des objectifs de réduction des émissions sont parfois définis par grands secteurs d'activité à l'échelle européenne. Cependant, tous les secteurs sont aujourd'hui connectés et interdépendants : les activités d'une entreprise qui fait du textile par exemple,

vont avoir un impact sur les émissions du secteur agricole (via la production de coton), du secteur des transports, ou encore sur celui des produits pétrochimiques (via la production de fibres synthétiques). Dès lors, une approche par secteur des émissions, qui considère que l'activité des entreprises s'arrête aux portes de leurs usines, apparaît comme restrictive, et seule une application de l'objectif collectif à tous les secteurs peut garantir son atteinte.



**LE TROISIÈME OBJECTIF DE CETTE ÉTUDE EST DONC DE QUESTIONNER LA CAPACITÉ DES ENTREPRISES À REMPLIR À TITRE INDIVIDUEL, ET SUR L'ENSEMBLE DE LEURS ACTIVITÉS, L'OBJECTIF COLLECTIF DE RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE.**

# PRINCIPE DE NOTATION

Pour répondre à ces trois questionnements, nous avons établi un questionnaire simple, dont le cheminement est accessible à tous. À cette fin, nous avons élaboré un système de notation en 4 catégories (noir, rouge, orange et vert) pour chacun des trois principes précédemment décrits.



*Principe non respecté*



*Principe très insuffisamment respecté*



*Principe peu respecté*



*Principe respecté*

Le détail du système de notation est présenté en annexe. Il porte sur :

- La transparence des déclarations annuelles des entreprises, évaluées sur la base de leur accessibilité, leur cohérence et la clarté de la méthodologie employée.
- La prise en compte par les entreprises de la totalité de leur chaîne de valeur en ce qui concerne l'évaluation et la publication de leurs émissions de gaz à effet de serre en amont comme en aval de leur chaînes de production, et la mise en œuvre d'actions ou d'une stratégie pour les réduire.
- L'alignement des entreprises avec les objectifs de réduction européens sur leurs propres opérations et sur toute leur chaîne de valeur.

Ce système de notation décrit en creux le profil idéal de ce que devrait être une entreprise activement engagée dans la lutte contre le réchauffement climatique :

l'important n'est donc pas le classement des entreprises entre elles, mais plutôt leur position par rapport à ce profil idéal eu égard à leur statut de sponsor de la COP21 et à leur engagement affiché pour le climat, d'autant plus que les secteurs auxquels elles appartiennent et les enjeux auxquels elles sont confrontées diffèrent grandement d'une entreprise à l'autre.

**UNE ENTREPRISE TRANSPARENTE, QUI DONNE À TOUS LES MOYENS DE SUIVRE L'ÉVOLUTION DE SES ÉMISSIONS, DIRECTES ET INDIRECTES, ET QUI SUR CET ENSEMBLE RESPECTE OU DÉPASSE LES OBJECTIFS DE RÉDUCTIONS FIXÉES AU NIVEAU DE L'UNION EUROPÉENNE.**

# RÉSULTATS DE L'ÉTUDE

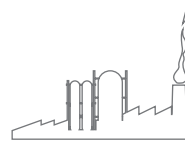
# RÉSULTATS

## RÉCAPITULATIF

Le tableau suivant présente les résultats de l'évaluation des dix entreprises étudiées pour chacun des trois axes. Les résultats et explications détaillés par entreprise sont disponibles dans les fiches consacrées à chacune d'entre elles (voir la section sur les résultats par entreprise ci-après).



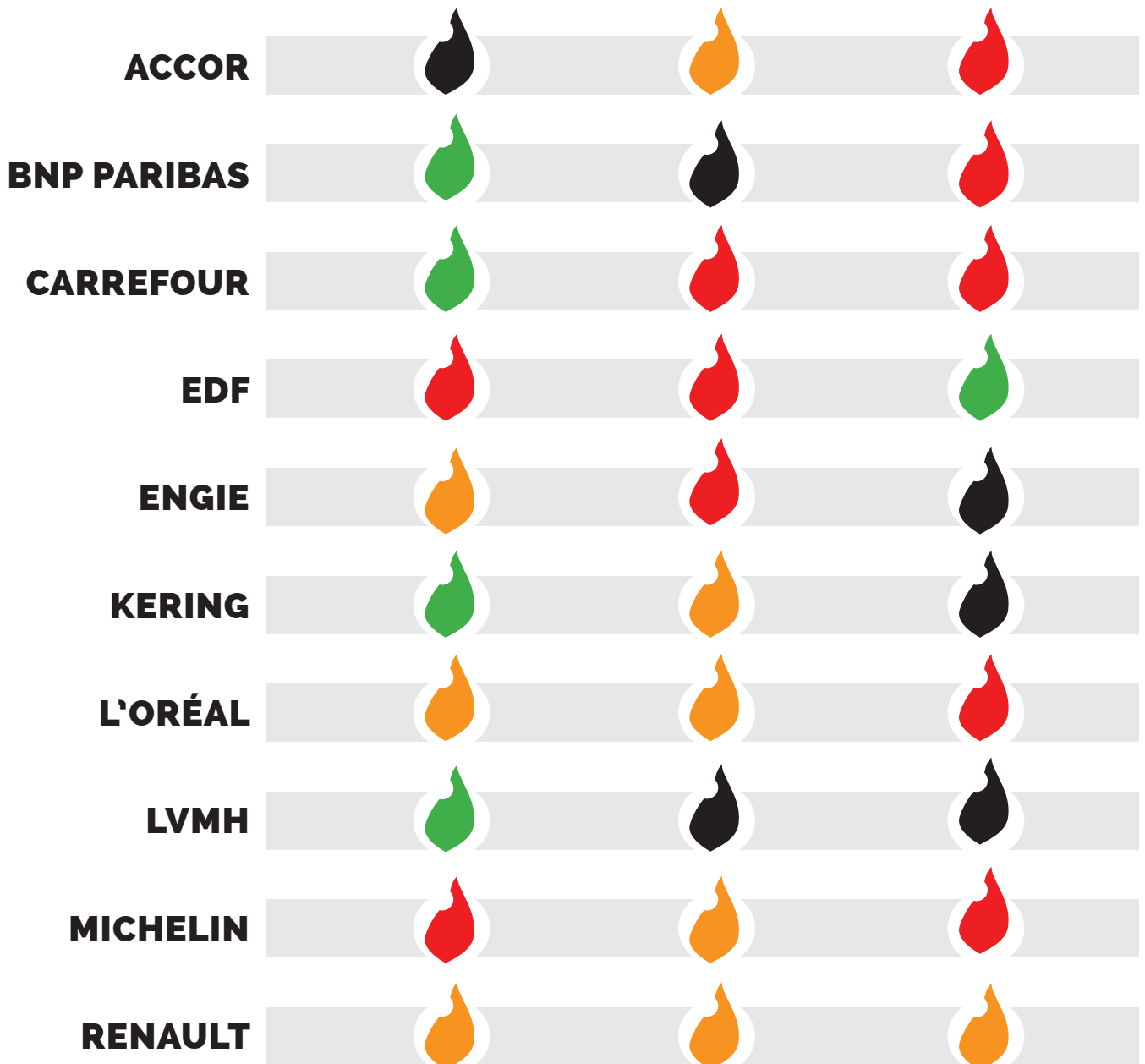
Transparence  
des données



Prise en compte des  
émissions filières



Émissions vs  
objectifs Union européenne





# RÉSULTATS ANALYSE

Le premier constat qui s'impose à l'issue de notre étude est qu'aucune entreprise n'a le « profil idéal » de la structure capable de réduire les émissions de gaz à effet de serre sur l'ensemble de ses filières tout en donnant accès aux éléments nécessaires pour que les citoyens puissent appréhender sa stratégie et ses résultats dans le temps. Aucun groupe n'a même obtenu plus d'une note verte sur les 3 possibles.

## Plus précisément :

- Les entreprises qui sont les plus transparentes ne sont pas celles qui prennent la mesure de leur impact en amont et en aval sur leurs filières, ni celles qui parviennent à réduire leur empreinte carbone globale en ligne avec les objectifs de l'Union européenne ;
- La plupart des entreprises qui ont initié une évaluation complète de leurs émissions de gaz à effet de serre depuis l'amont jusqu'à l'aval de leurs filières n'ont pas réussi, pour l'instant, à réduire ces émissions sur ce même périmètre ;
- Seule une entreprise, EDF, parvient à réduire son empreinte carbone globale conformément aux objectifs fixés par l'Union européenne. Le groupe a en effet la particularité de pouvoir agir sur une source prépondérante d'émissions de gaz à effet de serre et de développer une stratégie basée sur les énergies nucléaires et renouvelables (même si l'énergie nucléaire soulève toute une série d'autres questions<sup>15</sup>). Elle a de plus bénéficié d'une conjoncture favorable (douceur accentuée des hivers) ces dernières années<sup>16</sup>.

De façon plus générale, nous n'avons pas trouvé parmi les entreprises étudiées d'exemple de stratégie de réduction des émissions de gaz à effet de serre sur l'ensemble de la chaîne de valeur (identification des hot spots, objectifs associés, pilotage et publication des résultats), alors que les activités situées en amont et en aval de la plupart d'entre elles concentrent la grande majorité de leurs émissions<sup>17</sup>.

Nous constatons donc, sur la base des informations accessibles, un décalage important entre les effets d'annonce de ces grands groupes sur l'enjeu climatique, et leur capacité à réellement répondre à cet enjeu.

Décalage qui devrait questionner l'importance que les États et les institutions internationales donnent aujourd'hui à la contribution de ces acteurs pour renverser la tendance du dérèglement climatique.

15 cf. WISE, l'option nucléaire contre le changement climatique, 2015

16 Service de l'observation et des statistiques du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, Chiffres clés du climat France et Monde, Édition 2015 et EDF, Bilan des émissions de gaz à effet de serre 2014, p.4

17 A l'exception des producteurs d'électricité EDF et Engie dont la majorité des émissions sont liées à leurs activités (scope 1)

## ENSEIGNEMENTS

Au-delà de l'évaluation de la performance spécifique de chacune des entreprises que nous avons étudiées, cette étude permet de mettre en lumière quelques enseignements à portée plus générale sur les limites des approches actuellement mises en œuvre par les entreprises pour mesurer, déclarer et surtout réduire leurs émissions de gaz à effet de serre. Ces limites soulèvent des questions de fond sur le type d'actions aujourd'hui privilégié en matière de lutte contre le changement climatique, ainsi que sur la capacité des entreprises à mettre en œuvre par elles-mêmes les objectifs climatiques fixés par les États.

### PREMIER ENSEIGNEMENT : LES DÉCLARATIONS DES ENTREPRISES SONT HÉTÉROGÈNES ET SOUVENT PEU INFORMATIVES

Il nous a été difficile de reconstituer les tendances d'émissions de gaz à effet de serre à l'échelle de chaque groupe étudié. Autant ces structures diffusent régulièrement des informations financières standardisées, comparables entre elles, autant leurs déclarations d'émissions s'apparentent le plus souvent à un exercice libre, et ce malgré le fait qu'une partie du panel étudié déclare s'appuyer sur le Protocole de gaz à effet de serre (voir Glossaire) pour les réaliser.

Globalement, les informations diffusées par les entreprises sur leurs émissions de gaz à effet de serre permettent rarement au grand public de savoir si ces groupes contribuent effectivement à leur réduction, et dans quelle mesure.

Ceci s'explique en partie par le fait que les contraintes en la matière restent minimales, même pour les groupes cotés en bourse, même après les évolutions réglementaires qui ont suivi le « Grenelle II de l'environnement »<sup>18</sup>.

À titre d'exemple, nous n'avons pas pu trouver d'informations publiées par le groupe Bolloré sur ses émissions de gaz à effet de serre consolidées à l'échelle du groupe (bien qu'il en existe pour certaines de ses filiales), et ce en dépit du fait qu'il soit sponsor

officiel de la COP21 et coté au CAC mid60<sup>19</sup>.

Le système de déclaration par « scope » (voir Glossaire) laisse également la possibilité aux entreprises de ne pas être exhaustives concernant leurs émissions et de mettre l'accent sur les résultats qui les valorisent. Des déclarations partielles ont ainsi été relevées pour plusieurs entreprises de notre panel.

L'un des cas les plus parlants à ce sujet est celui du groupe Accor dont les déclarations d'émissions portent sur un nombre réduit d'hôtels<sup>20</sup> : d'après le nombre d'entités répertoriées, ces derniers représentent moins de la moitié du parc total du groupe (environ 1700 hôtels sur un total de plus de 3700<sup>21</sup>). L'entreprise justifie ce périmètre limité par le fait que près de 40% des hôtels sont franchisés et seraient ainsi situés en dehors de la « maîtrise opérationnelle » du groupe<sup>22</sup>, bien qu'ils affichent les mêmes enseignes vis-à-vis des clients.

De même, les chiffres déclarés peuvent être sortis de leur contexte et « survalorisés » afin de mettre en avant certains résultats positifs obtenus par les entreprises.

Le cas le plus prononcé est celui d'EDF. L'entreprise met en avant sur son site internet<sup>23</sup> et dans sa communication grand public la part prépondérante d'énergie nucléaire et renouvelable dans sa production d'électricité, correspondant à 87% de son parc énergétique.

Le périmètre n'étant pas précisé, un lecteur non averti pourrait penser que cela concerne l'ensemble des activités d'EDF au niveau international. Or, la part des énergies nucléaire et renouvelables diffère grandement entre la France et les autres pays d'implantation d'EDF, et le bilan du groupe à l'échelle mondiale ne correspond par conséquent pas à celui mis en avant dans sa communication (en particulier, le nucléaire ne représente que 54% de la production d'énergie de tout le groupe EDF contre 87% pour la France)<sup>24</sup>.

EDF définit également le nucléaire comme une énergie « sans CO2 »<sup>25</sup>, sur son site comme dans sa communication grand public. Cette mention se révèle en contradiction avec le dernier rapport du GIEC qui montre que toutes les énergies émettent du CO2 sur leur cycle de vie<sup>26</sup> (d'après ces travaux, les empreintes carbone du nucléaire, de l'hydraulique et des

18 Depuis 2011, le code de l'environnement oblige les structures privées de plus de 500 employés de publier régulièrement un bilan de leur émissions de gaz à effet de serre, mais seulement pour le territoire français (articles R 229-46, R 229-447, R 229-48).

19 Indice boursier regroupant des grandes entreprises françaises qui suit immédiatement le CAC 40 et le CAC Next 20, formant avec eux le SBF120.

20 Une évaluation plus complète et précise a été réalisée par le groupe Accor en 2011 et mise à jour en 2014, mais les chiffres correspondants ne sont pas clairement affichés en vis-à-vis de la déclaration réglementaire des émissions de l'entreprise sur les scopes 1 et 2.

21 Accor, Document de référence et rapport financier annuel 2014, p.9 & 65

22 Accor, Document de référence et rapport financier annuel 2014, p.62

23 <https://www.edf.fr/groupe-edf> et <https://www.edf.fr/groupe-edf/premier-electricien-mondial/strategie> consultés le 07/11/2015

24 déclaré dans les seuls « pack analystes financiers »

25 <https://www.edf.fr/groupe-edf> et <https://www.edf.fr/groupe-edf/premier-electricien-mondial/strategie> consultés le 07/11/2015

26 Bruckner T., I. A. Bashmakov, Y. Mulugetta, H. Chum, A. de la Vega Navarro, J. Edmonds, A. Faaij, B. Fungtammasan, A. Garg, E. Hertwich, D. Honnery, D. Infield, M. Kainuma, S. Khennas, S. Kim, H. B. Nimir, K. Riahi, N. Strachan, R. Wiser, and X. Zhang, 2014: Energy Systems. In: Climate Change 2014: Mitigation of Climate Change. Contribution of Working Group III to the 5th Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change.

# RÉSULTATS ENSEIGNEMENTS

énergies renouvelables ne sont pas négligeables et sont essentiellement localisées sur l'amont de leur filière<sup>27</sup>). EDF comptabilise d'ailleurs dans son scope 3 la partie qui concerne son approvisionnement en combustible nucléaire<sup>28</sup>.

Dénonçant ces pratiques de communication d'EDF, des associations écologistes et antinucléaires ont

d'ailleurs saisi le Jury de déontologie publicitaire et ont récemment déposé plainte devant le Tribunal de grande instance pour pratique commerciale trompeuse.

Les groupes étudiés font tous état des progrès qu'ils ont réalisés en matière d'émissions de gaz à effet de

serre, et d'objectifs ambitieux pour les années à venir. Leurs documents correspondants sont marqués par un optimisme important, quel que soit le secteur d'activité des groupes.

Dans le cadre de notre étude, nous avons cependant relevé plusieurs points qui nous obligent à nuancer cet optimisme.

## DEUXIÈME ENSEIGNEMENT : LES RÉDUCTIONS AFFICHÉES D'ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE SONT SOUVENT RELATIVES, CRÉANT UN RISQUE D'« EFFET REBOND ».

Les chiffres des entreprises sur leurs émissions de gaz à effet de serre sont souvent déclarés en valeur relative, c'est-à-dire qu'ils font état d'une évolution des émissions par unité ou par volume de production, afin de montrer l'amélioration de la « performance climat » de l'entreprise.

Au premier niveau de lecture, une baisse des émissions relatives est une bonne nouvelle. Cependant, ces améliorations de performances environnementales peuvent entraîner un phénomène connu sous le nom d'« effet rebond ». Dans un premier temps, une avancée technologique permet à certains produits de moins polluer. Mais, pour cette raison même, les produits concernés peuvent voir

leurs ventes décoller, et ce d'autant qu'ils sont parfois subventionnés. Au final, il arrive que ces améliorations entraînent une augmentation globale de la pollution, du fait de la croissance des ventes et des usages correspondants, alors même que l'innovation de départ avait pour objectif de la faire baisser.

L'un des cas les plus documentés est celui des véhicules particuliers. Comme l'indique l'ACEEE (American Council for an Energy-Efficient Economy) dans un rapport publié en 2012, une série d'études, menées notamment par Small et Van Dender, a identifié un effet rebond de plus de 20% en moyenne sur la période 1966-2001, et d'environ 10% depuis. Une

étude publiée en 2015 sur les effets de la réforme de la régulation européenne sur les émissions de CO<sub>2</sub> des véhicules a confirmé ces estimations et prend en compte un taux d'effet rebond de 10% à 20% en moyenne<sup>29</sup>.

À titre d'exemple, Michelin déclare que son taux d'émissions de gaz à effet de serre par tonne de pneus produits a diminué de 4,5% entre 2013 et 2014<sup>30</sup>. Or, dans le même temps, le groupe déclare que sa production est passée de 171 millions de pneus en 2013<sup>31</sup> à 178 millions de pneus en 2014<sup>32</sup>, soit une augmentation de 4%, annulant du même coup la majeure partie des gains de performance carbone obtenus cette année-là.

## TROISIÈME ENSEIGNEMENT : LE RECOURS IMPORTANT À LA « COMPENSATION » SOULÈVE DES QUESTIONS SUR LES POLITIQUES DE RÉDUCTION D'ÉMISSIONS DES ENTREPRISES.

Pour parvenir à la neutralité carbone, certains groupes ont mis en place des programmes ambitieux de compensation. Le principe de la compensation est le suivant : afin de « réparer » leurs impacts négatifs sur le climat,

les entreprises investissent dans des projets portés par d'autres organisations (en particulier de reforestation, d'énergies renouvelables ou d'efficacité énergétique) qui visent à séquestrer du carbone ou à diminuer les

émissions, et donc à générer des impacts positifs qui peuvent compenser les émissions de gaz à effet de serre de ces entreprises.

27 Des chercheurs ont tenté de compiler des analyses de cycle de vie de centrales nucléaires pour parvenir à un chiffre moyen. Benjamin Sovacool de l'université de Singapour a compilé 103 ACV variant entre 1,4 et 288 g CO<sub>2</sub>/kWh et estime l'empreinte carbone moyenne d'une centrale nucléaire à 66g CO<sub>2</sub> / kWh. Ce chiffre peut bien entendu varier d'une centrale à l'autre, de la qualité du minerai d'uranium utilisé et de l'âge de la centrale.  
28 EDF, Bilan des émissions de Gaz à Effet de Serre 2014, p. 3  
29 Ecofys, Quantification of the mitigation impact of the 2030 recommendations, Juin 2015  
30 Michelin, Document de référence et rapport financier annuel 2014, p.182  
31 Michelin, Document de référence et rapport financier annuel 2013, p.6  
32 Michelin, Document de référence et rapport financier annuel 2014, p.6

## ENSEIGNEMENTS

Pour les secteurs de l'énergie et de l'industrie, ces compensations sont intégrées dans le Système européen d'échange de quotas d'émissions (EU-ETS), le plus important marché du carbone au monde, considéré comme la pierre angulaire des politiques climatiques de l'Union européenne<sup>33</sup>.

Ce système souffre actuellement d'un large excédent de quotas d'émissions, et donc d'un prix du carbone trop faible pour promouvoir des solutions à la hauteur des enjeux. Ce faible prix du carbone s'explique par des objectifs insuffisants de réduction des émissions fixés par les autorités européennes et un afflux trop important de crédits carbone issus de la compensation<sup>34</sup>.

Jusqu'à 2020, ces compensations internationales devraient générer environ 1,6 milliard de tonnes équivalent carbone dans le cadre du système européen, ce qui représente les trois quarts du total des émissions annuelles de gaz à effet de serre des secteurs européens de l'énergie et de l'industrie réunis<sup>35</sup>. Ce faisant, elles détournent les investissements nécessaires à l'amélioration de l'efficacité énergétique de l'industrie européenne et à la modernisation du système énergétique de l'Union européenne. Reconnaisant ce risque, la Commission européenne a proposé d'exclure l'utilisation des compensations, mais seulement après 2020.<sup>36</sup>

**Le groupe Accor a lancé en 2009 « Plant for the Planet », un de ses principaux programmes de développement durable. Le groupe laisse à ses clients la possibilité de ne pas changer de serviette chaque nuit, et dédie à la reforestation 50% des éco-**

**nomies ainsi faites sur les coûts de blanchisserie.**

**Grâce à ce programme, le groupe a pu financer la plantation de 4 millions d'arbres dans 21 pays à travers le monde depuis 2008<sup>37</sup>. Son évaluation - conduite en 2014 - indique que les projets déjà mis en œuvre permettront de capter 450 000 teq CO<sub>2</sub><sup>38</sup> sur une période de référence de 100 ans.**

**En parallèle, d'autres études commanditées par Accor indiquent que l'empreinte carbone globale du groupe est passée de 3,7 millions de teq CO<sub>2</sub> en 2011<sup>39</sup> à 4,7 millions de teq CO<sub>2</sub> en 2014<sup>40</sup>, soit une augmentation 2 fois plus élevée que la séquestration estimée du programme « Plant for the Planet » et sur une durée 2 fois plus courte. Les propres études du groupe semblent donc montrer que le programme de reforestation est loin de compenser l'évolution des impacts liés à ses activités.**

Par ailleurs, les bénéfices réels pour le climat des projets de compensation carbone, en particulier ceux liés à l'activité forestière, sont controversés<sup>41</sup> :

- La préoccupation majeure concerne l'intégrité et la crédibilité des compensations générées par les activités forestières. Plusieurs obstacles se présentent lorsqu'il s'agit de démontrer la séquestration nette de carbone de ces projets, en particulier parce que l'évaluation de l'étendue des forêts et du volume de bois généré reste incertaine pour de nombreux pays et dépend fortement

des méthodes utilisées.

- Pour générer des compensations crédibles, il faut démontrer que la séquestration de carbone est supérieure à ce qui aurait eu lieu sans l'incitation fournie par le marché carbone, et que la déforestation n'est pas simplement déplacée au lieu d'être évitée.

- Enfin, l'activité forestière est un processus de moyen terme - il faut plusieurs dizaines d'années pour qu'un arbre stocke le carbone - et transitoire - il durera jusqu'à temps que l'arbre soit brûlé ou que le bois soit décomposé. La compensation par reforestation revêt donc un caractère temporaire difficilement compatible avec l'utilisation qui en est faite par les entreprises, à savoir une mitigation de leurs émissions de gaz à effet de serre qui ont un impact cumulatif sur le long terme.

Les bénéfices réels d'autres projets générateurs de crédits carbone, comme les grands projets hydro-électriques en zone tropicale (par exemple, le barrage de Jirau au Brésil pour Engie) sont également contestés par la société civile et certains scientifiques<sup>42</sup>.

Tous ces éléments amènent à questionner le recours important à la compensation carbone qui semble centrale dans les politiques climatiques de nombreuses entreprises.

33 European Environment Agency: Trends and projections in Europe 2014: Tracking progress towards Europe's climate and energy targets for 2020, December 2014

34 Carbon Market Watch, What's needed to fix the EU's carbon market, Juillet 2014

35 Ibid

36 Ibid

37 Accor, Document de référence et rapport financier 2014, p. 69

38 Accor, Document de référence et rapport financier 2014, p. 69

39 Earth Guest Research, L'empreinte environnementale du groupe Accor, décembre 2011, p.11

40 Accor, Document de référence et rapport financier annuel 2014, p.63

41 US Congress, Research Service Report, Forest Carbon Markets: Potential and Drawbacks, 2008

Sedjo, R. et Macauley, M., Forest Carbon Offsets: Possibilities and Limitations, 2011

42 Lima, I., Ramos, F., Bambace, L., et Rosa, R., Methane Emissions from Large Dams as Renewable Energy Resources: A Developing Nation Perspective, 2008

C. Deshmukh, D. Serça, C. Delon, R Tardif, M. Demarty, C. Jarnot, Y. Meyerfeld, V. Chanudet, P. Guédant, W. Rode, S. Desclou, and F. Guérin Physical controls on CH<sub>4</sub> emissions from a newly flooded subtropical freshwater hydroelectric reservoir: Nam Theun 2, , Biogeosciences, 13 August 2014

Climate Change 2014: Contribution of Working Group III to the 5th Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change, op. cit. et IPCC, 2011: Special Report on Renewable Energy Sources and Climate Change Mitigation

# RÉSULTATS ENSEIGNEMENTS

## QUATRIÈME ENSEIGNEMENT : LA RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE N'EST SOUVENT QU'APPARENTE CAR UNE PARTIE IMPORTANTE EST EXTERNALISÉE VERS L'AMONT DES FILIÈRES.

Depuis plusieurs années, le phénomène d'externalisation (ou de report) des émissions de gaz à effet de serre sur l'amont des filières, en particulier dans les pays émergents et en développement, a été démontré par plusieurs équipes de recherche.

L'une des principales études réalisées à ce jour<sup>43</sup> a examiné les émissions liées aux échanges commerciaux entre 113 pays depuis 1990. Elle démontre qu'une partie importante de la réduction de l'empreinte carbone des

pays développés (calculée sur la base des émissions de leur propre territoire dans le cadre du protocole de Kyoto) s'explique par la croissance de leurs importations.

En effet, en s'approvisionnant de manière croissante à l'étranger en produits finis ou semi-finis qu'ils produisaient auparavant chez eux, les pays développés ont pu réduire les émissions de gaz à effet de serre sur leur territoire, générant en contrepartie une augmentation des émissions

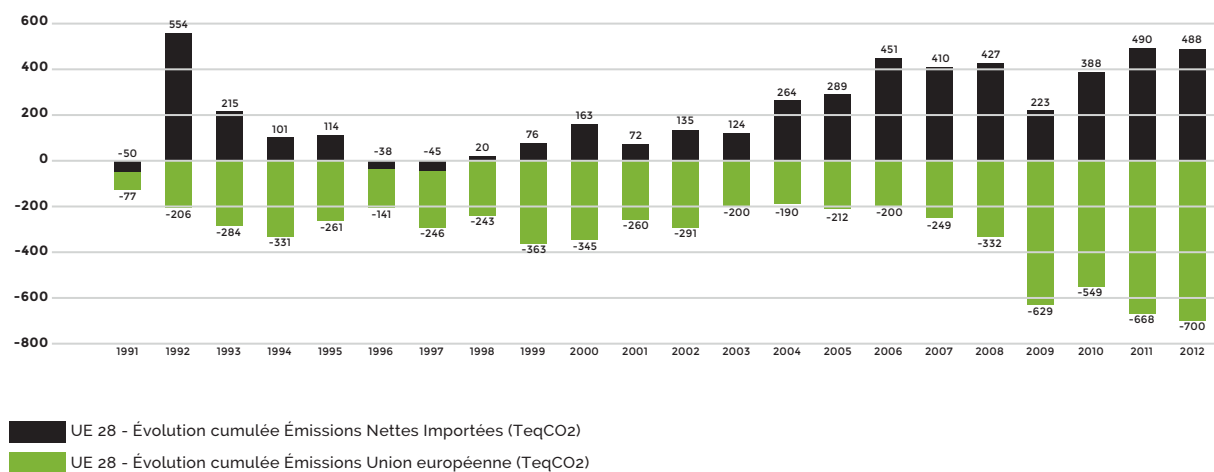
indirectes dans les pays qui les fournissent.

Ainsi, en ce qui concerne l'Europe, les études menées dans le cadre du Global Carbon Project ont montré que les diminutions d'émissions réalisées sur le territoire européen entre 1990 et 2012 ont été « effacées » à 70% par l'augmentation des émissions importées. Selon cette étude, trois pays seulement concentrent les deux tiers de ces émissions importées : la Chine, l'Inde et le Brésil<sup>44</sup>.

*Le graphique suivant met en regard les réductions d'émissions observées sur le territoire de l'Union européenne depuis 1991 (en vert) et l'augmentation concomitante des émissions importées (en noir).*

*Evolution cumulée des émissions de gaz à effet de serre issues du territoire de l'Union européenne et importées par cette dernière.*

*Source : BASIC, d'après les données du Global Carbon Project*



Si l'Union européenne semble atteindre ses objectifs de réduction définis pour 2020 avec quelques années d'avance, ces chiffres sont donc en trompe l'œil : les émissions de beaucoup de secteurs sont constantes voire en augmentation si l'on inclut les rejets de gaz à effet de serre générés par les fournisseurs qui approvisionnent l'industrie européenne, lesquels sont principalement situés sur les autres continents.

Nous retrouvons ici une dynamique plus générale d'externalisation de certains impacts liés aux activités des entreprises à mesure de l'internationalisation de leur chaîne de valeur, qui peut entraîner des risques de dilution de leur responsabilité<sup>45</sup>.

Cette dynamique, déjà observée dans le domaine social (niveau de salaire, droits des travailleurs...), environnemental (délocalisation des industries polluantes...) ou fiscal, concerne donc

également l'enjeu des gaz à effet de serre.

Une étude récente, réalisée par le Centre de recherche sur le climat de Cambridge<sup>46</sup>, démontre que les secteurs les plus concernés par l'externalisation des émissions carbone sont le BTP, l'automobile, l'industrie, l'habillement, la distribution, l'agroalimentaire et les services.

<sup>43</sup> Peters, G. P., Minx, J. C., Weber, C. L. & Edenhofer, O. Growth in emission transfers via international trade from 1990 to 2008. Proc. Natl Acad. Sci. USA 108, 8903-8908 (2011).

<sup>44</sup> Le Quéré, C., Moriarty, R., Andrew, R.M., Peters, G.P., Ciais, P., Friedlingstein, P., et al.; Global carbon budget 2014 in Earth System Science Data Discussions 7 (2), 521-610

<sup>45</sup> Milberg, W. and Winkler, D., Outsourcing Economics Global Value Chains in Capitalist Development, Avril 2013

<sup>46</sup> Skelton A., Cambridge Centre for Climate Change Mitigation Research, EU corporate action as a driver for global emissions abatement: A structural analysis of EU international supply chain carbon dioxide emissions, Global Environmental Change, Juin 2013

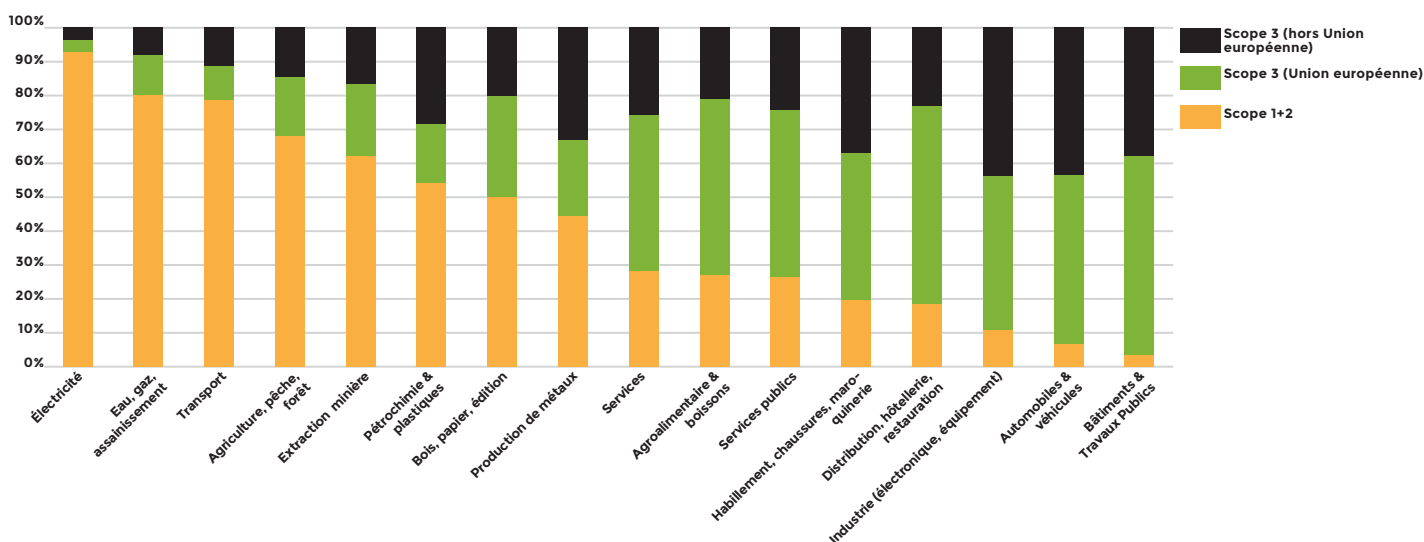
# RÉSULTATS

## ENSEIGNEMENTS

Ces derniers ne reportent pas seulement leurs émissions en dehors de l'Union européenne, mais également en amont sur leurs fournisseurs basés dans l'Union européenne même (voir

diagramme ci-dessous). Cette évaluation démontre les liens étroits existant entre les secteurs et la nécessité de prendre en compte ces liens pour résoudre l'enjeu climatique.

Répartition des émissions de GES (par scope) selon les différents secteurs d'activités en Europe  
Source : BASIC, d'après les données du Centre de recherche sur le climat de Cambridge



Les entreprises étudiées dans notre panel sont elles aussi concernées par ce risque d'externalisation de leurs émissions de gaz à effet de serre : les émissions liées à l'amont, en particulier l'extraction des matières premières et la production de biens intermédiaires, sont la majeure partie du temps absentes de leurs rapports.

C'est le cas de Carrefour par exemple, qui annonce pourtant sur son site internet un engagement qui s'étend au-delà de ses magasins à l'ensemble de ses filières :

« En tant que commerçant multilocal, Carrefour a une responsabilité vis-à-vis de la collectivité qui l'entoure partout où il est présent. Le champ d'actions directes ou indirectes de Carrefour va au-delà de ses magasins. Il s'étend aux ressources naturelles, à la production agricole ou

industrielle, aux conditions sociales de fabrication, au transport des produits ou encore à l'intégration de son activité dans la ville et l'environnement. »<sup>47</sup>

Cette vision, que le groupe a développée via ses filières « Engagement qualité Carrefour » et sur des sujets tels que l'agriculture biologique, le commerce équitable ou les OGM, ne semblent pas s'étendre pour l'instant à la question des gaz à effet de serre.

Les évaluations d'émissions et les actions de mitigations du groupe que nous avons pu relever sont restreintes aux seuls scopes 1 et 2 : nouveaux systèmes de production de froid, meubles froids fermés en magasins, optimisation des taux de remplissage des véhicules de livraison, camions roulant aux déchets organiques...

Dans le même temps, les études sectorielles disponibles<sup>48</sup> démontrent que la majeure partie (entre 80 et 85%) des émissions de gaz à effet de serre d'un groupe comme Carrefour a lieu en dehors des scopes 1 et 2.

En face de ce constat, Carrefour met en avant son soutien à l'agroécologie, à la reforestation, ou ses produits à faible empreinte environnementale (certifiés FSC, MSC, AB, etc.), mais nous n'avons pas trouvé de mesure concrète qui cible précisément et de façon systémique les émissions de gaz à effet de serre sur l'ensemble de ses filières.

Les réductions d'émissions annoncées par le groupe risquent donc fort de ne pas être suffisantes pour répondre à l'enjeu climatique.

47 Carrefour - Nos engagements responsables  
48 WRI-WBCSD, GHG Emissions Agriculture, 2014  
INRA-Ademe, Impact Carbone des régimes alimentaires, 2011  
WRAP, Assessment Environmental Impact Grocery Products, 2013  
WRAP, Valuing our Clothes, 2012  
European Commission, EIPRO Impact of Food Product, 2010  
WWF, GHG Footprint UK Food system, 2010  
WRAP, Reducing the environmental and cost impacts of electrical products, 2012

# RÉSULTATS

## ENSEIGNEMENTS

Il est pourtant possible d'identifier et d'évaluer les principaux postes d'émissions de gaz à effet de serre en amont des chaînes d'approvisionnement dès lors qu'une démarche filière est mise en place.

Trois entreprises de notre panel (Renault, Accor et Kering) ont initié des études complètes pour évaluer leurs émissions de gaz à effet de serre, depuis les matières premières jusqu'à la fin de vie des produits. Leurs approches ont en commun

de se baser sur les méthodologies d'analyse du cycle de vie et d'évaluer leur consommation d'énergie, leurs émissions de gaz à effet de serre, leur consommation d'eau et les pollutions liées à leurs rejets, ainsi que leur génération de déchets sur un périmètre global.

Leurs estimations quantifiées d'émissions corroborent les évaluations sectorielles disponibles<sup>49</sup>. Ces démarches montrent qu'il est possible pour une entreprise internationale de leur envergure de mener une évaluation de l'ensemble de son em-

preinte pour identifier les principaux points d'émissions et construire une stratégie de lutte contre le changement climatique.

Cependant, même dans ce cas, nous notons chez ces trois groupes un manque de transparence sur la composante carbone, qui est intégrée dans une évaluation plus large des impacts environnementaux. Quant à la responsabilité effective de réduire les émissions de gaz à effet de serre en amont des chaînes de valeur, ces entreprises semblent continuer à la reporter sur leurs fournisseurs.

## CINQUIÈME ENSEIGNEMENT : À LONG TERME, BEAUCOUP D'ENTREPRISES MISENT SUR DES SAUTS TECHNOLOGIQUES TRÈS INCERTAINS.

Au-delà des problèmes soulevés par l'externalisation, la manière dont l'Union européenne compte réduire ses émissions sur le long terme pose question car ses objectifs à horizon 2050 semblent être fondés, explicitement ou implicitement, sur l'hypothèse de sauts technologiques majeurs à venir.

Comme nous l'avons vu, les objectifs européens prévoient des réductions de l'ordre de 20% en 2020, 40% en 2030 et 80% en 2050 (par rapport au niveau d'émissions de 1990).

Sur cette base, la Commission a développé une trajectoire dite « efficiente » pour la période 2010-2050 qui peut paraître relativement continue au premier regard, mais dont les pourcentages de réduction d'émissions augmentent de façon « exponentielle » chaque décennie, passant de -12% en 2020 par rapport à 2010, à -50% en 2050 par rapport à 2040 (voir illustration ci-dessous).

Si les politiques développées par les entreprises peuvent sembler suffisantes pour atteindre les premiers objectifs de réduction définis par l'Union européenne (-20% en 2020), elles paraissent en revanche insuffisantes pour atteindre les objectifs à long terme.

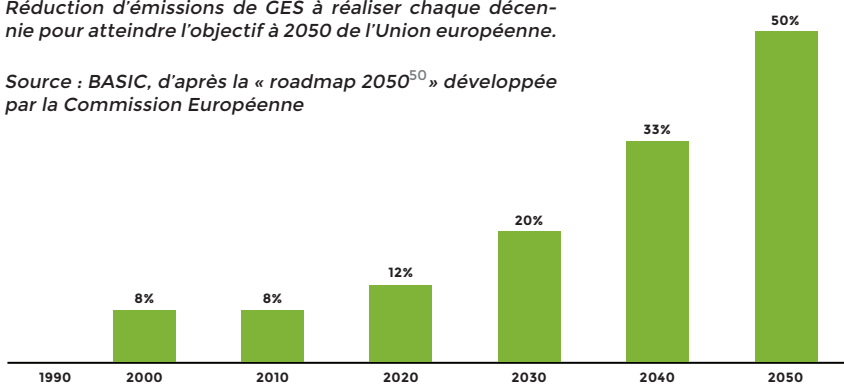
L'industrie européenne du ciment, par exemple, met en avant une série de mesures pour satisfaire aux exigences européennes qui lui permettront, selon elle, de réduire ses émissions nettes de 32% à l'horizon 2050.

Pour atteindre l'objectif de -80%, elle déclare donc compter sur des « technologies de rupture », en l'occurrence la capture-séquestration du carbone<sup>51</sup>.

À l'image de cette dernière, bon nombre d'innovations sur lesquelles misent à long terme les grands groupes paraissent incertaines quant à leurs coûts, leur applicabilité, et in fine leur capacité à nous permettre d'atteindre l'objectif des -80%.

Réduction d'émissions de GES à réaliser chaque décennie pour atteindre l'objectif à 2050 de l'Union européenne.

Source : BASIC, d'après la « roadmap 2050<sup>50</sup> » développée par la Commission Européenne



49

WRI-WBCSD, GHG Emissions Agriculture, 2014  
INRA-Ademe, Impact Carbone des régimes alimentaires, 2011  
WRAP, Assessment Environmental Impact Grocery Products, 2013  
WRAP, Reducing the environmental and cost impacts of electrical products, 2012  
WRAP, Valuing our Clothes, 2012  
BASF, Carbon Footprint of leather, 2014  
Ricardo, Life Cycle Analysis Vehicles, 2012  
Steel Market Development Institute, Life Cycle Emissions Vehicles, 2012  
Centrale Paris Opérationnalisation de l'ACV en conception automobile, 2011 (Thèse)

50

Commission Européenne, Communication au Parlement Européen: A Roadmap for moving to a competitive low carbon economy in 2050, Mars 2011

Dans le cas de la voiture électrique, l'empreinte carbone sur l'ensemble du cycle de vie calculée par Renault<sup>52</sup> atteint au moins la moitié de celle des véhicules thermiques, un ratio confirmé par les études du cabinet Ricardo spécialisé dans l'automobile. La moitié de ces émissions est liée à la production du véhicule.

Ainsi, même en comptant sur l'amélioration du mix énergétique européen, l'atteinte de l'objectif de 80% de réduction d'ici à 2050 semble hypothétique, surtout au vu de la tendance croissante des impacts de l'extraction de matières premières nécessaire à la production des véhicules. Dans ce contexte, la communication de Renault - qui parle de véhicules et de gamme « zéro émission »<sup>53</sup> - est contradictoire avec les résultats de ses propres analyses du cycle de vie.

De plus, le chemin semble encore long avant la généralisation de ces innovations : cette gamme de véhicules totalise 56 000 ventes depuis son lancement en 2011<sup>54</sup>, ce qui représente environ 0,5% de ses immatriculations sur cette même période.

Quand bien même les innovations technologiques commencent à être commercialisées, il faut souvent plus d'une dizaine d'années pour qu'elles atteignent un prix abordable et soient diffusées à grande échelle (ce qui n'est pas toujours le cas), sans compter le temps de remplacement des équipements plus polluants précédemment utilisés.

Il paraît logique qu'une entreprise dans l'obligation de réduire ses gaz à effet de serre privilégie les solutions technologiques qui lui permettent, au-delà de sa communication, de maintenir au maximum son modèle commercial et industriel existant.

Les exemples qui viennent d'être évoqués questionnent néanmoins fortement la capacité de ce type d'approche à atteindre les objectifs de réduction de nos émissions de gaz à effet de serre sur le long terme tels qu'ils sont fixés par l'Union européenne et tels qu'ils apparaissent nécessaires pour maintenir effectivement le réchauffement global des températures en deçà d'un niveau potentiellement catastrophique.

Pour aller au-delà et généraliser un changement de modèle, l'intervention publique paraît incontournable. C'est ce que montre par exemple l'ONG

européenne Transport et Environnement dans son dernier rapport, publié en mai 2015<sup>55</sup>, pour le cas du secteur automobile.

Ils y démontrent qu'une réduction significative des émissions nettes du secteur emblématique ne pourra pas faire l'économie de mesures structurelles, en particulier d'un contrôle plus strict des émissions des véhicules avec des objectifs contraignants à moyen terme (5 à 10 ans) conjugués à des incitations financières, qui sont du ressort des politiques publiques plutôt que de l'action des entreprises. À quoi s'ajoutent l'enjeu des politiques publiques de transport et d'aménagement du territoire et leur incidence sur les modes d'utilisation des véhicules individuels.

**IL SERAIT ILLUSOIRE DE PENSER QUE LES GRANDS GROUPES PEUVENT PORTER SEULS LA REMISE EN QUESTION NÉCESSAIRE ET URGENTE DE NOS MODES DE VIE.**

## POUR CONCLURE :

Il paraît logique qu'une entreprise dans l'obligation de réduire ses émissions de gaz à effet de serre privilégie – au-delà des messages publicitaires et marketing – les solutions organisationnelles et technologiques qui lui permettent de continuer à maximiser ses performances économiques à court terme sans questionner ses objectifs de croissance.

Mais cela ne sera probablement pas suffisant pour limiter le réchauffement global à 2°C : ni l'externalisation des émissions, ni leur compensation, ni la croyance en des sauts technologiques, ne pourront remplacer un

véritable « découplage » entre production et émissions de gaz à effet de serre, c'est-à-dire la capacité d'une entreprise à vendre plus (de produits, de services) tout en émettant moins de gaz à effet de serre sur l'ensemble de sa chaîne de valeur. Et en l'absence de découplage, il nous semble illusoire de penser que les grands groupes qui fournissent la majeure partie des produits et services de notre quotidien renoncent à accroître leurs activités, quand bien même il s'agit de réduire les volumes de gaz à effet de serre rejetés chaque année dans l'atmosphère.

En dernier lieu, si l'engagement des grands groupes est nécessaire, il ne peut se substituer à l'action et la régulation publiques.

Nos dirigeants politiques doivent désormais dépasser les postures et les engagements non contraignants pour prendre leurs responsabilités et affronter les dilemmes correspondants : dans le cas contraire, les transformations structurelles nécessaires au changement de nos modes de vie risquent fort de ne pas advenir, ou en tout cas pas à temps.

51 <http://lowcarboneyconomy.cembureau.eu/index.php?page=a-low-carbon-european-concrete-and-cement-sector-in-2050>, consulté le 03/11/2015  
 52 Renault, Document de référence et rapport financier annuel 2014, p.159  
 53 Renault, Document de référence et rapport financier annuel 2014, p.5 & 12  
 54 Renault, Document de référence et rapport financier annuel 2014, p.18  
 55 Transport et Environnement, 2025 CO2 Regulation : The next step to tackling transport emissions, Mai 2015



# RÉSULTATS PAR ENTREPRISE

## EN BREF

ACCOR



**CHIFFRE D'AFFAIRES 2014**  
5,5 milliards d'euros



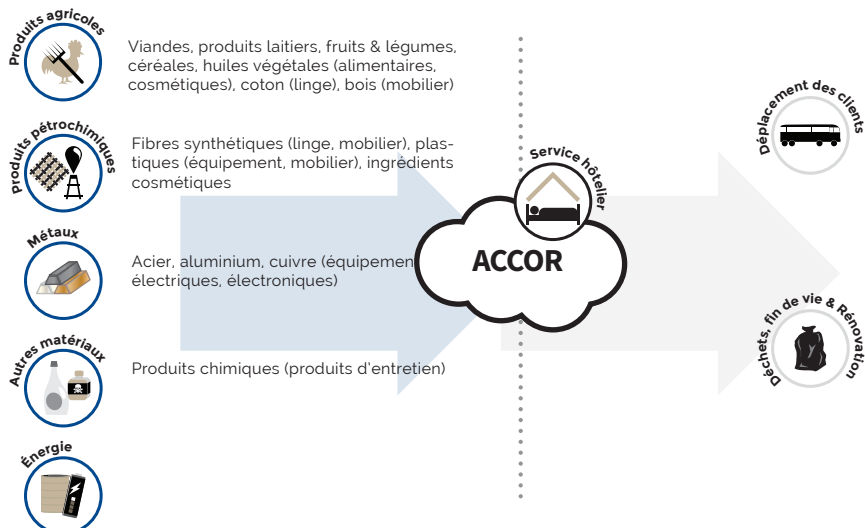
**RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE**  
(% du CA, 1er semestre 2015)

<b>41,1%</b> NCEE (Europe centrale, du Nord et de l'Est)
<b>31,2%</b> France
<b>1%</b> Structures mondiales
<b>10,3%</b> Asie Pacifique
<b>7,8%</b> Amériques
<b>9,1%</b> MMOA (Méditerranée, Moyen-Orient, Afrique)



**EFFECTIFS**  
180 000 employés

**MODÉLISATION**  
input | output



**POSITIONNEMENT PAR RAPPORT À L'ENJEU CLIMAT**

« Parmi les gaz à effet de serre, le CO<sub>2</sub>, principalement issu de la combustion d'énergies fossiles, est l'un des responsables majeurs des changements climatiques. AccorHotels s'engage à réduire ses consommations énergétiques et ainsi à maîtriser son empreinte carbone<sup>56</sup>. »

- Réduire les consommations d'énergie du groupe.  
Objectif 2015 : -10 % de consommation d'énergie entre 2011 et 2015 (hôtels filiales et managés)  
Résultat 2014 : -4,5 % entre 2011 et 2015 (hôtels filiales et managés)

- Réduire nos émissions de CO<sub>2</sub>.  
Objectif 2015 : -10 % d'émissions de CO<sub>2</sub> entre 2011 et 2015 (hôtels filiales et managés)  
Résultat 2014 : -3,8 % entre 2011 et 2015 (hôtels filiales et managés)

- Développer les énergies renouvelables.  
Objectif 2015 : 10 % des hôtels utilisent des énergies renouvelables  
Résultat 2014 : 9 %

**ENGAGEMENTS**

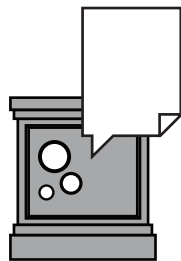
3 engagements et objectifs chiffrés à l'horizon 2015<sup>57</sup> mentionnés dans le cadre du Plan d'actions Lima-Paris, ou « agenda des solutions »<sup>58</sup> :

# TRANSPARENCE DES DONNÉES

## NOTATION

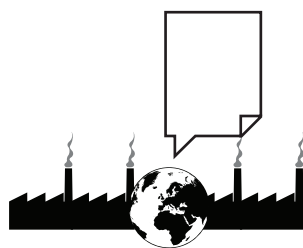


### ACCESSIBILITÉ



Le bilan des émissions de gaz à effet de serre du groupe Accor figure uniquement dans son document de référence. Il n'existe pas de support plus accessible au grand public. L'entreprise n'a pas donné suite à nos demandes d'information.

### DÉFINITION DE LA MÉTHODOLOGIE ET DU PÉRIMÈTRE



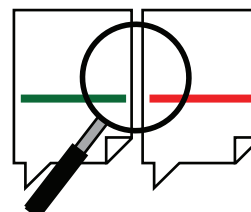
Nous avons eu des difficultés à appréhender les périmètres décrits dans le document de référence<sup>59</sup> concernant les émissions de gaz à effet de serre du groupe et

à comprendre que les déclarations d'émissions portent sur un périmètre restreint : Accor déclare dans son document de référence que 1940 hôtels sont « applicables » sur ce sujet<sup>60</sup>, dont 1708 seulement ont été « évalués »<sup>61</sup>, alors que le parc hôtelier total de l'entreprise décrit dans ce même document fait apparaître 3717 établissements<sup>62</sup> (hôtels en propriété, en location, « managés » et franchisés).

En particulier, les franchisés ne paraissent pas concernés car Accor les considère en dehors de la « maîtrise opérationnelle » du groupe<sup>63</sup>. De plus, nous n'avons pas trouvé de précisions concernant les émissions par catégorie d'hôtels, alors qu'elles existent pour les données financières du groupe.

L'entreprise a publié en 2011 une étude<sup>64</sup> sur son empreinte environnementale globale qui inclut une estimation des émissions carbone sur l'ensemble des hôtels du groupe réparties par source et par poste d'émission. Mais si quelques résultats issus de cette étude ont été mis à jour depuis et synthétisés dans son document de référence<sup>65</sup>, nous n'avons pas pu trouver de version complète actualisée.

### COHÉRENCE ET PERTINENCE DES DÉCLARATIONS



Nous n'avons pas pu vérifier la cohérence des déclarations d'émissions en valeur absolue et relative publiées dans le document de référence du groupe<sup>66</sup> : les émissions par chambre – en diminution ces dernières années – sont basées sur une estimation complexe du taux de remplissage qui rend difficilement comparables aux déclarations en valeur absolue du groupe.

De plus, les émissions déclarées par Accor dans son document de référence (scopes 1 & 2) ne correspondent pas aux estimations de l'empreinte carbone issues de l'étude de 2011 et mises à jour en 2014<sup>67</sup>.

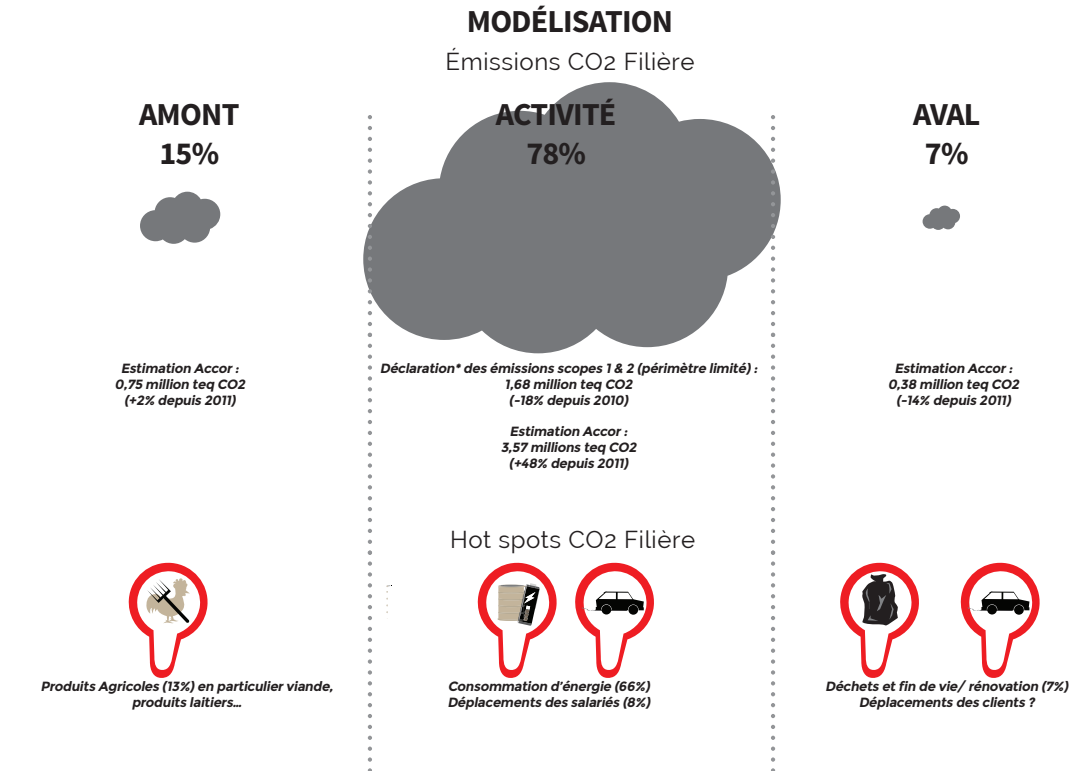
Enfin, les déclarations sont compilées sur trois ans, mais sur un nombre d'hôtels très restreint (959 sur 3717)<sup>68</sup>.

Enfin, les déclarations sont compilées sur trois ans, mais sur un nombre d'hôtels très restreint (959 sur 3717)<sup>68</sup>.

# PRISE EN COMPTE DES ÉMISSIONS FILIÈRES ET ACTIONS

# ACCOR

## NOTATION



## ÉVALUATION DES « HOT SPOTS » D'ÉMISSIONS SUR SES FILIÈRES



Le groupe Accor a réalisé en 2011 l'une des premières évaluations de l'empreinte carbone globale d'entreprise dans le secteur de l'hôtellerie<sup>69</sup>. L'analyse portait sur la consommation d'énergie, l'empreinte carbone, la consommation et la pollution de l'eau, ainsi que sur la génération de déchets. Elle prenait en compte les principales activités, depuis les matières premières consommées jusqu'à l'usage et la rénovation des bâtiments<sup>70</sup>.

L'évaluation détaillée des émissions de gaz à effet de serre réalisée dans cette étude, inspirée de la méthode d'analyse du cycle de vie, porte sur les chiffres de l'année 2010 et prend en compte les émissions générées depuis la fabrication des ressources nécessaires aux hôtels, jusqu'à la fin de vie des produits utilisés en passant par leur consommation d'énergie<sup>71</sup>.

Elle montre que la majorité des émissions provient de la consommation d'énergie dans les hôtels (environ 66%).

Le deuxième poste est celui de l'impact amont de la restauration (13%), notamment lié à la consommation de viandes et de produits laitiers.

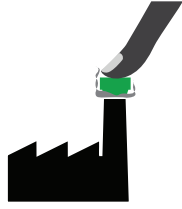
Le troisième est lié aux déplacements des collaborateurs (trajets domicile-travail, professionnels...) qui contribuent à hauteur de 8% aux émissions du groupe. Enfin, la construction et la rénovation des bâtiments en aval représentent presque 5% du total.

Un point important a cependant été exclu de l'étude : celui des déplacements des clients pour venir dans les hôtels, qui peut être significatif (avion...) mais dont la variabilité est apparue trop grande pour être évaluée.

\*Les déclarations sont à distinguer des estimations. Les premières sont « officielles » et vérifiées en interne et/ou en externe, ce qui n'est pas le cas des secondes.

### ACTIONS PONCTUELLES ET STRATÉGIE POUR MITIGER LES ÉMISSIONS « FILIÈRES »

Si Accor a développé une stratégie d'ensemble pour diminuer la consommation d'énergie dans ses hôtels et améliorer les standards de performance énergétique de ses nouveaux établissements, le groupe agit beaucoup plus



ponctuellement en amont et en aval (alors que les émissions associées représentent ensemble plus de 20% de l'empreinte carbone globale d'Accor d'après son document de référence<sup>72</sup>, sans compter l'impact des trajets des clients). L'entreprise intervient principalement en aval pour mettre à disposition de ses clients des navettes gratuites et des vélos pour leurs propres déplacements<sup>73</sup>, et nous n'avons trouvé aucune action sur la partie amont, malgré l'importance des émissions de gaz à effet de serre évaluées par le groupe sur son activité de restauration (11% du total dans la version actualisée de 2014).

## ÉMISSIONS VS OBJECTIFS DE RÉDUCTION

### NOTATION

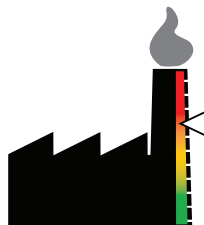


### ÉMISSIONS SCOPE 1 ET 2

Les émissions déclarées par Accor sur les scopes 1 et 2 ont baissé significativement sur la période 2010-2014<sup>74</sup>. À noter cependant que les déclarations que nous avons pu consulter

ne concernent pas la totalité du parc hôtelier du groupe (propriété, locations fixes et variables, management et franchises).

### ÉMISSIONS SCOPE 1, 2 ET 3



La mise à jour en 2014 de l'empreinte carbone estimée sur l'ensemble du groupe<sup>75</sup>, y compris l'amont et l'aval, montre en revanche une forte augmentation de 28% par

rapport aux évaluations publiées dans l'étude de 2011<sup>76</sup>, ce qui complique l'atteinte des objectifs de réduction tels que fixés par l'Union européenne.

# APPRÉCIATION GLOBALE

Le groupe Accor a été précurseur dans le secteur de l'hôtellerie pour l'évaluation de son empreinte environnementale globale, étape indispensable pour développer une stratégie de réduction de l'impact de l'entreprise sur l'ensemble de ses filières.

En revanche, les déclarations d'émissions publiées dans le document de référence du groupe ne nous ont pas permis d'identifier une tendance globale car le périmètre n'inclut qu'une partie des hôtels sous enseigne du groupe et pose la question des émissions liées aux hôtels exclus du périmètre.

De plus, Accor semble se concentrer sur la réduction des émissions directement liées à ses activités, laissant de côté la plupart des émissions amont et aval (notamment la restauration, la construction des hôtels en amont et le déplacement des clients en aval) pour-

tant identifiées et évaluées depuis la première étude de 2011.

La mise à jour de cette étude effectuée en 2014 indique que l'empreinte carbone globale du groupe a fortement augmenté en trois ans, en contradiction avec les objectifs déterminés par l'Union européenne. Il convient néanmoins de rappeler que ces émissions sont largement plus faibles que les entreprises du secteur de l'énergie ou de l'automobile étudiées dans notre panel.

A plus long terme, la capacité du secteur de l'hôtellerie et du tourisme à atteindre l'objectif européen de 80% de réduction des émissions de gaz à effet de serre en 2050 semble difficilement réalisable en l'état, notamment en raison des émissions intrinsèques liées à la consommation d'énergie sur site et aux déplacements des clients.

## Sources & références

- 56 <http://www.accorhotels-group.com/fr/developpement-durable/les-7-piliers-de-planet-21/carbone.html> consulté 04/11/15
- 57 <http://www.accorhotels-group.com/fr/developpement-durable/les-7-piliers-de-planet-21/carbone.html> consulté 04/11/15
- 58 Nous identifions systématiquement les engagements des entreprises répertoriées dans le Plan d'actions Lima-Paris, ou "agenda des solutions", car il s'agit du document faisant référence en termes de reconnaissance officielle de la contribution des entreprises à l'action internationale contre le changement climatique, qui pourrait bénéficier d'une légitimité officielle renforcée s'il est effectivement annexé à un futur accord international signé à Paris.
- 59 Accor, Document de référence et rapport financier annuel 2014, p.65
- 60 Ibid
- 61 Ibid
- 62 Accor, Document de référence et rapport financier annuel 2014, p.9
- 63 Accor, Document de référence et rapport financier annuel 2014, p.62
- 64 Earth Guest Research, L'empreinte environnementale du groupe Accor : Première analyse de cycle de vie multicritères d'un groupe hôtelier international, décembre 2011
- 65 Accor, Document de référence et rapport financier annuel 2014, p.63
- 66 Accor, Document de référence et rapport financier annuel 2014, p.65
- 67 Accor, Document de référence et rapport financier annuel 2014, p.63 et p.65
- 68 Accor, Document de référence et rapport financier annuel 2014, p.65
- 69 Earth Guest Research, L'empreinte environnementale du groupe Accor, décembre 2011, p.6
- 70 Earth Guest Research, L'empreinte environnementale du groupe Accor, décembre 2011, p.9 & 10
- 71 Earth Guest Research, L'empreinte environnementale du groupe Accor, décembre 2011, p.7
- 72 Accor, Document de référence et rapport financier annuel 2014, p.63
- 73 Accor, Document de référence et rapport financier annuel 2014, p.65
- 74 Accor, Documents de référence et rapports financiers annuels 2010, 2011, 2012, 2013 et 2014
- 75 Accor, Document de référence et rapport financier annuel 2014, p.63
- 76 Earth Guest Research, L'empreinte environnementale du groupe Accor, décembre 2011, p.11

## EN BREF



**CHIFFRE D'AFFAIRES 2014**  
39,2 milliards d'euros

**BILAN CONSOLIDÉ\* 2014**  
2 078 milliards d'euros



**EFFECTIFS**  
187 903 employés

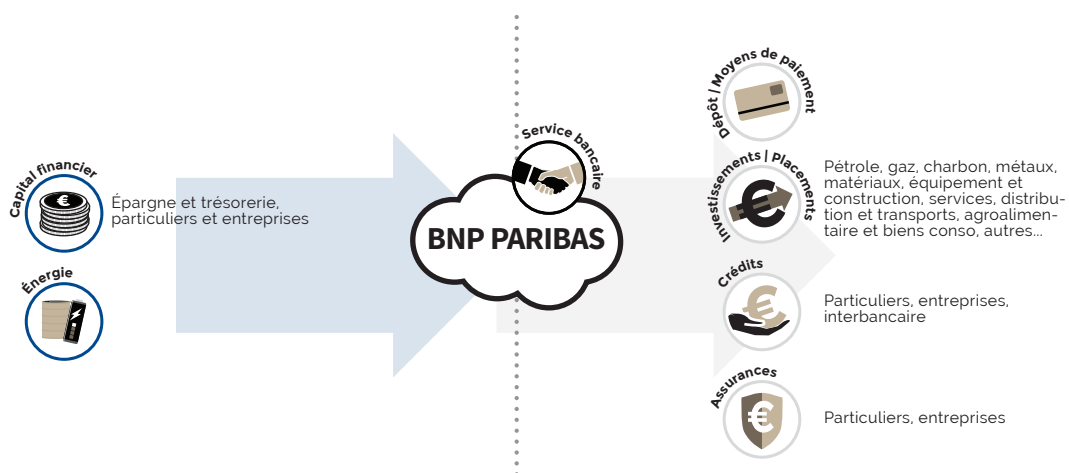


**RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE**  
(% des effectifs)

31% France
10% Italie
10% Belgique
2% Luxembourg
24% Europe (hors marchés domestiques)
8% Amérique du Nord
7% Asie-Océanie
5% Afrique
2% Amérique du Sud
1% Moyen Orient

### MODÉLISATION

input | output



### POSITIONNEMENT PAR RAPPORT À L'ENJEU CLIMAT

« Nous ne finançons que les projets dotés de conditions renforcées dans les secteurs à fort impact environnemental<sup>77</sup>. »

« Les critères obligatoires qui doivent être respectés par tous nos métiers dans le monde garantissent que nous ne finançons que les technologies qui fournissent la meilleure efficacité énergétique et le plus faible impact environnemental<sup>78</sup>. »

### ENGAGEMENTS

Depuis 2010, la Fondation BNP Paribas soutient la recherche sur le changement climatique au travers du programme Climate Initiative.

Dans le cadre du Plan d'actions Lima-Paris :

- Réduire l'intensité des émissions de CO2 sur certaines parties de la chaîne de valeur de 10% par employé à temps plein entre 2012 et 2015, grâce à une meilleure efficacité énergétique, les achats d'énergie renouvelables, les installations d'énergie solaire, et des politiques de voyages d'affaire plus efficaces.
- Avoir un prix carbone en interne en 2017 pour l'intégrer dans les facteurs de choix financiers de l'entreprise.

\* État de la situation financière d'un groupe qui synthétise à une date donnée tout ce qu'il possède (immeubles, placements, capital, crédits...) sur l'ensemble des sociétés qu'il contrôle

## IMPACTS NÉGATIFS ET CONTROVERSES SUR L'ENJEU CLIMAT

En 2010, selon une étude Utopies / Amis de la Terre, la BNP Paribas était une des banques françaises les plus émettrices de CO<sub>2</sub> avec 1 360 millions de tonnes émises annuellement<sup>79</sup>.

BNP Paribas est régulièrement pointée du doigt par les associations environnementalistes (BankTrack<sup>80</sup> et Amis de la Terre France<sup>81</sup>) pour ses investissements dans les énergies fossiles et dans le charbon en particulier (15,6 milliards d'euros investis dans le secteur entre 2005 et 2014).

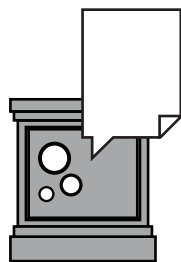
En amont de la COP21, la banque est nommée par ces ONG aux « prix Pinocchio du climat »<sup>82</sup>.

## TRANSPARENCE DES DONNÉES



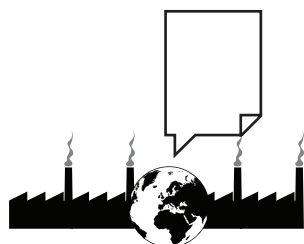
NOTATION

### ACCESSIBILITÉ



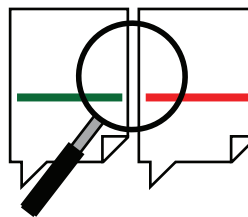
Au-delà du Document de référence annuel<sup>83</sup>, les déclarations d'émissions de gaz à effet de serre de BNP Paribas sont détaillées dans le rapport de responsabilité sociale et environnementale de l'entreprise<sup>84</sup> qui est facilement accessible par une requête sur un moteur de recherche. Par contre, nous n'y avons pas trouvé de compilation sur plusieurs années. De plus, l'entreprise n'a pas donné suite à nos demandes d'information.

### DÉFINITION DE LA MÉTHODOLOGIE ET DU PÉRIMÈTRE



D'après le document de référence de BNP Paribas, le périmètre de déclaration des émissions de gaz à effet de serre est le périmètre financier consolidé<sup>85</sup>. Le rapport RSE 2014 précise que les données sont collectées auprès d'établissements représentant 86,6% des effectifs du groupe et que les 13,4% restants sont extrapolés<sup>86</sup>. Les émissions y sont détaillées par scope et par poste<sup>87</sup>.

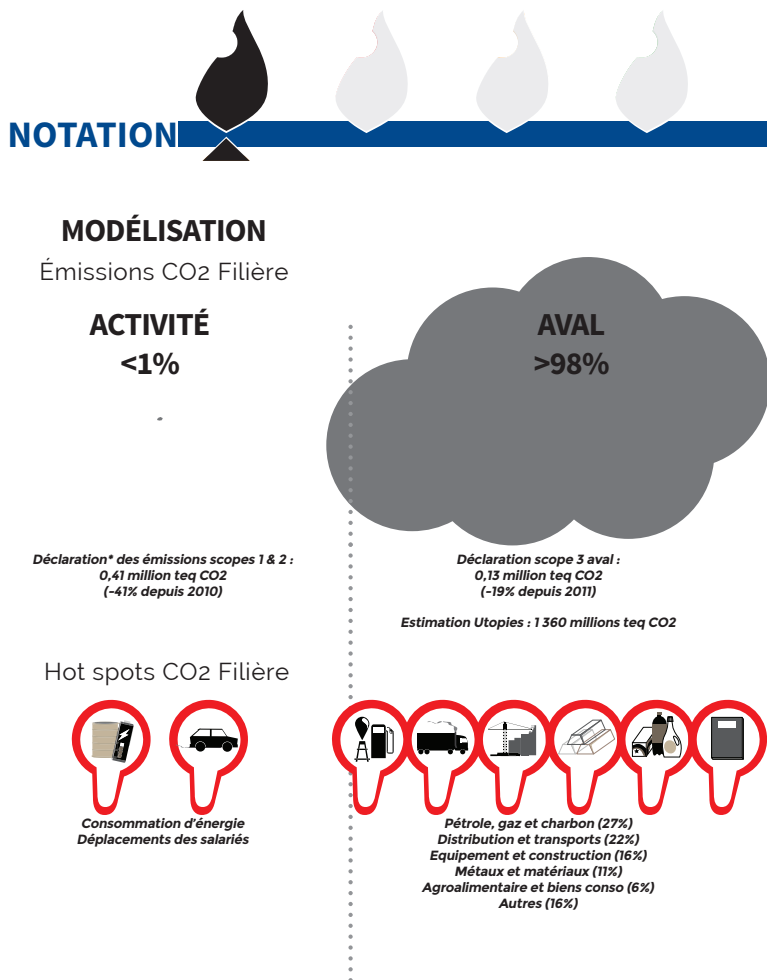
### COHÉRENCE ET PERTINENCE DES DÉCLARATIONS



Les chiffres déclarés sont les mêmes dans les différents supports ; ils sont disponibles en valeur absolue et en valeur relative (par collaborateur), les deux étant cohérents<sup>88</sup>.



## PRISE EN COMPTE DES ÉMISSIONS FILIÈRES ET ACTIONS



### ÉVALUATION DES « HOT SPOTS » D'ÉMISSIONS SUR SES FILIÈRES



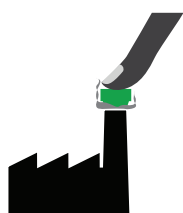
Le groupe BNP Paribas a identifié quelques secteurs sensibles sur le plan environnemental<sup>89</sup> : l'énergie nucléaire, la production d'électricité à partir du charbon, la pâte à papier, l'huile de palme, l'industrie minière et les sables bitumineux. Cependant, nous n'avons trouvé

aucun élément concernant d'autres secteurs dont l'impact climatique est tout aussi important et qui sont pourtant identifiés dans l'étude d'Utopies publiée en 2010 sur l'empreinte carbone des banques françaises<sup>90</sup> : les transports, la production d'énergie à partir de gaz et de pétrole, le trading et la distribution, les équipements industriels et la construction, l'agroalimentaire. De plus, nous n'avons pu accéder à aucune évaluation des émissions de gaz à effet de serre associées aux secteurs identifiés comme sensibles par la banque.

\*Les déclarations sont à distinguer des estimations. Les premières sont « officielles » et vérifiées en interne et/ou en externe, ce qui n'est pas le cas des secondes.

\*\*Les estimations du Basic s'appuient sur les études sectorielles disponibles à date.

## ACTIONS PONCTUELLES ET STRATÉGIE POUR MITIGER LES ÉMISSIONS « FILIÈRES »



Si le groupe a déployé des « politiques sectorielles » sur ces secteurs sensibles<sup>91</sup>, nous n'avons pas pu identifier dans son document de référence les conditions indispensables et les critères d'évaluation qu'il a élaborés pour encadrer ses financements. Au-delà de la gestion de risques et de quelques actions sectorielles (par exemple sur le charbon, la déforestation liée à l'huile de palme) nous n'avons identifié aucune mention d'une straté-

gie de lutte contre le changement climatique sur l'ensemble des investissements du groupe dans le document de référence<sup>92</sup>.

Nous n'avons pas pu établir de liens entre les secteurs spécifiques qui font l'objet d'une exclusion par l'entreprise et l'enjeu climatique : les filets dérivants, l'amiante, le PCB et les espèces en danger répertoriées par la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction<sup>93</sup>.

En complément, quelques secteurs jugés « vertueux » font l'objet d'un investissement ciblé, mais ils restent minoritaires, à l'image des énergies renouvelables qui ne représentent que 20% des énergies financées (contre presque 60% pour le charbon, le pétrole et le gaz<sup>94</sup>).

## ÉMISSIONS VS OBJECTIFS DE RÉDUCTION

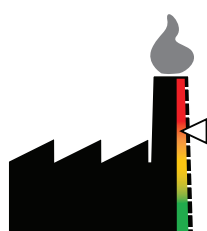


### ÉMISSIONS SCOPE 1 ET 2

Les émissions déclarées par le groupe BNP Paribas sur les scopes 1 et 2 ont baissé significativement sur la période 2010-2014<sup>95</sup> (de plus de 40%), au-delà des objectifs de l'Union européenne. Cependant, sur la base du rapport

publié par Utopies en 2010<sup>96</sup>, les émissions des scopes 1 et 2 ne représentent qu'une partie largement minoritaire de l'empreinte carbone globale du groupe.

### ÉMISSIONS SCOPE 1, 2 ET 3



Si BNP Paribas évalue des émissions sur le scope 3 chaque année<sup>97</sup>, les seuls éléments que nous avons relevés dans ces dernières correspondent aux déplacements de ses collaborateurs, une composante

anecdotique par rapport aux émissions associées aux investissements du groupe dans des secteurs fortement émetteurs de carbone (transports, production d'énergie, distribution, équipements industriels, agroalimentaire...)<sup>98</sup>. Nous ne pouvons donc pas nous prononcer sur l'évolution de l'empreinte carbone globale du groupe.

# APPRÉCIATION GLOBALE

D'un côté, BNP Paribas assure la transparence et la cohérence de ses déclarations sur les émissions de gaz à effet de serre liées à ses activités. De l'autre, elle fait partie des entreprises de notre panel les moins impliquées dans l'identification et la réduction de son impact climatique plus global.

Malgré le rapport publié par Utopies en 2010 et ses propres études internes, BNP Paribas continue à être impliqué dans des secteurs fortement émetteurs tels que les transports, la production d'énergie à partir de gaz et de pétrole, le trading et la distribution, les équipements industriels et la construction, ou l'agroalimentaire. Au-delà, nous avons essentiellement relevé des actions et des politiques qui relèvent de la gestion des risques.

Si ses émissions carbone baissent significativement sur les scopes 1 et 2, en conformité sur ce périmètre avec les objectifs définis par l'Union européenne, elles ne représentent qu'une part largement minoritaire par rapport

aux émissions associées aux investissements de la banque, ce qui ne nous a pas permis de savoir si au final l'ensemble des émissions liées aux activités du groupe est en ligne, ou pas, avec les objectifs européens (sur la période 2010-2014).

Dans tous les cas, il est utile de rappeler que l'activité bancaire possède un fort levier de réduction des émissions à travers ses décisions d'investissement, comme l'illustrent les performances du Crédit Coopératif et de la NEF dont les émissions pour 1000 euros investis étaient respectivement inférieures de 50% et de 80% par rapport à celles de BNP Paribas en 2010<sup>99</sup>.

## Sources & références

- 77 [http://www.amisdela terre.org/IMG/pdf/reponse\\_bnp\\_les\\_amis\\_de\\_la\\_terre\\_15\\_10\\_2013.pdf](http://www.amisdela terre.org/IMG/pdf/reponse_bnp_les_amis_de_la_terre_15_10_2013.pdf), consulté le 04/11/2015
- 78 Ibid.
- 79 Utopies / Amis de la Terre, L'empreinte carbone des banques françaises, 2010
- 80 Banktrack, BNP Paribas : Quit Coal, May 2015 et Banktrack, Banking on Coal, 2014
- 81 Les Amis de la Terre France, Climat : Comment choisir ma banque, octobre 2014
- 82 <http://www.prix-pinocchio.org/nomine/bnp-paribas/>, consulté le 04/11/2015
- 83 BNP, Document de référence et rapport financier annuel 2014
- 84 BNP, Rapport de Responsabilité Sociale et Environnementale 2014
- 85 BNP, Document de référence et rapport financier annuel 2014, p. 473
- 86 BNP, Rapport de Responsabilité Sociale et Environnementale 2014, p.59
- 87 Ibid.
- 88 BNP, Document de référence et rapport financier annuel 2014, p. 467 et BNP, Rapport de Responsabilité Sociale et Environnementale 2014, p.59
- 89 BNP, Document de référence et rapport financier annuel 2014, p.465
- 90 Utopies / Amis de la Terre, L'empreinte carbone des banques françaises, 2010
- 91 BNP, Document de référence et rapport financier annuel 2014, p.465
- 92 Ibid.
- 93 Ibid.
- 94 BNP, Document de référence et rapport financier annuel 2014, p. 466
- 95 BNP, Documents de référence et rapports financiers annuels 2010, 2011, 2012, 2013 et 2014
- 96 Utopies / Amis de la Terre, L'empreinte carbone des banques françaises, 2010
- 97 BNP, Rapport de Responsabilité Sociale et Environnementale 2014, p.59
- 98 Utopies / Amis de la Terre, L'empreinte carbone des banques françaises, 2010
- 99 Utopies / Amis de la Terre, L'empreinte carbone des banques françaises, 2010

# EN BREF



### CHIFFRE D'AFFAIRES 2014

84 milliards d'euros



### RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE

	CA	Effectifs
Zone Europe	71%	212 405
Zone Amérique Latine	21%	96 863
Zone Asie	8%	71 959

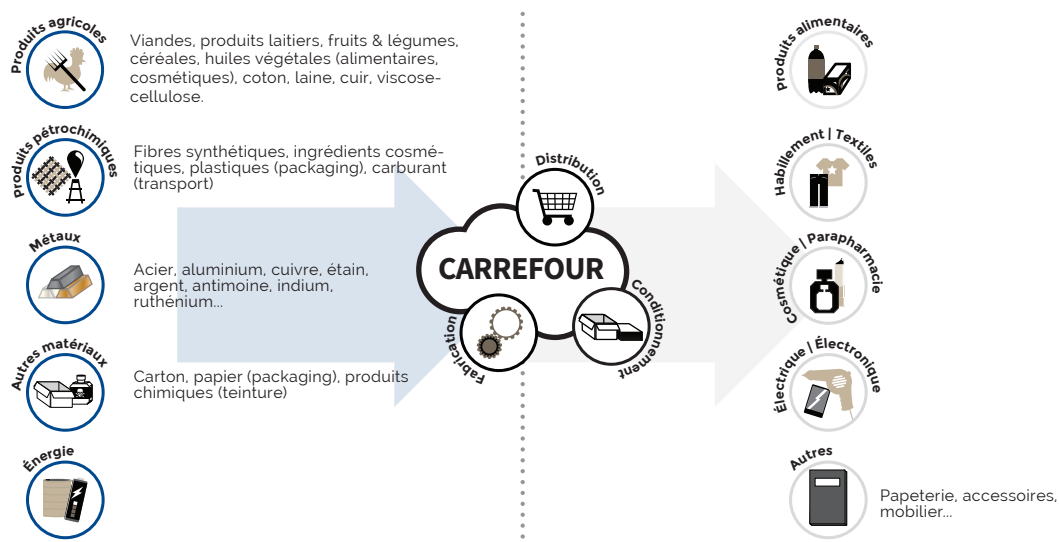


### EFFECTIFS

381 227 employés

### MODÉLISATION

input | output



## POSITIONNEMENT PAR RAPPORT À L'ENJEU CLIMAT

« Toutes les initiatives de Carrefour pour agir positivement sur la préservation du climat :

Notre conviction est que les solutions viennent des entreprises et de leur capacité à démultiplier les innovations. La dimension internationale du groupe Carrefour est une chance de déployer à grande échelle les solutions concrètes de ses collaborateurs et de ses fournisseurs.

Préserver les ressources naturelles pour servir des produits de qualité à nos clients, c'est la politique RSE du Groupe Carrefour qui agit et investit pour limiter son impact environnemental. Portée par des femmes et des hommes impliqués, celle-ci comporte trois piliers forts : la lutte contre toutes les formes de gaspillage, la protection de la biodiversité et l'accompagnement des partenaires de l'entreprise<sup>100</sup>. »

### ENGAGEMENTS

Sur leur site internet :

- Réduire de 40% des émissions CO<sub>2</sub> du groupe d'ici 2025 et de 70% d'ici 2050 (par rapport à 2010).
- Réduire de 40% les émissions de CO<sub>2</sub> liées à la production de froid d'ici 2025.
- Réduire de 30% les émissions de CO<sub>2</sub> liées au transport d'ici 2025.
- Engager les fournisseurs sur des objectifs précis pour la réduction de leurs émissions de CO<sub>2</sub>.

Dans le cadre du Plan d'actions Paris-Lima :

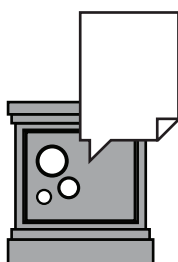
- Adopter un prix interne du carbone en 2017 pour l'intégrer dans les facteurs de choix financiers de l'entreprise
- Réduire les émissions spécifiques de CO<sub>2</sub> opérationnelles de 40% de 2009 à 2020 grâce à une meilleure efficacité énergétique et la rénovation des bâtiments.
- Réduire les émissions CO<sub>2</sub> liées à l'achat d'électricité et de carburant dans les magasins de 30% par mètre carré entre 2004 et 2020, grâce à une meilleure efficacité énergétique et la rénovation des bâtiments.

## TRANSPARENCE DES DONNÉES

### NOTATION



### ACCESSIBILITÉ



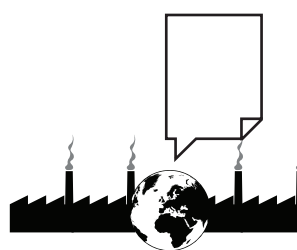
En plus de son Document de référence<sup>101</sup>, Carrefour intègre un bilan succinct de ses émissions de GES dans un « panorama d'indicateurs RSE » publié chaque année dans son rapport intégré d'activité et d'engagement responsable<sup>102</sup>.

Ces indicateurs sont accessibles depuis la page d'accueil du site internet du groupe Carrefour (dans la section « nos engagements »)<sup>103</sup>.

L'entreprise a répondu à notre demande d'information complémentaire, mais en renvoyant essentiellement à ses documents déjà publiés.

### DÉFINITION DE LA MÉTHODOLOGIE ET DU PÉRIMÈTRE

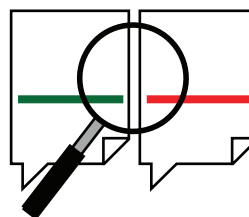
Les périmètres sont indiqués de manière détaillée dans le document de référence<sup>104</sup>, mais nous n'avons pas retrouvé ces détails dans le



rapport intégré<sup>105</sup>. Les pays et activités (Business Units) concernés sont définis précisément et indiqués sous chaque tableau de chiffre (en % du CA)<sup>106</sup>.

Les émissions de gaz à effet de serre sont détaillées par scope, source et zone géographique (suivant les lignes directrices du GHG Protocol)<sup>107</sup>.

### COHÉRENCE ET PERTINENCE DES DÉCLARATIONS



Les ordres de grandeur sont globalement les mêmes sur les deux supports (documents de référence et rapport d'activité et d'engagement responsable). Les données

sont disponibles en valeur absolue et relative, et agrégées sur deux années uniquement (scope 1 & 2).

## PRISE EN COMPTE DES ÉMISSIONS FILIÈRES ET ACTIONS

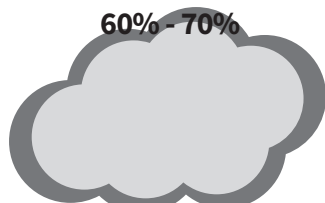
### NOTATION

#### MODÉLISATION

Émissions CO2 Filière

#### AMONT

60% - 70%



Déclaration des émissions scope 3 amont :  
0,3 million teq CO2  
(-28% depuis 2010)

Estimation BASIC : 15 millions teq CO2



Produits Agricoles (40%-50%), en particulier viande, produits laitiers...  
Textiles (10%)  
Cosmétiques (5%)  
Électrique/électronique (5%)

#### ACTIVITÉ

10%-15%



Déclaration\* des émissions scopes 1 & 2 :  
3,27 millions teq CO2  
(-24% depuis 2010)

Hot spots CO2 Filière



Distribution (10%-15%)  
Déplacements des salariés

#### AVAL

20%-25%



Estimation BASIC :  
7 millions teq CO2



Usage (15%), en particulier produits électriques/électroniques, cosmétiques et textiles...  
Déchets et fin de vie (5%)  
Déplacements des clients ?

### ÉVALUATION DES « HOT SPOTS » D'ÉMISSIONS SUR SES FILIÈRES



Sur la base d'études sectorielles sur l'empreinte carbone des principales catégories de produits commercialisées par Carrefour (alimentaire, textile, cosmétique, électrique et électronique)<sup>108</sup>, les émissions générées en amont et en aval du groupe peuvent être estimées à plus de 80% de son empreinte carbone globale, soit plus de 4 fois les émissions liées à ses propres activités.

Les mêmes études estiment que l'approvisionnement amont représente à lui seul environ 60% de l'empreinte carbone des différentes catégories de produits, et c'est le domaine sur lequel Carrefour a le plus de leviers d'action, en particulier via ses chartes qualité fournisseurs. Or, les seules déclarations d'émissions que nous avons notées concernant son scope 3<sup>109</sup> correspondent à

la logistique en amont (a priori au niveau de ses fournisseurs directs), soit environ 2% de l'empreinte carbone globale de Carrefour sur la base des études précitées.

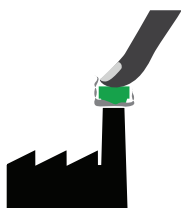
Au-delà, le groupe communique sur la lutte contre la déforestation<sup>110</sup> et contre le gaspillage lié à son approvisionnement en produits agricoles<sup>111</sup>, ainsi que sur l'impact carbone des modes de consommation alimentaire<sup>112</sup>.

De manière générale, nous n'avons pas trouvé d'éléments relatifs aux secteurs textile, électronique ou cosmétique qui forment pourtant une part non négligeable de son chiffre d'affaires<sup>113</sup>.

Quant à l'usage et la fin de vie des produits, le groupe a identifié les enjeux liés au gaspillage alimentaire, aux sacs plastiques et aux emballages<sup>114</sup>, mais nous n'avons pas pu accéder aux évaluations des émissions correspondantes.

\*Les déclarations sont à distinguer des estimations. Les premières sont « officielles » et vérifiées en interne et/ou en externe, ce qui n'est pas le cas des secondes.

### ACTIONS PONCTUELLES ET STRATÉGIE POUR MITIGER LES ÉMISSIONS « FILIÈRES »



S'il affiche des objectifs ambitieux de réduction d'ici 2025 et 2050, le groupe Carrefour ne communique que sur la promotion d'initiatives « vertueuses »<sup>115</sup> qui restent minoritaires par rapport au nombre de références vendues dans ses magasins (jusqu'à 80 000 références vendues en hypermarché<sup>116</sup>) et essentiellement centrées sur le secteur alimentaire : traçabilité et labels sur la déforestation, promotion de l'agroécologie dans ses « filières qualité », amélioration de la logistique et réduction des emballages. Mais nous n'avons pas pu relever de stratégie d'ensemble pour diminuer l'empreinte carbone de ses principaux approvisionnements en amont, et de ses principaux impacts en aval (usage des produits, déplacement des clients)<sup>117</sup>.

Sur le secteur agricole en amont, le groupe met en avant ses « filières qualité »<sup>118</sup>, mais nous n'avons pas trouvé les éléments qui expliquent si elles génèrent potentiellement

une réduction d'émissions de gaz à effet de serre ni de quantification de ces dernières (nous n'avons trouvé qu'un ordre de grandeur très général et non documenté). De plus, ces filières représentent un peu plus de 550 références dans le monde<sup>119</sup>, à comparer aux dizaines de milliers de références qui sont présentes en moyenne dans les hypermarchés du groupe<sup>120</sup>.

Sur la base des déclarations de Carrefour nous n'avons identifié que des actions ponctuelles sur certains produits, qui diffèrent selon les pays (ex. en France : « un brocoli FQC 100% Breton, agriculture de précision avec un usage raisonné d'engrais azoté, cultivé sans herbicide et récolté à la main » - cf. communication Climat 2015 du groupe) ; il a également lancé des programmes sur la déforestation (centrés sur la traçabilité) et travaille avec ses transporteurs pour réduire les émissions carbone associées.

Sur l'aval, le groupe concentre ses actions sur le gaspillage et les dons alimentaires, mais nous n'avons pas identifié d'action sur les modes de consommation ni sur les autres catégories de produits dont l'impact est significatif (textiles, cosmétiques, électronique...).

## ÉMISSIONS VS OBJECTIFS DE RÉDUCTION

### NOTATION

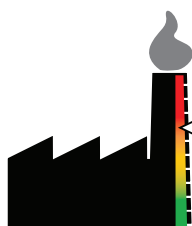


### ÉMISSIONS SCOPE 1 ET 2

La réduction des émissions de gaz à effet de serre annoncée par le groupe Carrefour sur

ses scopes 1 et 2<sup>121</sup> va au-delà de l'objectif européen sur la période 2010-2014.

### ÉMISSIONS SCOPE 1, 2 ET 3



En revanche, d'après les études sectorielles sur l'empreinte carbone des principales catégories de produits commercialisées par Carrefour (alimentaire, textile, cosmétique, électrique et électronique)<sup>122</sup>, l'essentiel des émissions liées aux activités du groupe se situent en amont et en

aval (scope 3). Sur ce périmètre, les seules émissions déclarées, liées aux transports et à la fin de vie des produits, représentent environ 2% de l'empreinte carbone globale de l'entreprise et sont en baisse selon les calculs de l'entreprise<sup>123</sup>.

Au global, ces éléments ne nous ont pas permis de savoir si l'évolution des émissions de Carrefour sur l'ensemble de ses filières vont dans le sens de l'objectif de réduction européen.

# APPRÉCIATION GLOBALE

Le groupe Carrefour assure une transparence et une accessibilité de bon niveau sur ses émissions de gaz à effet de serre. Avec LVMH, c'est l'une des références de notre panel en la matière.

Par contraste, nous n'avons trouvé que peu d'éléments concernant l'identification et la mesure de son impact en amont et en aval. Alors qu'elle possède d'importants leviers d'action, en particulier sur ses chaînes d'approvisionnement, les informations que nous avons pu consulter témoignent d'une approche sélective qui se focalise sur certains enjeux climatiques liés au secteur alimentaire, mettant de côté des problématiques importantes et des secteurs entiers (en particulier textile, électronique et cosmétiques).

Si les émissions liées aux activités de distribution de Carrefour (scope 1 & 2) diminuent conformément aux objectifs fixés par l'Union européenne, son empreinte carbone en amont et en aval est en grande partie non évaluée alors qu'elle représente potentiellement plus de 80% de son empreinte globale.

Sur ce périmètre, les émissions liées aux transports et à la fin de vie des produits, qui

ne représentent que 2% de l'empreinte amont et aval, sont en baisse selon les calculs de l'entreprise.

Pourtant, Carrefour possède un fort levier de réduction de son empreinte carbone globale à travers le choix des produits qu'il commercialise dans ses magasins<sup>124</sup>.

Par exemple, dans le domaine alimentaire, le scénario Afterre 2050 élaboré par Solagro montre qu'une évolution des régimes alimentaires (moins carnés et lactés) et un mix « 50% agriculture biologique / 50% agriculture intégrée » permettrait de nourrir la France à cet horizon tout en divisant par deux les émissions de gaz à effet de serre de la filière agricole et alimentaire française<sup>125</sup>.

Pour les produits textiles, électriques ou électroniques, des ruptures de modèles au-delà des progrès technologiques seront nécessaires pour allonger au maximum la durée de vie des produits, en particulier via une « restandardisation » accrue des produits, l'amélioration de leur qualité et de leur réparabilité, la création de systèmes de consigne-reprise et la limitation des impacts au niveau de l'usage<sup>126</sup>.

## Sources & références

- 100 <http://carrefour.com/fr/content/climat-2015> consulté le 02/11/2015
- 101 Carrefour, Document de référence et rapport financier annuel 2014
- 102 Carrefour, Rapport d'activité et d'engagement responsable 2014, p. 95
- 103 <http://www.carrefour.com/fr/content/indicateurs-environnementaux-0> consulté le 10/11/2015
- 104 Carrefour, Document de référence et rapport financier annuel 2014, p. 41
- 105 Carrefour, Rapport d'activité et d'engagement responsable 2014, p. 95
- 106 Carrefour, Document de référence et rapport financier annuel 2014, p. 41
- 107 Ibid.
- 108 WRI-WBCSD, GHG Emissions Agriculture, 2014  
INRA-Ademe, Impact Carbone des régimes alimentaires, 2011  
WRAP, Assessment Environmental Impact Grocery Products, 2013  
WRAP, Valuing our Clothes, 2012  
European Commission, EIPRO Impact of Food Product, 2010  
WWF, GHG Footprint UK Food system, 2010  
WRAP, Reducing the environmental and cost impacts of electrical products, 2012
- 109 Carrefour, Document de référence et rapport financier annuel 2014, p. 41
- 110 Carrefour, Document de référence et rapport financier annuel 2014, p. 47-48
- 111 Carrefour, Document de référence et rapport financier annuel 2014, p. 41-42
- 112 Carrefour, Les conséquences de notre alimentation sur le climat : comment faire face aux enjeux de demain ?, 2015
- 113 Carrefour, Document de référence et rapport financier annuel 2014
- 114 Carrefour, Document de référence et rapport financier annuel 2014, p. 43-44 & 47-48
- 115 Carrefour, Des solutions pour le climat, octobre 2015
- 116 Carrefour, Document de référence et rapport financier annuel 2014, p. 8
- 117 Ibid.
- 118 Carrefour, Document de référence et rapport financier annuel 2014, p. 46
- 119 Carrefour, Document de référence et rapport financier annuel 2014, p. 11
- 120 Carrefour, Document de référence et rapport financier annuel 2014, p. 8
- 121 Carrefour, Documents de référence et rapports financiers annuels 2011, 2012, 2013 et 2014 et Carrefour, Rapport Expert Développement Durable, 2010
- 122 WRI-WBCSD, GHG Emissions Agriculture, 2014  
INRA-Ademe, Impact Carbone des régimes alimentaires, 2011  
WRAP, Assessment Environmental Impact Grocery Products, 2013  
WRAP, Valuing our Clothes, 2012  
European Commission, EIPRO Impact of Food Product, 2010  
WWF, GHG Footprint UK Food system, 2010  
WRAP, Reducing the environmental and cost impacts of electrical products, 2012
- 123 Carrefour, Documents de référence et rapports financiers annuels 2012, 2013 et 2014
- 124 Ademe, Alléger l'empreinte environnementale de la consommation des français en 2030, novembre 2014  
WRAP, Assessment Environmental Impact Grocery Products, 2013  
WRAP, Valuing our Clothes, 2012  
WRAP, Reducing the environmental and cost impacts of electrical products, 2012
- 125 Solagro, Afterres 2050. Scénario d'utilisation des terres agricoles et forestières pour satisfaire les besoins en alimentation, en énergie, en matériaux, et réduire les gaz à effet de serre, 2012
- 126 WRAP, Assessment Environmental Impact Grocery Products, 2013  
WRAP, Valuing our Clothes, 2012



## EN BREF

EDF



## CHIFFRE D'AFFAIRES 2014

72,9 milliards d'euros



## RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE

% de la capacité installée

France : 72%

Royaume-Uni : 11%

Italie : 6%

Autres International : 6%

Autres activités : 5%



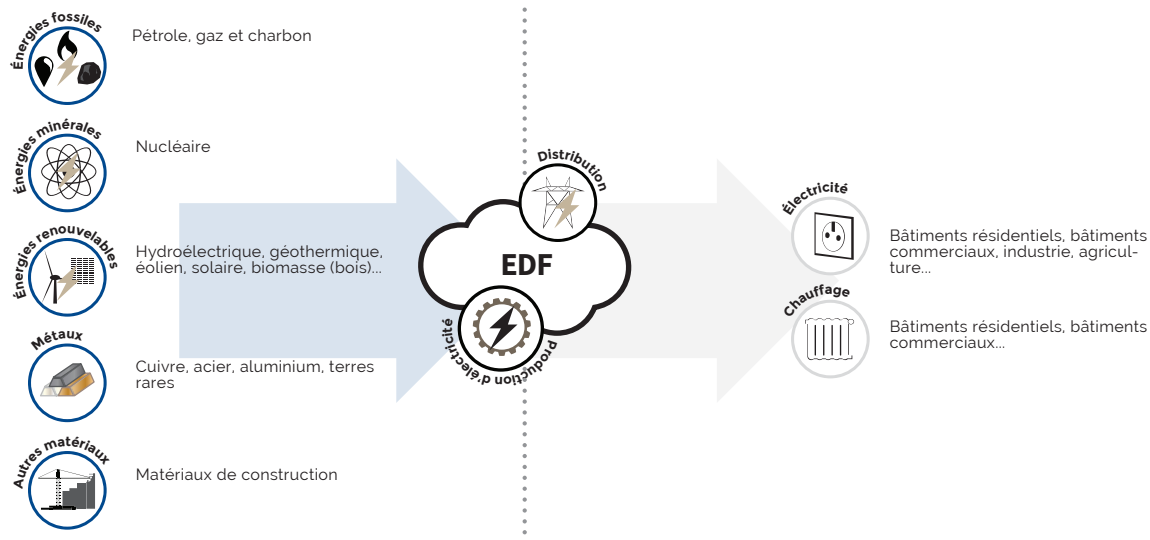
## EFFECTIFS

158 200 employés

« 1er électricien au monde »

## MODÉLISATION

input | output



## POSITIONNEMENT PAR RAPPORT À L'ENJEU CLIMAT

« Cette année plus que jamais tout le groupe EDF s'engage pour un monde décarboné. C'est notre métier, c'est notre responsabilité. Tout EDF est derrière l'objectif 2°C »

Jean-Bernard Levy, assemblée générale d'EDF, 19 mai 2015

EDF finance 10 projets pour le climat<sup>127</sup>.

projets dans les énergies renouvelables au Canada, en France et aux États-Unis.

- Adopter en interne un prix carbone pour l'intégrer dans les facteurs de choix financiers de l'entreprise.

- Maintenir le niveau d'intensité CO<sub>2</sub> de 2012 de la production d'électricité d'EDF à l'échelle mondiale à l'horizon 2015, via le développement de l'énergie nucléaire, des énergies renouvelables, et des cycles gaz combinés (CGC),

- Réduire les émissions directes de CO<sub>2</sub> de 30% en France métropolitaine entre 1990 et 2020 grâce à l'augmentation de la production d'énergies nucléaire et renouvelables.

## ENGAGEMENTS

Dans le cadre du Plan d'actions Lima-Paris :

- USD 1,9 milliard USD de « green bonds » (obligations vertes) émis pour des

- Réduire les émissions directes de CO<sub>2</sub> en Pologne de 3% entre 2008 à 2020 grâce à la modernisation des équipements et au remplacement du charbon par des turbines à gaz à faible émission de carbone.

- Réduire l'intensité en CO<sub>2</sub> de la production d'électricité au Royaume-Uni de 69% par kWh entre 2006 à 2020, grâce à la construction d'une centrale nucléaire et l'installation d'éoliennes on-shore.

- Réduire l'intensité en CO<sub>2</sub> de la production d'électricité en France métropolitaine de 50% par kWh entre 1990 à 2020, grâce à l'augmentation de la production d'énergies nucléaire et renouvelables.

### IMPACTS NÉGATIFS ET CONTROVERSES SUR L'ENJEU CLIMAT

L'impact des activités d'EDF sur le climat a été questionné par des médias et des ONG en raison notamment de ses investissements dans le charbon en Europe et en Asie, qui contribuent à faire du groupe un émetteur important de gaz à effet de serre.

Au printemps 2015, un rapport d'Oxfam et des Amis de la Terre énumérait ainsi 16 centrales

à charbon appartenant à EDF dans le monde, dont certaines (en Pologne et au Royaume-Uni) particulièrement polluantes<sup>128</sup>.

Par ailleurs, les campagnes publicitaires d'EDF en amont de la COP21 présentant l'énergie nucléaire comme « décarbonée » ou « sans émissions » ont été vivement contestées par les associations écologistes et antinucléaires, qui ont saisi le Jury de déontologie publicitaire, puis déposé plainte devant le Tribunal de grande instance<sup>129</sup>.

EDF a été nommée dans le cadre des Prix Pinocchio du climat 2015 pour ces campagnes publicitaires<sup>130</sup>.

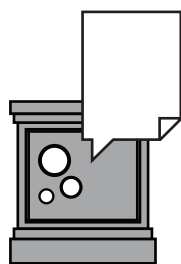
# TRANSPARENCE DES DONNÉES

EDF

## NOTATION



### ACCESSIBILITÉ



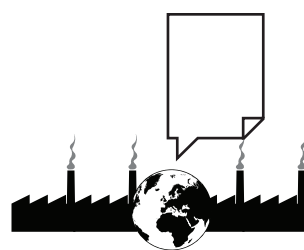
Le bilan des gaz à effet de serre d'EDF sur la France est facilement accessible via un moteur de recherche sur internet<sup>131</sup>. Ses résultats sont également intégrés dans les indicateurs de performance financière et extra-financière publiés annuellement par le

groupe<sup>132</sup>.

En revanche, nous n'avons pas trouvé de bilan équivalent à l'échelle internationale pour le groupe EDF, mais seulement un chiffre global d'émissions qui est déclaré dans les différents rapports publiés chaque année par l'entreprise : document de référence<sup>133</sup>, rapport d'activité<sup>134</sup>, rapport de responsabilité d'entreprise<sup>135</sup>, cahier des indicateurs de performance financière et extra-financière<sup>136</sup>.

Nous avons trouvé quelques détails supplémentaires sur ce périmètre, mais uniquement dans les indicateurs les plus détaillés du groupe<sup>137</sup> qui sont très peu accessibles pour un public non expert. L'entreprise a répondu à notre demande d'information complémentaire, nous renvoyant à ses documents déjà publiés.

### DÉFINITION DE LA MÉTHODOLOGIE ET DU PÉRIMÈTRE



Les déclarations publiées dans le document de référence suivent la méthodologie du GHG Protocol et les émissions de gaz à effet de serre du groupe sont

consolidées à l'échelle mondiale<sup>138</sup>.

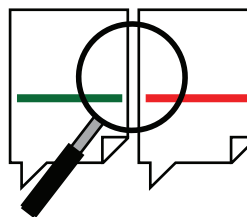
Cependant, le détail de ces émissions par scope, métier et poste d'émissions n'y est

donné que pour la France<sup>139</sup> qui représente moins de 15% des émissions totales du groupe (scopes 1 et 2).

En ce qui concerne les autres pays, certains postes d'émissions sont identifiés dans le cahier des indicateurs de performance financière et extra-financière, mais nous n'avons pas trouvé les émissions correspondantes<sup>140</sup>.

Le document de référence est peu explicite sur les périmètres : le texte alterne des informations portant visiblement sur la France et l'international sans distinguer clairement entre les deux, et le périmètre n'est pas précisé dans le tableau de déclaration des émissions<sup>141</sup>. Nous avons déduit du document que les informations qui se réfèrent à « EDF » et au « groupe EDF » concernent respectivement le périmètre français et mondial.

### COHÉRENCE ET PERTINENCE DES DÉCLARATIONS



Nous estimons que le document de référence manque de cohérence sur la question du changement climatique : si les déclarations sont compilées en valeur absolue sur

les trois dernières années<sup>142</sup>, les périmètres n'y sont pas clairement exposés (cf. point précédent). Il y a également une incohérence significative entre les déclarations d'émissions en valeur absolue et relative : l'entreprise indique que les données d'émissions d'EDF pour la France ne sont pas disponibles en valeur absolue pour 2014 à la date de publication de son document de référence<sup>143</sup>, mais déclare ses émissions en valeur relative pour cette même année pour la France et revendique leur division par deux depuis 2013<sup>144</sup>.

Au final, il nous semble qu'une personne extérieure et non experte ne peut appréhender facilement la cohérence d'ensemble de ces informations.

# PRISE EN COMPTE DES ÉMISSIONS FILIÈRES ET ACTIONS

## NOTATION

### MODÉLISATION

Émissions CO2 Filière

**AMONT**  
? %

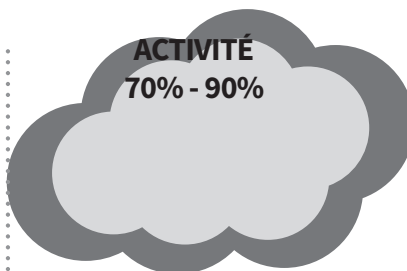


Déclaration des émissions scope 3 amont :  
18,2 millions teq CO2  
(-13% depuis 2010)



Nucléaire  
Energies renouvelables

**ACTIVITÉ**  
70% - 90%



Déclaration\* des émissions scopes 1 & 2 :  
64,3 millions teq CO2  
(-20% depuis 2010)

Hot spots CO2 Filière



Production d'électricité et distribution  
Pertes (6,5% dans l'OCDE)

**AVAL**  
? %



Pas d'estimation sectorielle disponible



Usage : bâtiment (résidentiel+bureau),  
Industrie, Agriculture  
Fin de vie

## ÉVALUATION DES « HOT SPOTS » D'ÉMISSIONS SUR SES FILIÈRES



EDF réalise une évaluation annuelle de ses émissions amont et aval, mais celle-ci est restreinte au seul périmètre français, ce qui exclut de fait un quart de la capacité totale installée par l'entreprise (37,3 GWe sur un total de 136,2 GWe<sup>145</sup>).

Sur la partie amont, l'entreprise évalue l'impact des combustibles fossiles et nucléaires (extraction, transport, enrichissement de l'uranium et MOx) qui composent la majeure partie de son « mix énergétique » (c'est-à-dire la part relative des différents types d'énergies produites) sur le territoire français<sup>146</sup>.

Nous n'avons en revanche pas trouvé d'information sur l'impact amont des énergies renouvelables (notamment les émissions liées à

l'extraction des matériaux nécessaires au photovoltaïque et à l'éolien), qui a été documenté par les études consolidées par le GIEC<sup>147</sup>.

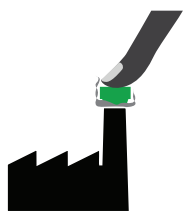
Nous n'avons pas pu identifier clairement les impacts relatifs à la construction et à la maintenance des infrastructures du groupe, en particulier les centrales nucléaires, dans l'évaluation annuelle des émissions de GES : seuls sont mentionnés les achats de biens et services et l'amortissement des immobilisations (véhicules, bâtiments tertiaires et locaux techniques)<sup>148</sup>.

En complément, EDF évalue les émissions liées à ses achats d'électricité (pour assurer la continuité du service), mais là encore sur le seul périmètre français<sup>149</sup>.

En aval, l'évaluation menée par EDF est centrée sur le transport et la distribution d'électricité, ainsi que sur la combustion du gaz vendu en France<sup>150</sup>.

\*Les déclarations sont à distinguer des estimations. Les premières sont « officielles » et vérifiées en interne et/ou en externe, ce qui n'est pas le cas des secondes.

## ACTIONS PONCTUELLES ET STRATÉGIE POUR MITIGER LES ÉMISSIONS « FILIÈRES »



EDF a développé une stratégie sur l'aval<sup>151</sup> : le groupe accompagne ses clients (particuliers et entreprises) au niveau européen dans la réduction de leurs émissions à travers des conseils sur les économies d'énergie et des offres commerciales adaptées. Il met également en œuvre un plan d'action sur le parc immobilier tertiaire qu'il gère et un pro-

gramme de rénovation thermique<sup>152</sup>.

Si ces actions semblent pertinentes, nous n'avons identifié qu'une information concernant Dalkia, filiale d'EDF, dans les « faits et chiffres 2014 » : EDF y fait mention d'une « économie » de 2,4 millions de teq CO<sub>2</sub> en 2014, ce qui correspond à 3,7% des émissions globales du groupe cette année-là<sup>153</sup>.

Sur l'amont (c'est-à-dire l'extraction des ressources et la production des composants nécessaires à la production des énergies nucléaire, hydraulique et renouvelables), nous n'avons relevé aucune action particulière concernant la réduction des émissions de gaz à effet de serre du groupe EDF.

# ÉMISSIONS VS OBJECTIFS DE RÉDUCTION

## NOTATION

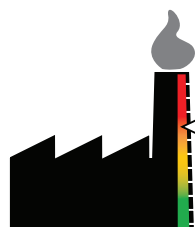


## ÉMISSIONS SCOPE 1 ET 2

Le groupe réduit ses émissions sur ses scopes 1 et 2 au niveau mondial, au-delà de l'objectif européen. La baisse est principalement réalisée entre 2013 et 2014. Les explications données par EDF sur cette baisse importante sont les suivantes : la douceur prononcée de l'hiver 2013-2014 en Europe de l'Ouest, couplée

à l'optimisation de la production hydraulique et l'augmentation de la production nucléaire, ont permis une très faible sollicitation du parc thermique à flamme de l'entreprise (-59% de production charbon et -19% de production gaz)<sup>154</sup>.

## ÉMISSIONS SCOPE 1, 2 ET 3



Les analyses de cycle de vie sur la filière énergie consolidées par le GIEC montrent que les émissions liées au scope 3 sont proportionnellement faibles pour les énergies fossiles, mais prépondérantes pour le nucléaire (de l'ordre de 66 g CO<sub>2</sub>/kWh)<sup>155</sup> et les énergies renouvelables (de l'ordre de 12g CO<sub>2</sub>/kWh pour l'éolien, 18g CO<sub>2</sub>/kWh pour la biomasse et 50g CO<sub>2</sub>/kWh pour le solaire)<sup>156</sup>.

Nous avons estimé que les évaluations d'EDF

sur le scope 3<sup>157</sup> recouvrent la majorité des émissions liées à l'amont et à l'aval du groupe, dans la mesure où elles concernent le territoire français, qui concentre l'essentiel du parc nucléaire et des énergies renouvelables du groupe. Ces évaluations indiquent une baisse sur le période 2012-2014<sup>158</sup>.

En dépit des incertitudes sur cette composante, les ordres de grandeur publiés par EDF semblent indiquer de manière crédible que les émissions totales du groupe se sont réduites depuis 2010 conformément aux objectifs définis par l'Union européenne.

# APPRÉCIATION GLOBALE



EDF a réussi à diviser par 2 ses émissions carbone sur ses scopes 1 et 2 en France depuis 2013, grâce à une conjoncture favorable (selon les propres explications du groupe). Au niveau international, la baisse est de 20% depuis 2010, soit largement au-delà des objectifs définis par l'Union européenne ; elle s'explique en partie par la politique de modernisation des centrales thermiques (charbon et gaz) du groupe<sup>159</sup>.

Concernant ses émissions filières, le groupe a engagé des programmes significatifs pour réduire son impact carbone en aval, mais nous n'avons pas pu en quantifier les résultats globaux en termes d'émissions faute d'information suffisante dans ce domaine. Nous n'avons

rien trouvé non plus sur les émissions liées à l'amont de sa filière dans sa stratégie de lutte contre le réchauffement climatique.

Nous avons par ailleurs noté un manque de cohérence et de transparence sur les informations qu'EDF fournit sur l'ensemble de ses activités.

À plus long terme, les objectifs de l'Union européenne à horizon 2050 semblent atteignables, à condition que le modèle de production d'électricité de l'entreprise se base à l'avenir sur des énergies renouvelables ayant fait la preuve d'un impact carbone largement réduit et présentant les risques et les coûts les plus faibles<sup>160</sup>.

## Sources & références

- 127 <https://www.edf.fr/groupe-edf/espaces-dedies/medias/tous-les-communiques-de-presse/changement-climatique-edf-lance-les-10-projets-pour-le-climat>, consulté le 08/11/2015
- 128 Oxfam - les Amis de la Terre France, Emissions d'Etat : Comment les centrales à charbon d'EDF et Engie réchauffent la planète, mai 2015
- 129 <http://sortirdunucleaire.org/article45012>, consulté le 08/11/2015
- 130 <http://www.prix-pinocchio.org/nomine/edf/>, consulté le 08/11/2015
- 131 <https://www.edf.fr/groupe-edf/responsable-et-engage/rapports-et-indicateurs/emissions-de-gaz-a-effet-de-serre> consulté le 08/11/2015
- 132 EDF, Indicateurs de performance financière et extra-financière 2014, p.44
- 133 EDF, Document de référence et rapport financier annuel 2014, p.251
- 134 EDF, Rapport d'activité 2014, p. 33
- 135 EDF, Responsabilité d'entreprise : résultats 2014, p. 5
- 136 EDF, Indicateurs de performance financière et extra-financière 2014, p.41
- 137 EDF, Indicateurs de performance financière et extra-financière 2014, p.41 et EDF, Annexes des Résultats Annuels 2014, p.62
- 138 EDF, Document de référence et rapport financier annuel 2014, p.251
- 139 Ibid.
- 140 EDF, Indicateurs de performance financière et extra-financière 2014, p.41-43
- 141 EDF, Document de référence et rapport financier annuel 2014, p.250-253
- 142 EDF, Document de référence et rapport financier annuel 2014, p.251
- 143 Ibid.
- 144 EDF, Document de référence et rapport financier annuel 2014, p.252
- 145 EDF, Indicateurs de performance financière et extra-financière 2014, p.12 & 16
- 146 EDF, Bilan des émissions de Gaz à Effet de Serre 2014, p.8
- 147 EDF, Bilan des émissions de Gaz à Effet de Serre 2014, p.8 & 9
- 148 EDF, Bilan des émissions de Gaz à Effet de Serre 2014, p.8
- 149 EDF, Bilan des émissions de Gaz à Effet de Serre 2014, p.3
- 150 Ibid.
- 151 EDF, Document de référence et rapport financier annuel 2014, p.253
- 152 EDF, Document de référence et rapport financier annuel 2014, p.251
- 153 EDF, Faits et Chiffres 2014, P.183
- 154 EDF, Bilan des émissions de gaz à effet de serre 2014, p.4
- 155 cf. WISE, l'option nucléaire contre le changement climatique, 2015 : Benjamin Sovacool de l'université de Singapour a compilé 103 ACV variant entre 1,4 et 288 g CO<sub>2</sub>/kWh et estime l'empreinte carbone moyenne d'une centrale nucléaire à 66g CO<sub>2</sub> / kWh, chiffre qui peut varier d'une ventrale à l'autre, de la qualité du minerai d'uranium utilisé et de l'âge de la centrale.
- 156 Climate Change 2014: Contribution of Working Group III to the 5th Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change, op. cit. et IPCC, 2011: Special Report on Renewable Energy Sources and Climate Change Mitigation
- 157 EDF, Bilan des émissions de gaz à effet de serre 2014, p.3
- 158 EDF, Bilan des émissions de gaz à effet de serre 2014, p.3
- 159 EDF, Document de référence et rapport financier annuel 2014, p.252
- 160 Association negawatt, scénario énergétique 2012-2050  
Greenpeace, 100% renewable energy for all: energy [r]evolution, 2015  
Ademe, Contribution de l'Ademe à l'élaboration de visions énergétiques 2030-2050, juin 2013

## EN BREF

## ENGIE



## CHIFFRE D'AFFAIRES 2014

74,7 milliards d'euros



## EFFECTIFS

152 900 employés



## RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE

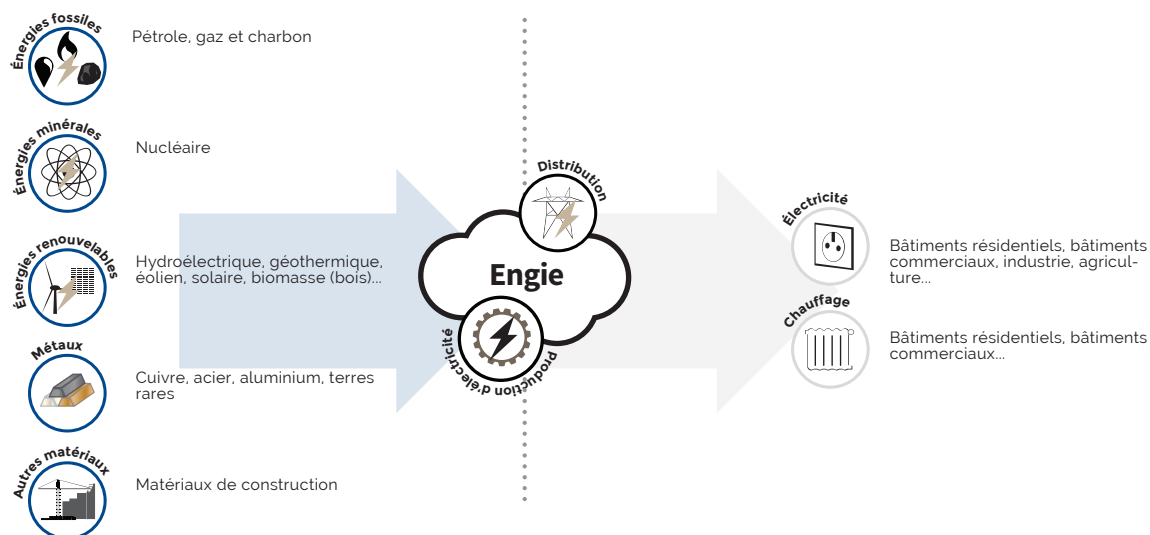
	CA (milliards d'€)	Effectifs
Amérique du Nord	3,8	4 100
Amérique Latine	4,3	5 450
Europe	58,7	136 600
Afrique	0,4	150
Moyen-Orient	0,5	1 250
Asie	5,4	2 550
Pacifique	1,5	2 800

"1er producteur indépendant d'électricité au monde"

"1er importateur de gaz liquéfié en Europe, 3ème au niveau mondial"

## MODÉLISATION

input | output



## POSITIONNEMENT PAR RAPPORT À L'ENJEU CLIMAT

« Pour Engie, les émissions de gaz à effet de serre doivent faire l'objet d'un reporting transparent. »

Objectif de réduction du taux d'émission de CO<sub>2</sub> de 10 % pour l'ensemble du parc de production mondial d'électricité et de chaleur associée entre 2012 et 2020.

« La substitution des centrales de production les plus émettrices par des unités plus performantes et le développement du parc renouvelable de + 50% d'ici 2015, contribueront largement à cet objectif. »

« La lutte contre le changement climatique fait partie des objectifs d'Engie dans le cadre de sa responsabilité sociale d'entreprise. Cet objectif mondial ambitieux de réduction de nos émissions spécifiques de CO<sub>2</sub> illustre notre engagement constant à poursuivre une croissance responsable, en accompagnant et en anticipant la mise en œuvre des politiques climatiques dans le monde. »

Gérard Mestrallet, Président Directeur général d'Engie.

## ENGAGEMENTS

Le 14 octobre 2015, l'État français a annoncé qu'Engie n'investirait plus dans de nouveaux projets de centrale à charbon.

Dans le cadre du Plan d'actions Paris-Lima :

- Adopter un prix interne du carbone (en euros par tonne équivalent carbone émis par l'entreprise) pour l'intégrer dans les facteurs de choix financiers de l'entreprise.
- 3,44 milliards USD de « green bonds » (obligations vertes) émis pour des projets dans les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique aux États-Unis, au Brésil, au Chili, au Pérou, en Belgique, en France, en Italie et en Roumanie.
- Réduire les émissions directes de CO<sub>2</sub> de la production d'électricité en Belgique de 2% entre 2007 et 2015, grâce à une meilleure efficacité des installations et au développement de projets d'énergies renouvelables.

- Réduire l'intensité en CO<sub>2</sub> de la production mondiale d'énergie et de chaleur de 10% par MWh entre 2012 et 2020, grâce au désengagement des usines les plus polluantes, l'augmentation de l'efficacité énergétique des installations existantes et au développement des sources d'énergie renouvelable.

- 2020 grâce à la modernisation des équipements et au remplacement du charbon par des turbines à gaz à faible émission de carbone.

- Réduire l'intensité en CO<sub>2</sub> de la production d'électricité au Royaume-Uni de 69% par kWh entre 2006 à 2020, grâce à la construction d'une centrale nucléaire et l'installation d'éoliennes on-shore.

- Réduire l'intensité en CO<sub>2</sub> de la production d'électricité en France métropolitaine de 50% par kWh entre 1990 à 2020, grâce à l'augmentation de la production d'énergies nucléaire et renouvelables.

## IMPACTS NÉGATIFS ET CONTROVERSES SUR L'ENJEU CLIMAT

De par ses investissements dans le charbon et les énergies fossiles, Engie figure parmi les tout premiers électriciens émetteurs de gaz à effet de serre en Europe<sup>161</sup> et au niveau mondial<sup>162</sup>.

Selon un rapport des Amis de la Terre et d'Oxfam France, Engie dispose encore de 30 centrales à charbon dans le monde, qui émettent 81 millions de TCO<sub>2</sub> par an, soit l'équivalent d'un pays comme les Philippines<sup>163</sup>. Engie est par ailleurs dans le top 3 des entreprises détenant les centrales à charbon les moins efficaces<sup>164</sup>, derrière deux firmes indiennes de plus petite taille. Enfin, l'entreprise a été nommée au prix Pinocchio du climat 2015<sup>165</sup>.

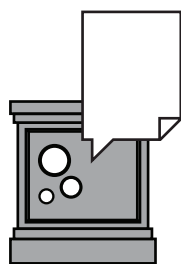


# TRANSPARENCE DES DONNÉES

## NOTATION

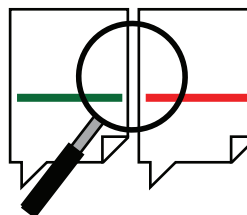


### ACCESSIBILITÉ



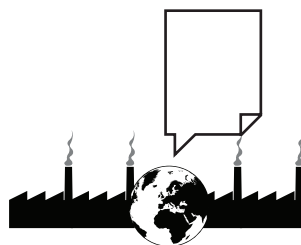
Les déclarations d'émissions de gaz à effet de serre d'Engie apparaissent dans le rapport intégré<sup>166</sup> et dans le rapport de Responsabilité de l'entreprise<sup>167</sup>, en complément de son document de référence<sup>168</sup>. Cependant, nous n'avons pas pu accéder directement à ces éléments depuis le site internet de l'entreprise ou via un moteur de recherche. L'entreprise a répondu à notre demande d'information complémentaire, mais en nous renvoyant simplement à ses documents déjà publiés.

### COHÉRENCE ET PERTINENCE DES DÉCLARATIONS



Les chiffres d'émissions sont identiques sur les différents supports et sont exprimés en valeur absolue<sup>172</sup>. Par contre, ils ne sont comparés qu'à l'année précédente, et ne nous ont pas permis pas de visualiser aisément leur tendance sur le moyen terme (la plupart des autres entreprises étudiées dans le panel déclarent leurs émissions sur au moins les trois dernières années).

### DÉFINITION DE LA MÉTHODOLOGIE ET DU PÉRIMÈTRE



Les périmètres et les contenus des scopes déclarés sont bien définis<sup>169</sup>, et les déclarations sont précisées par métier et par poste d'émissions, mais uniquement en valeur relative (en kg CO<sub>2</sub>/par MWh<sub>eq</sub>)<sup>170</sup>.

Les déclarations recouvrent la quasi-totalité du périmètre financier consolidé de l'entreprise (aucun détail n'est cependant donné sur les activités prises en compte). Nous n'avons noté aucune déclaration relative au scope 2, mais cette composante peut raisonnablement être considérée comme très faible au regard des ordres de grandeur déclarés par EDF dans son bilan annuel des gaz à effet de serre, qui est plus complet<sup>171</sup>.

# PRISE EN COMPTE DES ÉMISSIONS FILIÈRES ET ACTIONS

## NOTATION

### MODÉLISATION

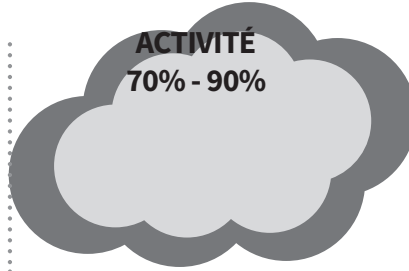
Émissions CO2 Filière

AMONT  
? %



Pas d'estimation sectorielle disponible

ACTIVITÉ  
70% - 90%



Déclarations\* des émissions scopes 1 & 2 :  
131,1 millions teq CO2  
(+20% depuis 2010)

AVAL  
? %



Pas d'estimation sectorielle disponible

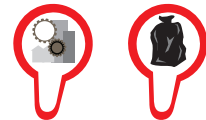
Hot spots CO2 Filière



Nucléaire  
Energies renouvelables



Production d'électricité et distribution  
Pertes (6,5% dans l'OCDE)



Usage : bâtiment (résidentiel+bureau),  
Industrie, Agriculture  
Fin de vie

## ÉVALUATION DES « HOT SPOTS » D'ÉMISSIONS SUR SES FILIÈRES



Dans les différents documents que nous avons pu consulter<sup>173</sup>, nous n'avons trouvé aucune mention du scope 3, c'est-à-dire des émissions de gaz à effet de serre générées au-delà des activités directes du groupe.

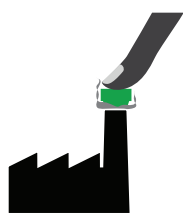
Concernant l'aval, nous avons noté qu'Engie mentionnait son engagement sur l'amélioration de l'efficacité énergétique chez ses clients, à travers ses activités de service, et la réduction des émissions liées à son

parc immobilier tertiaire<sup>174</sup>. Par contre, nous n'avons pas identifié de déclarations chiffrées d'Engie sur ses résultats en la matière.

Sur l'amont, nous n'avons pas trouvé d'information relative aux émissions liées à son parc nucléaire (sept réacteurs<sup>175</sup>) ni à ses sources d'énergie renouvelables (environ 20% de sa capacité installée), en particulier concernant l'impact des barrages hydroélectriques qui fournissent les trois quarts de la production énergétique « renouvelable » d'Engie<sup>176</sup>. Le groupe mentionne seulement l'amélioration de ses rendements comme facteur de réduction de ses consommations de matières premières<sup>177</sup>.

\*Les déclarations sont à distinguer des estimations. Les premières sont « officielles » et vérifiées en interne et/ou en externe, ce qui n'est pas le cas des secondes.

## ACTIONS PONCTUELLES ET STRATÉGIE POUR MITIGER LES ÉMISSIONS « FILIÈRES »



Sur la base des éléments publiés par Engie, nous n'avons pas pu identifier de stratégie concernant la mitigation de ses émissions au-delà de ses activités en propre, que ce soit sur l'amont (sur lequel nous n'avons trouvé aucune information publiée par le groupe), ou sur l'aval (sur lequel nous n'avons relevé que des actions ponctuelles)<sup>178</sup>. Les principaux engagements du groupe que nous avons pu consulter sont tous liés à ses activités directes : développement des énergies renouvelables, décentralisation et digitalisation, innovations techniques<sup>179</sup>...

D'après les informations que nous avons pu analyser, Engie apparaît comme l'une des entreprises les moins impliquées de notre panel sur les émissions CO<sub>2</sub> liées à ses filières, au-delà de ses seules activités, alors que ces dernières sont significatives.

En effet, comme le montre le dernier rapport du GIEC<sup>180</sup>, le nucléaire, l'hydraulique et les énergies renouvelables ont une empreinte carbone faible mais non négligeable, essentiellement générée par l'amont (extraction de matières premières, construction des centrales...). Quant aux émissions générées par la consommation d'énergie dans les logements résidentiels et les bâtiments commerciaux, elles sont prépondérantes dans l'impact carbone généré en aval selon ce même rapport.

## ÉMISSIONS VS OBJECTIFS DE RÉDUCTION

### NOTATION



### ÉMISSIONS SCOPE 1 ET 2

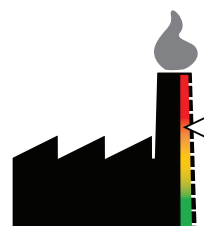
Les déclarations d'émissions de gaz à effet de serre d'Engie sur le scope 1<sup>181</sup> couvrent a priori la majeure partie de son empreinte carbone globale car les énergies fossiles, dont les émissions sont largement prépondérantes par rapport aux autres sources d'énergie<sup>182</sup>, représentent 75% de la capacité de production du groupe<sup>183</sup>.

Si elles sont en baisse depuis 2 ans, elles augmentent sur la période 2010-2014 qui sert de référence pour notre étude. Sur cette période, le groupe ne parvient donc pas à se conformer à l'objectif de réduction défini par l'Union européenne.

De plus, les émissions par unité d'énergie produite (kg CO<sub>2</sub>/MWh<sub>eq</sub>) sont en augmentation depuis 2013 et sur la période 2010-2014.

### ÉMISSIONS SCOPE 1, 2 ET 3

Nous n'avons trouvé aucune évaluation des émissions d'Engie liées à l'amont et l'aval de ses activités<sup>184</sup>.



# APPRÉCIATION GLOBALE

Les déclarations d'émissions de gaz à effet de serre sont synthétiques et claires mais nous avons eu des difficultés pour y accéder, et elles ne fournissent pas les détails que nous attendions pour une entreprise du secteur de l'énergie (notamment concernant les émissions en valeur absolue par poste et source d'émission).

Concernant la dimension amont et aval de son impact, c'est l'une des entreprises les moins disertes de notre panel : la seule implication concrète que nous avons relevée consiste à aider une partie de ses clients à améliorer leur efficacité énergétique, mais nous n'avons pas trouvé d'information publiée par Engie sur les résultats obtenus dans ce domaine.

En termes de résultats, si les émissions du groupe ont baissé sur le scope 1, elles ont aug-

menté l'an dernier par unité produite (kgCO<sub>2</sub>/MWeq) et l'entreprise est tout juste dans la moyenne du secteur énergétique européen d'après le rapport sectoriel publié par l'entreprise PWC en décembre 2014<sup>185</sup>.

Faute d'information disponible suffisante, nous n'avons pas pu évaluer l'évolution des émissions liées aux activités du groupe sur un périmètre plus large.

À long terme, l'atteinte des objectifs de l'Union européenne à horizon 2050 semble possible, à condition que le modèle de production d'Énergie se fonde essentiellement sur des énergies renouvelables ayant fait la preuve d'un impact carbone largement réduit et présentant les risques et les coûts les plus faibles<sup>186</sup>.

## Sources & références

- 161 PWC, Changement Climatique et Electricité, Comparaison des émissions de CO<sub>2</sub> des principaux électriciens européens, décembre 2014
- 162 CDP, Global 500 Climate Change Report, 2013
- 163 [http://www.oxfamfrance.org/sites/default/files/file\\_attachments/emissions\\_detat\\_comment\\_les\\_centrales\\_dedf\\_et\\_engie\\_rechauffent\\_la\\_planete\\_0.pdf](http://www.oxfamfrance.org/sites/default/files/file_attachments/emissions_detat_comment_les_centrales_dedf_et_engie_rechauffent_la_planete_0.pdf) consulté le 03/11/2015
- 164 Caldecott, B., Dericks, G., Mitchell, J., Stranded Assets and Subcritical Coal The Risk to Companies and Investors, University of Oxford - Smith School of Enterprise and the Environment, May 2015
- 165 Oxfam - les Amis de la Terre France, Emissions d'Etat : Comment les centrales à charbon d'EDF et Engie réchauffent la planète, mai 2015
- 166 Engie, Rapport intégré 2015, p.40 & 47
- 167 Engie, Responsabilité d'entreprise 2014, p.36 & 37
- 168 Engie, Document de référence et rapport financier annuel 2014, p.87
- 169 Engie, Document de référence et rapport financier annuel 2014, p.85
- 170 Engie, Document de référence et rapport financier annuel 2014, p.87
- 171 Engie, Document de référence et rapport financier annuel 2014, p.85
- 172 EDF, Bilan des émissions de gaz à effet de serre 2014, p.3
- 173 Engie, Document de référence et rapport financier annuel 2014, p.87 ; Engie, Rapport intégré 2015, p.47 ; et Engie, Responsabilité d'entreprise 2014, p.36 & 37
- 174 Engie, Document de référence 2014 ; Engie, Rapport intégré 2015 ; et Engie, Responsabilité d'entreprise 2014
- 175 Engie, Document de référence et rapport financier annuel 2014, p.88
- 176 Engie, Document de référence et rapport financier annuel 2014, p.89
- 177 Engie, Rapport intégré 2015, p.40
- 178 Engie, Document de référence et rapport financier annuel 2014, p.87 à 89
- 179 Engie, Rapport d'activités, p. 10 à 12
- 180 Bruckner T, et al.: Energy Systems. In: Climate Change 2014: Mitigation of Climate Change. Contribution of Working Group III to the 5th Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change.
- 181 Engie, Document de référence et rapport financier annuel 2014, p.87
- 182 Climate Change 2014: Mitigation of Climate Change. Contribution of Working Group III to the 5th Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change
- 183 Engie, Document de référence et rapport financier annuel 2014, p. 10
- 184 Engie, Document de référence 2014 ; Engie, Rapport intégré 2015 ; et Engie, Responsabilité d'entreprise 2014
- 185 PWC, Changement Climatique et Electricité, Comparaison des émissions de CO<sub>2</sub> des principaux électriciens européens, décembre 2014
- 186 Association negawatt, scénario énergétique 2012-2050
- Greenpeace, 100% renewable energy for all: energy [r]evolution, 2015
- Ademe, Contribution de l'Ademe à l'élaboration de visions énergétiques 2030-2050, juin 2013

# EN BREF

KERING (VIA PUMA)



**CHIFFRE D'AFFAIRES 2014**  
10 milliards d'euros



## RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE

	% du CA 2014
Europe de l'Ouest	31%
Amérique du Nord	21%
Asie Pacifique	26%
EEMA*	7%
Amérique du Sud	5%
Japon	10%

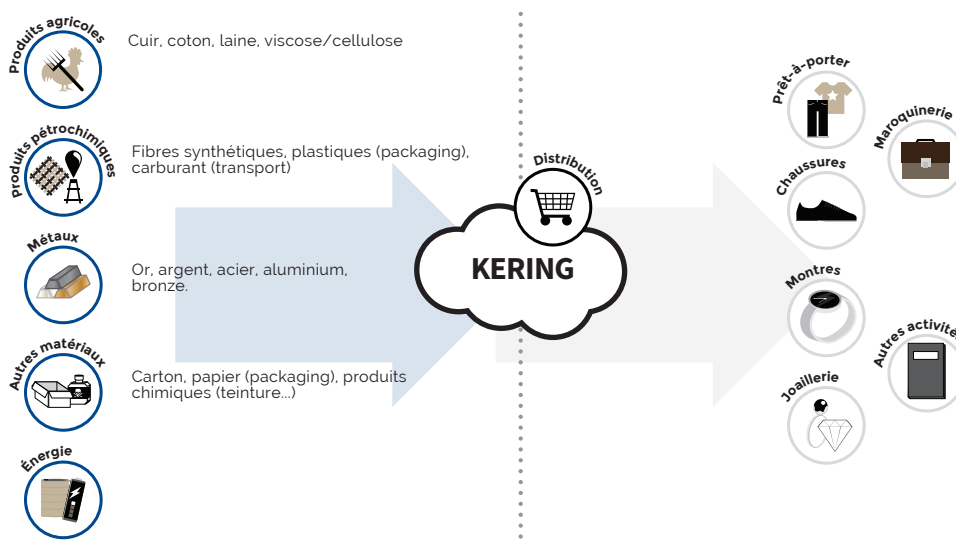
\* Europe de l'Est et Moyen Orient Afrique



**EFFECTIFS**  
32 890 employés

## MODÉLISATION

input | output



## POSITIONNEMENT PAR RAPPORT À L'ENJEU CLIMAT



« Devenir partenaire officiel de la COP21 a été pour PUMA une suite logique à notre engagement pour la protection de l'environnement. Pour nous, il est essentiel de contribuer à la recherche de solutions efficaces qui permettront de contenir le réchauffement global à 2°C. »

Björn Gulden, directeur général de PUMA

## ENGAGEMENTS

Dans le cadre du Plan d'actions Lima-Paris :

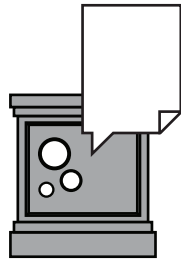
- Réduire l'intensité CO<sub>2</sub> de la chaîne de valeur de 25% par mètre carré, grâce à l'efficacité énergétique et aux énergies renouvelables.
- Adopter un prix interne du carbone de 69,59 USD pour l'intégrer dans les facteurs de choix financiers de l'entreprise.

# TRANSPARENCE DES DONNÉES

## NOTATION



### ACCESSIBILITÉ

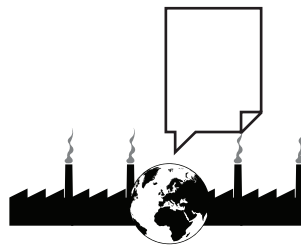


En complément de son document de référence<sup>187</sup>, le groupe Kering publie un « compte de résultat environnemental » (« Environment Profit & Loss »)<sup>188</sup> qui évalue de manière monétaire les principaux impacts environnementaux générés par l'entreprise, dont les émissions de gaz à effet de serre.

Dans ce document, nous n'avons trouvé qu'une seule évaluation des volumes d'émission en tonnes équivalent carbone, le reste des données étant communiqué essentiellement en valeur monétaire (le coût du carbone utilisé n'est indiqué que dans le texte détaillé de la méthodologie<sup>189</sup> et semble correspondre au prix interne du carbone publié par ailleurs par l'entreprise<sup>190</sup>).

Ce rapport contient des détails par poste d'émission, activité et géographie sous forme de représentations graphiques, mais nous n'avons pas trouvé les chiffres correspondants, hormis le total général et les pourcentages globaux par maillon de la chaîne<sup>191</sup>. Kering est la seule entreprise du panel qui a non seulement répondu à notre demande d'information, mais aussi engagé un dialogue et fourni des données complémentaires.

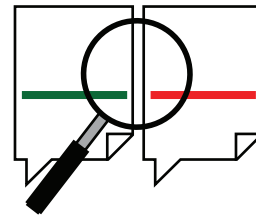
### DÉFINITION DE LA MÉTHODOLOGIE ET DU PÉRIMÈTRE



Les périmètres sont indiqués de façon détaillée dans le document de référence du groupe<sup>192</sup> qui fait partie des plus complets et précis publiés par le panel d'entreprises investiguées (émissions par scope, activités, sources d'émissions).

La totalité des activités de l'entreprise est prise en compte dans l'évaluation (périmètre vérifié par un audit externe).

### COHÉRENCE ET PERTINENCE DES DÉCLARATIONS



Les déclarations d'émissions en valeur absolue et relative sont cohérentes entre les différents documents<sup>193</sup>.

D'après les éléments que Kering nous a fournis, le « compte de résultat environnemental » couvre un périmètre plus large que ses déclarations légales : en plus des émissions carbone liées aux activités du groupe (scopes 1, 2 & 3), il intègre l'impact de ses dépenses d'équipement, d'infrastructure et de conseil, ainsi que l'impact lié à la distribution de ses produits dans les boutiques indépendantes (par exemple les franchises).

Par contre, la comparaison de ces déclarations avec les résultats donnés dans le document de référence est difficile en raison d'une présentation des résultats totalement différente (sous-totaux, représentations graphiques sans données chiffrées...)<sup>194</sup>.

Au final, si les déclarations publiées par Kering sont cohérentes, elles nous ont paru incomplètes car nous n'avons pas trouvé dans les rapports publiés par l'entreprise les explications nécessaires à la bonne compréhension des différents chiffres d'émissions carbone.

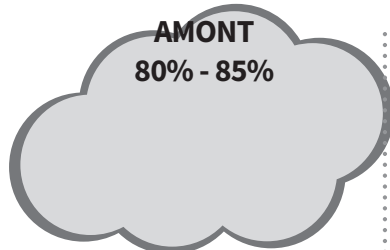
# PRISE EN COMPTE DES ÉMISSIONS FILIÈRES ET ACTIONS

## NOTATION



### MODÉLISATION

Émissions CO2 Filière



Déclaration\* émissions scope 3 amont :  
0,17 million teq CO2  
(+44% depuis 2010)

Estimation Basic sur la base des éléments fournis  
par Kering :  
4,1 millions teq CO2



Textiles (35%-40%), en particulier coton et fibres synthétiques  
Maroquinerie (30%-40%), en particulier cuir et tannerie  
Packaging (4%)  
Pierres et métaux précieux (5%)

### ACTIVITÉ

10%



Déclaration\* des émissions scopes 1 & 2 :  
0,13 million teq CO2  
(+20% depuis 2010)

Estimation Basic sur la base des éléments fournis par  
Kering :  
0,5 million teq CO2

Hot spots CO2 Filière



Distribution (10%)

### AVAL

5% - 10%



Estimation BASIC :  
0,3 million teq CO2



Usage et fin de vie (5%-10%), en particulier textiles

## ÉVALUATION DES « HOT SPOTS » D'ÉMISSIONS SUR SES FILIÈRES

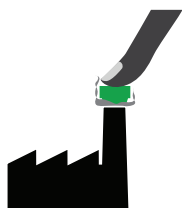


Le groupe Kering a été pionnier (via sa marque Puma, puis à l'échelle du groupe) dans l'évaluation des impacts de l'ensemble de ses filières d'approvisionnement depuis la production de matières premières jusqu'à ses

magasins, en passant par ses différents rangs de fournisseurs<sup>195</sup>.

Il a initié une démarche de quantification de son impact environnemental<sup>196</sup> : sur les émissions de gaz à effet de serre, mais aussi sur les principaux polluants aériens, la consommation et la pollution de l'eau et l'usage des sols.

## ACTIONS PONCTUELLES ET STRATÉGIE POUR MITIGER LES ÉMISSIONS « FILIÈRES »



Les principaux points d'émission carbone sont identifiés et chiffrés<sup>197</sup>, ce qui a permis au groupe de construire une stratégie de réduction de son impact environnemental. Cette dernière passe par l'identification des substances

et filières dont les impacts sont les plus signifi-

catifs à l'échelle du groupe, l'analyse des modèles permettant de réduire ces impacts (en fonction des pays, des modes de production) et désormais par la modification du modèle d'approvisionnement afin de diminuer l'empreinte environnementale globale du groupe (sur le carbone mais aussi au-delà)<sup>198</sup>.

Seul bémol, Kering semble à peine commencer à investiguer l'impact de ses produits en aval<sup>199</sup>, qui, bien que minoritaires dans son empreinte globale (moins de 10% d'après les études disponibles<sup>200</sup>), sont non négligeables dans l'empreinte carbone globale du groupe.

\*Les déclarations sont à distinguer des estimations. Les premières sont « officielles » et vérifiées en interne et/ou en externe, ce qui n'est pas le cas des secondes.

La dernière édition de son compte de résultat environnemental ne fait même plus mention de cette composante<sup>201</sup>. En pratique, les éléments que nous avons relevés sur l'action de Kering dans ce domaine semblent se cantonner à une action d'information des consommateurs<sup>202</sup> (cf. le programme Clevercare qui

donne des conseils sur leurs étiquettes pour réduire l'impact de l'usage des produits), ce qui contraste fortement avec la stratégie d'ensemble engagée par l'entreprise pour réduire ses émissions sur l'amont de ses filières (y compris les plus complexes).

## ÉMISSIONS VS OBJECTIFS DE RÉDUCTION

### NOTATION

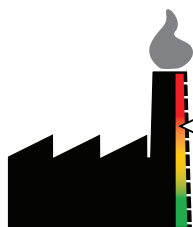


### ÉMISSIONS SCOPE 1 ET 2

Les émissions générées par les activités du groupe Kering ont baissé en 2012 mais sont en forte augmentation depuis<sup>203</sup>. Le groupe ne

peut donc pour l'instant pas prétendre satisfaire aux objectifs de réduction de l'Union européenne.

### ÉMISSIONS SCOPE 1, 2 ET 3



Les seules déclarations d'émissions concernant les émissions amont que nous avons trouvées se limitent aux déplacements et à la logistique<sup>204</sup> (qui représente 6% de son empreinte carbone globale selon les déclarations du groupe<sup>205</sup>).

Elles ont suivi la même évolution que les émis-

sions des scopes 1 et 2 : en baisse en 2012, mais en augmentation depuis. Au-delà, les estimations plus complètes détaillées dans la dernière édition du « compte de résultat environnemental » de Kering indiquent que ses filières d'approvisionnement en amont concentrent 89% de ses émissions de gaz à effet totales<sup>206</sup> et que son empreinte carbone globale est en augmentation de 6% depuis 2013<sup>207</sup>.



# APPRÉCIATION GLOBALE

Kering a été précurseur pour l'évaluation de son impact environnemental à l'échelle du groupe et de l'ensemble de ses filières d'approvisionnement, étape indispensable pour développer une stratégie de diminution de son empreinte environnementale globale. Sur la base de cette évaluation, le groupe a initié depuis l'an dernier une réforme de sa politique d'approvisionnement.

À date, cette démarche ne se traduit pas en termes de réduction des émissions de gaz à effet de serre du groupe, qui sont en augmentation depuis deux ans sur le périmètre de ses activités et de la logistique associée. Il convient néanmoins de rappeler que ces émissions sont largement plus faibles que les

entreprises du secteur de l'énergie ou de l'automobile étudiées dans notre panel.

Enfin, au-delà de son « compte de résultat environnemental », nous avons noté un certain manque de transparence et d'accessibilité concernant les informations fournies par Kering.

À plus long terme, pour atteindre les objectifs de réduction fixés par l'Union européenne (-80% en 2050), les informations fournies par Kering semblent indiquer que le modèle d'approvisionnement de l'entreprise devra changer en profondeur pour l'ensemble des matières qu'elle utilise (cuir, coton, métaux...)²⁰⁸.

# KERING (VIA PUMA)

## Sources & références

187	Kering, Document de référence et rapport financier annuel 2014
188	Kering, Environment Profit & Loss 2014
189	Kering, Environment Profit & Loss 2014, p.31
190	<a href="http://climateaction.unfccc.int/company/kering">http://climateaction.unfccc.int/company/kering</a> consulté le 09/11/2015
191	Kering, Environment Profit & Loss 2014, p.6-7 & 14 ; Kering, Document de référence annuel 2014, p.90
192	Kering, Document de référence et rapport financier annuel 2014, p.86 à 89
193	Kering, Document de référence et rapport financier annuel 2014, p.98 et Kering, Environment Profit & Loss 2014, p.14
194	Kering, Environment Profit & Loss 2014, p.6-7 & 14 ; Kering, Document de référence annuel 2014, p.90
195	Kering, Document de référence et rapport financier annuel 2014, p.86
196	Kering, Environment Profit & Loss 2013, p.7-8 & 12-13
197	Kering, Environment Profit & Loss 2013, p. 30 & 34 et Kering, Environment Profit & Loss 2014, p.6-7
198	Kering, Document de référence et rapport financier annuel 2014, p.93 à 109
199	Kering, Environment Profit & Loss 2013, p. 44
200	WRAP, Valuing our Clothes, 2012 Commission Européenne, Revision of European Ecolabel Criteria for Soaps, Shampoos and Hair Conditioners, 2012
201	Kering, Environment Profit & Loss 2014
202	Kering, Document de référence et rapport financier annuel 2014, p.118
203	Kering, Document de référence et rapport financier annuel 2014, 2013, 2012 & 2011
204	Kering, Document de référence et rapport financier annuel 2014, p.96 à 98
205	Kering, Environment Profit & Loss 2013, p. 43
206	Kering, Environment Profit & Loss 2014, p. 14
207	Kering, Environment Profit & Loss 2013, p. 10 et Kering, Environment Profit & Loss 2014, p.6
208	Kering, Environment Profit & Loss 2013, p. 43

# EN BREF



**CHIFFRE D'AFFAIRES 2014**  
22,5 milliards d'euros



## RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE

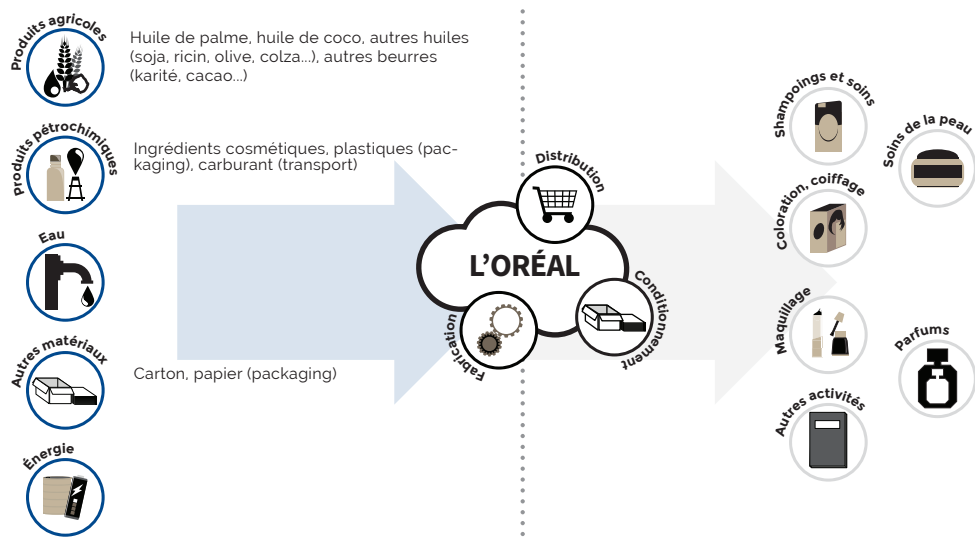
	% du CA
Europe de l'Ouest	35,6%
Amérique du Nord	24%
Nouveaux marchés	40,6%



**EFFECTIFS**  
78 600 employés

## MODÉLISATION

input | output



## POSITIONNEMENT PAR RAPPORT À L'ENJEU CLIMAT



> Se positionne comme leader dans la lutte contre le changement climatique en 2014.

> Annonce avoir réduit de 50 % les émissions de CO<sub>2</sub> de sa production par rapport à 2005.

> Engagé à ne plus avoir d'impacts en termes de déforestation (huile de palme) ; engagement salué par Greenpeace.

> Ambitionne d'être « carbon balanced » (neutre en émissions CO<sub>2</sub>) d'ici 2020.

## ENGAGEMENTS

Dans le cadre du Plan d'actions Lima-Paris :

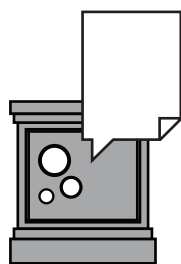
- Adopter un prix interne du carbone en 2017 pour l'intégrer dans les facteurs de choix financiers de l'entreprise
- Réduire les émissions liées aux opérations de 60% en 2020, grâce à l'efficacité énergétique, aux achats et installations renouvelables.

# TRANSPARENCE DES DONNÉES

## NOTATION



### ACCESSIBILITÉ

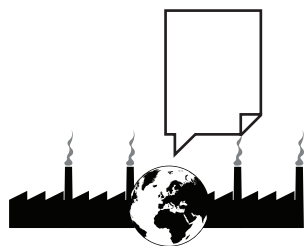


En parallèle de son document de référence<sup>209</sup>, L'Oréal déclare également ses émissions de gaz à effet de serre dans son rapport de développement durable<sup>210</sup> et dans un rapport environnemental spécifique<sup>211</sup> qui suit les lignes directrices du Global Reporting Initiative (GRI).

En revanche, nous avons eu des difficultés pour accéder à son rapport environnemental : il est présent dans l'espace « expert GRI » (de la section « engagement RSE ») de leur site, ce qui est peu parlant pour le grand public. De plus, ce document est seulement disponible en anglais pour 2014<sup>212</sup>.

Dans un premier temps, l'entreprise n'a pas donné suite à nos demandes d'informations complémentaires, mais a engagé un dialogue et fourni des informations dans la toute fin de notre étude.

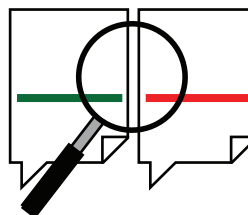
### DÉFINITION DE LA MÉTHODOLOGIE ET DU PÉRIMÈTRE



Si les périmètres sont précisés dans le document de référence<sup>213</sup>, nous ne les avons pas retrouvés dans le rapport environnemental<sup>214</sup>. La répartition des émissions

de L'Oréal est détaillée pour les catégories « usines » et « plates-formes de distribution » mais pas au-delà, contrairement aux autres entreprises du panel qui se réfèrent elles aussi au « GHG Protocol »<sup>215</sup>.

### COHÉRENCE ET PERTINENCE DES DÉCLARATIONS



Les déclarations sont les mêmes sur les différents supports (document de référence, rapport développement durable et rapport environnemental)<sup>216</sup>, elles sont disponibles en

valeur absolue et relative et sont agrégées sur plusieurs années (scope 1 & 2).

# PRISE EN COMPTE DES ÉMISSIONS FILIÈRES ET ACTIONS

## NOTATION

### MODÉLISATION

Émissions CO2 Filière

**AMONT**  
30%



Estimation L'Oréal:  
2,4 millions teq CO2  
(+0,1% depuis 2012)

**ACTIVITÉ**  
2%

-

Déclaration\* Emissions scopes 1 & 2 :  
0,12 million teq CO2  
(-32% depuis 2010)

**AVAL**  
68%



Estimation L'Oréal:  
5,6 millions teq CO2  
(+20% depuis 2012)

Hot spots CO2 Filière



Ingrédients cosmétiques  
Packaging



Fabrication  
Distribution



Usage (60%)  
Fin de vie

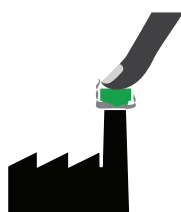
## ÉVALUATION DES « HOT SPOTS » D'ÉMISSIONS SUR SES FILIÈRES



L'Oréal prend bien en compte les émissions liées à ses filières : les hot spots sont identifiés et évalués en aval comme en

amont. Les estimations sont détaillées pour chaque maillon et suivent précisément la grille d'analyse définie par le GHG Protocol<sup>217</sup>.

## ACTIONS PONCTUELLES ET STRATÉGIE POUR MITIGER LES ÉMISSIONS « FILIÈRES »



Le groupe a initié une stratégie globale sur ses approvisionnements amont, qui consiste notamment à remplacer les ingrédients issus de la pétrochimie par des « matières premières

renouvelables »<sup>218</sup>. Parmi ces dernières, l'huile de palme, le soja et le carton ont été identifiés comme prioritaires dans la lutte contre la déforestation, et un engagement a été pris par l'entreprise à horizon 2020<sup>219</sup>. Sur l'huile de palme, l'Oréal a choisi une approche intégrée et assez exigeante, en particulier sur la traçabilité et l'intégration des petits producteurs. Cependant, si des objectifs chiffrés à moyen terme sont disponibles sur sa consommation d'énergie, les transports avec ses fournisseurs directs ou les déchets que L'Oréal produit<sup>220</sup>,

\*Les déclarations sont à distinguer des estimations. Les premières sont « officielles » et vérifiées en interne et/ou en externe, ce qui n'est pas le cas des secondes.

## RÉSULTATS PAR ENTREPRISE

nous n'avons relevé aucun objectif chiffré sur la réduction des émissions liées à l'approvisionnement en huile de palme<sup>221</sup>, ni sur les autres matières premières (notamment en lien avec les projets de « sourcing durable » ou de « chimie verte » menés par l'entreprise)<sup>222</sup>.

Concernant l'aval des filières, nous avons noté la volonté de L'Oréal de « sensibiliser les consommateurs aux modes de vie durable »<sup>223</sup> et un travail spécifique sur la réduction des emballages<sup>224</sup> et sur l'amélioration de

l'empreinte eau et/ou de la biodégradabilité de l'ensemble de ses produits<sup>225</sup>, mais sans lien affiché avec la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Nous n'avons trouvé aucun point spécifique lié à l'enjeu climat portant sur l'usage et la fin de vie de ses produits cosmétiques, qui représentent presque 60% de ses émissions globales selon ses propres calculs<sup>226</sup>. Nous n'avons pas non plus trouvé les éléments permettant d'identifier une véritable stratégie dans ce domaine<sup>227</sup>.

## ÉMISSIONS VS OBJECTIFS DE RÉDUCTION

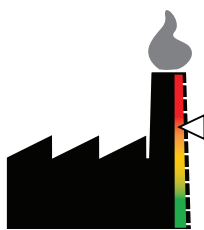


### ÉMISSIONS SCOPE 1 ET 2

La diminution des émissions de gaz à effet de serre annoncée par L'Oréal sur ses scopes 1 et 2<sup>228</sup> est conforme à l'objectif européen.

Le groupe fait partie des « bons élèves », affichant des réductions à deux chiffres en moyenne sur la période.

### ÉMISSIONS SCOPE 1, 2 ET 3



L'essentiel des émissions liées aux activités du groupe se situe en amont et en aval (scope 3) et est en augmentation selon les propres estimations de l'entreprise<sup>229</sup>, en particulier sur les domaines

des transports, et de l'usage / fin de vie des produits.

Les estimations réalisées par l'entreprise indiquent que les activités de L'Oréal ne permettent pas de répondre à l'objectif de réduction européen.

# APPRÉCIATION GLOBALE

L'Oréal fait preuve de transparence sur son impact climat et sur ses engagements, mais les supports correspondants manquent selon nous d'accessibilité pour le grand public concernant certaines données environnementales qui sont détaillées dans son rapport GRI (uniquement disponibles en anglais).

C'est l'un des seuls groupes du panel, avec Kering, à faire une évaluation complète de ses émissions depuis l'amont jusqu'à l'aval. Sur cette base, l'Oréal a construit une stratégie de réduction des gaz à effet de serre sur l'ensemble de ses approvisionnements. Par contre, nous n'avons pas relevé d'actions spécifiquement dédiées à la réduction des principales émissions en aval alors qu'elles représentent la majorité de l'empreinte carbone globale du

groupe. L'Oréal fait partie des « bons élèves » en termes d'émissions liées à ses activités en propre (scope 1 & 2), mais ce n'est plus le cas si l'on tient compte de l'amont et de l'aval (scope 3). Il convient également de rappeler que ces émissions sont bien plus faibles que les entreprises du secteur de l'énergie ou de l'automobile étudiées dans notre panel.

Cependant, à plus long terme, l'atteinte de l'objectif européen de 80% de réduction de l'empreinte carbone de l'Oréal questionne en profondeur son modèle économique, en particulier en raison des émissions liés à l'usage des produits<sup>230</sup>.

## Sources & références

209	L'Oréal, Document de référence et rapport financier annuel 2014, p.237
210	L'Oréal, Sharing beauty with all : l'engagement de l'Oréal en matière de développement durable 2014, p.15
211	L'Oréal, GRI Report 2014, Environment section, p.29
212	<a href="http://www.loreal.fr/engagements-rse/sharing-beauty-with-all/expert-consulte-le-09/11/2015">http://www.loreal.fr/engagements-rse/sharing-beauty-with-all/expert-consulte-le-09/11/2015</a>
213	L'Oréal, Document de référence et rapport financier annuel 2014, p.242 & 243
214	L'Oréal, GRI Report 2014, Environment section
215	L'Oréal, GRI Report 2014, Environment section, p.29
216	L'Oréal, Document de référence et rapport financier annuel 2014, p.237 ; L'Oréal, GRI Report 2014, Environment section, p.29 et L'Oréal, Sharing beauty with all : l'engagement de l'Oréal en matière de développement durable 2014, p.15
217	L'Oréal, GRI Report 2014, Environment section, p.30
218	L'Oréal, Document de référence et rapport financier annuel 2014, p.240 & 241
219	L'Oréal, Document de référence et rapport financier annuel 2014, p.240
220	L'Oréal, Document de référence et rapport financier annuel 2014, p.235, 241 & 242
221	L'Oréal, Document de référence et rapport financier annuel 2014, p.244
222	L'Oréal, Document de référence et rapport financier annuel 2014, p.240, 243 & 244
223	L'Oréal, Sharing beauty with all : l'engagement de l'Oréal en matière de développement durable 2014, p.20
224	L'Oréal, Document de référence et rapport financier annuel 2014, p.239
225	L'Oréal, Document de référence et rapport financier annuel 2014, p.238
226	L'Oréal, GRI Report 2014, p. 30
227	L'Oréal, Document de référence et rapport financier annuel 2014
228	L'Oréal, Document de référence et rapport financier annuel 2014, 2013, 2012 & 2011
229	L'Oréal, GRI Report 2014, Environment section, p.30 et L'Oréal, GRI Report 2013, Environment section, p.25
230	L'Oréal, GRI Report 2014, Environment section, p.30

# EN BREF

LVMH



## CHIFFRE D'AFFAIRES 2014

30,6 milliards d'euros



## EFFECTIFS

121 289 employés

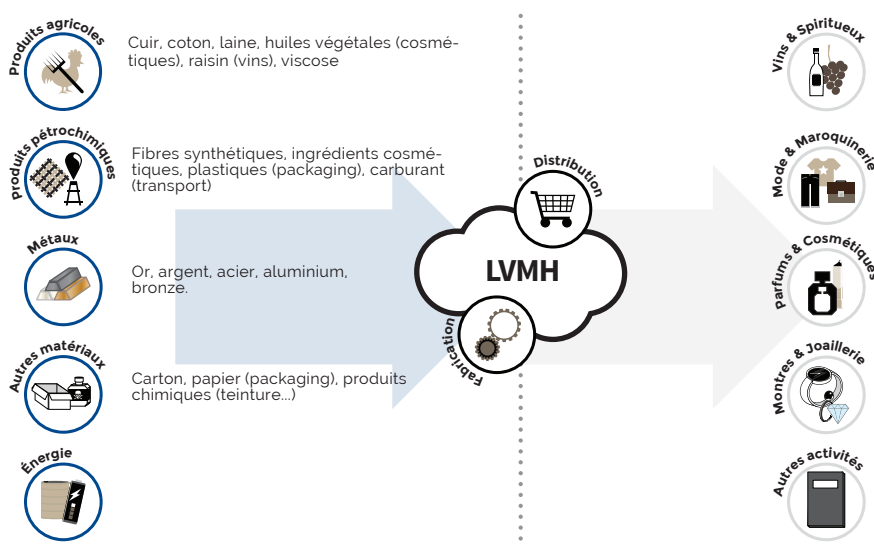


## RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE

	% des ventes	Points de vente
France	10%	467
Europe (sauf France)	19%	995
USA	24%	708
Japon	7%	412
Asie (sauf Japon)	29%	870
Autres	11%	256
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>3 708</b>

## MODÉLISATION

input | output



## POSITIONNEMENT PAR RAPPORT À L'ENJEU CLIMAT



« Depuis 20 ans, LVMH anticipe et adapte, jour après jour, ses processus de production, ses habitudes, ses comportements, pour toujours mieux répondre aux nombreux défis environnementaux auxquels nous sommes confrontés<sup>231</sup>. »

## ENGAGEMENTS

Dans le cadre du Plan d'actions Lima-Paris :

- Réduire les émissions de CO<sub>2</sub> des opérations de leur « Maisons » de champagne de 25% entre 2012 et 2017 grâce à une efficacité énergétique accrue.

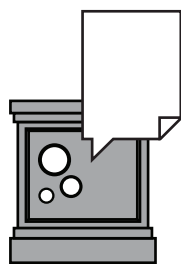
Signataire de la charte Paris Action climat

# TRANSPARENCE DES DONNÉES

## NOTATION



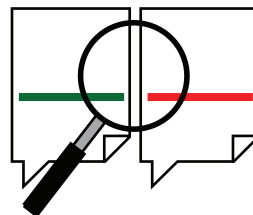
### ACCESSIBILITÉ



En plus de son document de référence<sup>232</sup>, LVMH publie chaque année un « rapport environnement » complet<sup>233</sup>. Il est accessible depuis la page d'accueil du site du groupe<sup>234</sup> et apparaît dans les premiers résultats via les moteurs de recherche. L'entreprise n'a pas donné suite à nos demandes d'informations complémentaires.

L'entreprise n'a pas donné suite à nos demandes d'informations complémentaires.

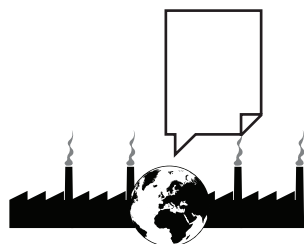
### COHÉRENCE ET PERTINENCE DES DÉCLARATIONS



LVMH publie des déclarations d'émissions de gaz à effet de serre cohérentes et comparables sur une dizaine d'années. Elles sont toujours présentées en vis-à-vis

des années précédentes.

### DÉFINITION DE LA MÉTHODOLOGIE ET DU PÉRIMÈTRE



Les périmètres sont indiqués de manière détaillée dans le document de référence<sup>235</sup> et dans le rapport environnement<sup>236</sup>, y compris les activités et entités

exclues du périmètre. Pour ces dernières, une estimation des émissions est réalisée et publiée en complément des émissions mesurées<sup>237</sup>. Bien que les émissions de gaz à effet de serre soient détaillées par scope et par métier, nous n'avons pu trouver aucune information sur les principaux postes d'émission.



# PRISE EN COMPTE DES ÉMISSIONS FILIÈRES ET ACTIONS

## NOTATION

### MODÉLISATION

Émissions CO2 Filière

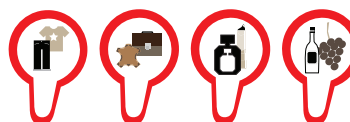
#### AMONT

60% - 70%



Déclaration des émissions scope 3 amont :  
0,03 million teq CO2  
(+78% depuis 2010)

Estimation BASIC :  
4,8 millions teq CO2



Textiles, en particulier coton et fibres synthétiques  
Maroquinerie, en particulier cuir et tannerie  
Cosmétiques  
Intrants Vins/Spiritueux, en particulier bouteilles et intrants

#### ACTIVITÉ

5%



Déclaration\* des émissions scopes 1 & 2 :  
0,37 million teq CO2  
(+22% depuis 2010)

Hot spots CO2 Filière



Assemblage et Distribution (5%)  
Fabrication vin (5%)

#### AVAL

25%-30%



Déclaration des émissions scope 3 aval :  
0,33 million teq CO2  
(+43% depuis 2010)

Estimation BASIC :  
2,2 millions teq CO2



Usage et fin de vie, en particulier cosmétiques et textiles

## ÉVALUATION DES « HOT SPOTS » D'ÉMISSIONS SUR SES FILIÈRES



Sur la base d'études sectorielles disponibles<sup>238</sup> et des estimations réalisées par d'autres groupes de ce panel (en particulier L'Oréal<sup>239</sup> et Kering<sup>240</sup>), les émissions générées en amont et en aval du groupe LVMH peuvent être estimées à plus de 80% de son empreinte carbone globale, soit plus de 4 fois les émissions liées à ses activités directes.

Sur ce total, les seules quantifications d'émissions que nous avons relevées concernent le transport, depuis ses principaux fournisseurs directs (amont) jusqu'à ses magasins (aval)<sup>241</sup>.

Nous n'avons trouvé que très peu d'éléments

relatifs aux actions de LVMH pour réduire l'impact des points importants d'émission liés à ses approvisionnements (sans mention ni chiffrage de l'enjeu climat associé) : fibres naturelles et synthétiques dans le secteur textile, intrants chimiques dans la viticulture, élevage pour la production du cuir et ingrédients naturels et artificiels rentrant dans la composition des cosmétiques<sup>242</sup>.

Quant à l'usage et la fin de vie des produits, le groupe évoque certes les enjeux liés aux emballages<sup>243</sup>, mais nous n'avons pas identifié de référence à l'enjeu climatique dans la partie du rapport correspondante<sup>244</sup>.

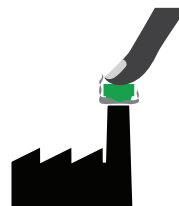
L'ensemble de ces impacts non évalués par LVMH peut représenter jusqu'aux deux tiers de son empreinte carbone globale selon les études sectorielles disponibles.

\*Les déclarations sont à distinguer des estimations. Les premières sont « officielles » et vérifiées en interne et/ou en externe, ce qui n'est pas le cas des secondes.

## ACTIONS PONCTUELLES ET STRATÉGIE POUR MITIGER LES ÉMISSIONS « FILIÈRES »

Le groupe LVMH a engagé des actions sur les transports en amont (liés à ses fournisseurs directs) et en aval. Nous n'avons pas identifié de stratégie plus globale, ni sur ses approvisionnements, ni sur l'usage de ses produits. Nous n'avons rien trouvé non plus sur d'éven-

tuelles actions ponctuelles significatives dans ces domaines.



# ÉMISSIONS VS OBJECTIFS DE RÉDUCTION

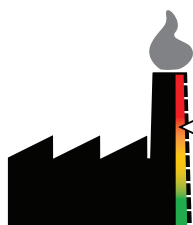


## ÉMISSIONS SCOPE 1 ET 2

Les émissions générées par les activités du groupe LVMH sont en augmentation constante depuis 2010<sup>245</sup>, et ne sont donc pas du tout en

ligne avec les objectifs de réduction adoptés au sein de l'Union européenne.

## ÉMISSIONS SCOPE 1, 2 ET 3



Les émissions amont et aval déclarées par LVMH connaissent une croissance à deux chiffres<sup>246</sup> depuis 2012, beaucoup plus importante que celle directement liée à ses activités. Les déclarations

que nous avons relevées sur ce périmètre ne concernent que les transports (soit environ 10% de l'empreinte carbone globale estimée du groupe<sup>247</sup>) et laissent de côté les deux tiers au moins des émissions amont et aval.

# APPRÉCIATION GLOBALE

Le groupe LVMH ressort dans le haut de notre panel en termes de transparence et d'accessibilité des informations liées aux émissions de gaz à effet de serre générées par ses activités.

Par contraste, en ce qui concerne ses impacts climatiques amont et aval, les seules évaluations et actions dont nous avons eu connaissance concernent uniquement les émissions liées à la logistique : en amont, depuis ses principaux fournisseurs directs, et en aval, jusqu'à ses magasins. D'après les études disponibles, cela ne représente qu'environ 10% de l'empreinte carbone globale de l'entreprise ; les deux tiers des émissions restent donc non prises en compte à ce jour.

En termes de résultat, LVMH se distingue par des émissions de gaz à effet de serre en constante augmentation ces dernières années, en particulier sur les transports amont et aval. Il convient néanmoins de rappeler que ces émissions sont largement plus faibles que les entreprises du secteur de l'énergie ou de l'automobile étudiées dans notre panel.

À plus long terme, pour atteindre les objectifs de réduction fixés par l'Union européenne (-80% en 2050), les informations disponibles semblent indiquer que le modèle d'approvisionnement de LVMH devra changer en profondeur pour l'ensemble des matières qu'elle utilise (cuir, coton, métaux...)²⁴⁸.

## Sources & références

- 231 <http://www.lvmh.fr/groupe/engagements/environnement/>, consulté le 06/11/2015
- 232 LVMH, Document de référence et rapport financier annuel 2014
- 233 LVMH, Rapport Environnement 2014
- 234 <http://www.lvmh.fr/groupe/engagements/environnement/> consulté le 06/11/2015
- 235 LVMH, Document de référence et rapport financier annuel 2014, p.88
- 236 LVMH, Rapport Environnement 2014, p.65 à 67
- 237 LVMH, Rapport Environnement 2014, p.48 & 49
- 238 WRAP, Valuing our Clothes, 2012  
Ademe-IFV, Comptabilisation des émissions de GES filière vini-viticole, 2010  
IFV, Empreinte Carbone de la Champagne, 2013  
IFV, Bilan Carbone de la vigne à la bouteille, 2008  
BASF, Carbon Footprint of leather, 2014  
Commission Européenne, Revision of European Ecolabel Criteria for Soaps, Shampoos and Hair Conditioners, 2012
- 239 L'Oréal, GRI Report 2014, Environment section, p.30
- 240 Kering, Environment Profit & Loss 2014, p.6 & 7
- 241 LVMH, Document de référence et rapport financier annuel 2014, p.96 & 97 et LVMH, Rapport Environnement 2014, p.53 & 54
- 242 LVMH, Rapport Environnement 2014, p.41 à 47
- 243 LVMH, Rapport Environnement 2014, p.37 à 40
- 244 LVMH, Rapport Environnement 2014, p.48 à 55
- 245 LVMH, Document de référence et rapport financier annuel 2014, 2013, 2012, 2011 & 2010
- 246 LVMH, Document de référence et rapport financier annuel 2014, 2013, 2012, 2011 & 2010
- 247 Cf études sectorielles de WRAP, Ademe, Institut Français de la Vigne et du Vin, Kering et l'Oréal précédemment citées
- 248 WRAP, Valuing our Clothes, 2012  
Ademe-IFV, Comptabilisation des émissions de GES filière vini-viticole, 2010  
IFV, Empreinte Carbone de la Champagne, 2013  
IFV, Bilan Carbone de la vigne à la bouteille, 2008  
BASF, Carbon Footprint of leather, 2014  
Kering, EP&L, 2015

# EN BREF

# MICHELIN



**CHIFFRE D'AFFAIRES 2014**  
19,5 milliards d'euros



## RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE

	Sites de production	Effectifs
Amérique du Nord	14	21 900
Amérique du Sud	2	6 300
Europe	37	61 300
Asie	7	15 400
Afrique, Inde, Moyen Orient		1 800

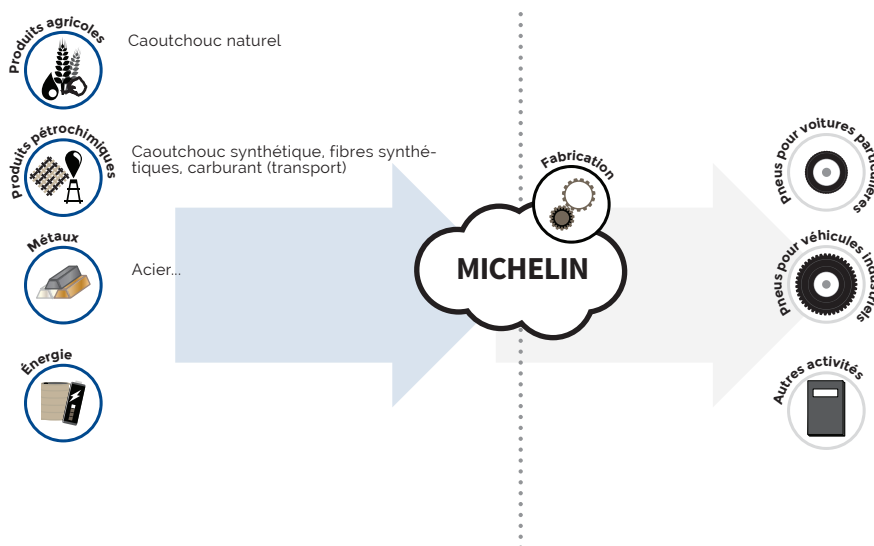


**EFFECTIFS**  
106 700 employés

"1er acheteur mondial de caoutchouc naturel"

## MODÉLISATION

input | output



## POSITIONNEMENT PAR RAPPORT À L'ENJEU CLIMAT



« ...a lancé le Forum bibendum, forum mondial majeur pour le soutien de la mobilité durable. »

Objectifs 2013 / 2020 :

- Promouvoir une logistique responsable et réduire de 10 % ses émissions de CO<sub>2</sub> dans ce secteur.

- Réduire l'empreinte environnementale de 40% par rapport à 2010 en diminuant les émissions de CO<sub>2</sub>, les déchets, la consommation d'énergie et d'eau.

## ENGAGEMENTS

Engagement en 2015 pour promouvoir la filière caoutchouc naturel aux côtés de WWF France.

Plan d'actions Lima-Paris :

## Impacts négatifs / controverses sur l'enjeu climat

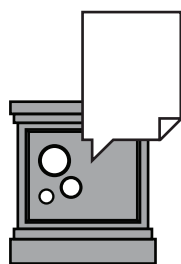
Michelin a été critiqué à plusieurs reprises pour l'installation d'établissements industriels ou de plantations d'hévéas qui auraient entraîné des « accaparements de terres » et favorisé la déforestation<sup>249</sup>.

# TRANSPARENCE DES DONNÉES

## NOTATION

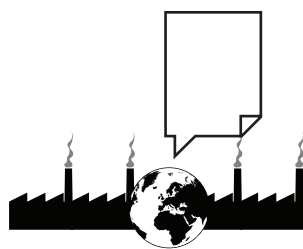


### ACCESSIBILITÉ



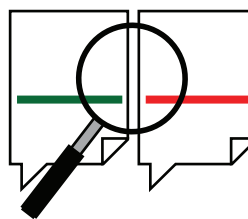
Les émissions de Michelin, au-delà de leur document de référence<sup>250</sup>, figurent dans un tableau récapitulatif directement accessible sur leur site web<sup>251</sup>. L'entreprise n'a pas donné suite à nos demandes d'informations complémentaires.

### DÉFINITION DE LA MÉTHODOLOGIE ET DU PÉRIMÈTRE



Le périmètre est le même que celui utilisé pour les informations financières (société mère et filiales)<sup>252</sup>, sans plus d'information (notamment concernant les activités éventuellement exclues). Nous n'avons pas trouvé de détails sur les émissions de gaz à effet de serre par périmètre géographique ni par activité, seulement par source d'émission<sup>253</sup>.

### COHÉRENCE ET PERTINENCE DES DÉCLARATIONS



Nous avons également constaté des problèmes de cohérence et de pertinence des déclarations du fait de l'hétérogénéité des unités utilisées.

Un seul chiffre est déclaré en valeur absolue (en tonnes équivalent CO<sub>2</sub>) dans le document de référence<sup>254</sup>, alors que partout ailleurs, les émissions sont déclarées en valeur relative (en tonnes équivalent CO<sub>2</sub> par tonne de pneus produits)<sup>255</sup>.

N'ayant pas trouvé de données sur les tonnes de pneus produits chaque année par Michelin, nous n'avons pas pu vérifier la cohérence entre les deux.

Nous n'avons donc pas pu établir de comparaison, en particulier avec les émissions évitées qui, elles, sont toujours mesurées en valeur absolue (en tonnes équivalent CO<sub>2</sub>).

De même, les déclarations sont difficilement comparables d'une année sur l'autre sans traitement des données, puisqu'il faut disposer de la quantité annuelle de pneus produits pour calculer le total des émissions de gaz à effet de serre.

# PRISE EN COMPTE DES ÉMISSIONS FILIÈRES ET ACTIONS

## NOTATION

### MODÉLISATION

Émissions CO2 Filière

**AMONT**  
7% - 10%



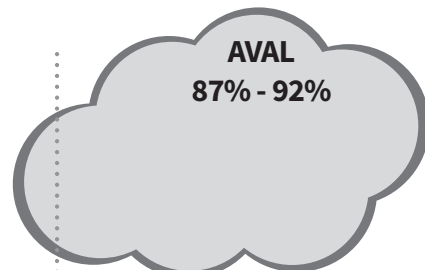
Estimation BASIC sur la base des éléments fournis par Michelin : 6 millions teq CO2

**ACTIVITÉ**  
2% - 3%



Déclaration\* des émissions scopes 1 & 2 : 3,7 millions teq CO2 (-9% depuis 2010)

**AVAL**  
87% - 92%



Estimation BASIC sur la base des éléments fournis par Michelin : 112 millions teq CO2 (-3% depuis 2010)

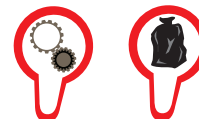
Hot spots CO2 Filière



Matières premières (6%-8%)  
Transports (1%-2%)



Fabrication (1,5%-3%)  
Distribution (0,5%)



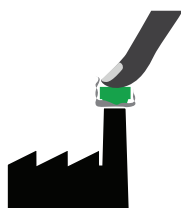
Usage (87%-93%)  
Fin de vie (-1% / 1%)

## ÉVALUATION DES « HOT SPOTS » D'ÉMISSIONS SUR SES FILIÈRES



Michelin a conduit des analyses de cycle de vie des pneumatiques qui lui ont permis d'identifier le fait que la majeure partie des impacts environnementaux (92%) est générée durant la phase d'usage des pneus<sup>256</sup>.

## ACTIONS PONCTUELLES ET STRATÉGIE POUR MITIGER LES ÉMISSIONS « FILIÈRES »



Michelin connaît ses principales sources d'émission carbone en aval et a mis en place des actions pour réduire les émissions correspondantes, en particulier via son implica-

tion dans les filières de recyclage et l'amélioration du taux de réutilisation des pneus<sup>257</sup>. Sur l'usage qui concentre 90% des émissions carbone globales du groupe, Michelin se donne pour objectif d'améliorer la performance de ses pneus de 10% en 2020 par rapport à 2010 (par progrès technique et réduction de l'utilisation de matières premières)<sup>258</sup>.

Il déclare par ailleurs que l'amélioration de la performance de ses pneus permettra d'éviter l'émission d'environ 8 millions de tonnes équivalent CO2 entre 2010 et 2020 (calculé sur la durée de vie moyenne d'un pneu estimée à 5 ans) et qu'il est en ligne avec ces objectifs<sup>259</sup>.

Ramené à une base annuelle, cela représente une réduction de 800 000 teq CO2, sachant que les ventes de pneus de Michelin ont globalement stagné depuis 2010.

Concernant l'amont de ses filières, Michelin a l'objectif d'évaluer ses 400 fournisseurs dans le domaine du développement durable (Ambitions PRM 2020). Cependant, nous n'avons pas pu identifier de point particulier associé

\*Les déclarations sont à distinguer des estimations. Les premières sont « officielles » et vérifiées en interne et/ou en externe, ce qui n'est pas le cas des secondes.

aux émissions de gaz à effet de serre dans les principes d'achats définis par Michelin<sup>260</sup>. Un travail spécifique est mené par l'entreprise sur sa logistique au niveau international et sur le développement de matériaux biosourcés comme substitut aux dérivés du pétrole<sup>261</sup>, mais nous n'avons trouvé aucun résultat chiffré sur le résultat global de cette politique<sup>262</sup>.

Nous n'avons pas non plus pu savoir si le groupe avait identifié les principales sources d'émissions sur ses chaînes d'approvisionnement (en particulier le caoutchouc synthétique, les fibres synthétiques, l'acier...).

Il indique seulement travailler à réduire sa consommation de matières premières de manière générale, afin d'améliorer son efficacité<sup>263</sup>. Ses initiatives sur le caoutchouc visent essentiellement à améliorer les rendements et protéger la biodiversité<sup>264</sup>.

Si Michelin semble avoir développé une stratégie pertinente sur l'aval, cette dernière manque encore de clarté pour un public non expert. Nous n'avons pas trouvé d'élément qui permettrait d'affirmer que la réduction des émissions de gaz à effet de serre sur l'amont fait partie intégrante de la stratégie de l'entreprise<sup>265</sup>.

## ÉMISSIONS VS OBJECTIFS DE RÉDUCTION

### NOTATION

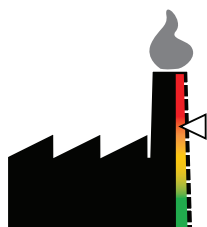


### ÉMISSIONS SCOPE 1 ET 2

Les déclarations d'émissions de GES de Michelin sur ses scopes 1 et 2<sup>266</sup> sont en ligne avec l'objectif de réduction de l'Union euro-

péenne (mais représentent une part largement minoritaire de son empreinte carbone globale : environ 2% à 3%).

### ÉMISSIONS SCOPE 1, 2 ET 3



La majeure partie des émissions de gaz à effet de serre des pneumatiques est liée à l'usage (environ 92%) et à l'approvisionnement en matières premières (environ 5%).

De plus, sur la base des méta-études disponibles<sup>267</sup>, on peut estimer que la quantité d'émissions évitées grâce à la performance accrue de ses pneus (qui permet une baisse de consommation des véhicules) a permis de réduire de 3% au maximum l'empreinte globale du groupe sur cette période, ce qui reste en-deçà de l'objectif défini par l'Union européenne.

De plus, nous n'avons pas trouvé d'informations permettant de savoir si ces données sont mesurées en conditions réelles d'utilisation et donc de confirmer cette estimation<sup>268</sup>.

# APPRÉCIATION GLOBALE

Nous avons noté un manque de transparence et de cohérence concernant les informations sur les émissions de gaz à effet de serre de Michelin (en particulier, parce qu'elles sont essentiellement déclarées en valeur relative).

Le groupe a mis en œuvre une stratégie de réduction de son impact climatique global qui est centrée sur l'usage et la fin de vie de ses produits (qui représente la majeure partie de son impact), mais nous n'avons rien noté sur les émissions liées à ses approvisionnements.

L'entreprise réussit à générer une réduction globale de ses émissions qui reste en-deçà des objectifs définis par l'Union européenne, malgré ses avancées technologiques récentes

ayant permis une performance accrue de ses pneumatiques sur la consommation de carburant des véhicules.

À plus long terme, pour atteindre 80% de réduction de ses émissions par rapport à 2010 conformément aux objectifs européens, il semble nécessaire pour Michelin de développer un modèle économique qui soit fondé sur l'allongement au maximum de la durée de vie des pneus (rechapage...) et la réutilisation de matériaux issus de ses propres filières de recyclage.

## Sources & références

- 249 <http://ccfd-terresolidaire.org/mob/agir/campagnes/usine-michelin-en-inde/> & <http://www.amisdelaterre.org/Quand-les-entreprises-font-la-loi.html> consultés le 12/11/2015 ; CCFD - Sherpa - CGT, Implantation de l'usine Michelin au Tamil Nadu (Inde), Des associations et un syndicat saisissent le point de contact national de l'OCDE, Dossier de Presse, juillet 2012
- 250 Michelin, Document de référence et rapport financier annuel 2014
- 251 <http://www.michelin.com/fre/developpement-durable/responsabilite-sociale-entreprises/performance-environnementale#> consulté le 04/11/2015
- 252 Michelin, Document de référence et rapport financier annuel 2014, p.193
- 253 Michelin, Document de référence et rapport financier annuel 2014, p.182, 184 & 185
- 254 Michelin, Document de référence et rapport financier annuel 2014, p.181
- 255 Michelin, Document de référence et rapport financier annuel 2014
- 256 Michelin, Document de référence et rapport financier annuel 2014, p.178
- 257 Michelin, Document de référence et rapport financier annuel 2014, p.186 & 187
- 258 Michelin, Document de référence et rapport financier annuel 2014, p.14
- 259 Michelin, Document de référence et rapport financier annuel 2014, p.19
- 260 Michelin, Document de référence et rapport financier annuel 2014, p.176
- 261 Michelin, Rapport d'Activité et de Développement Durable 2014, p.41
- 262 Michelin, Document de référence et rapport financier annuel 2014, p.175 & 176
- 263 Michelin, Document de référence et rapport financier annuel 2014, p.14 & 186
- 264 Michelin, Document de référence et rapport financier annuel 2014, p.177 & 191
- 265 Michelin, Document de référence et rapport financier annuel 2014, p. 189 & 190
- 266 Michelin, Document de référence et rapport financier annuel 2014, 2013, 2012, 2011 & 2010
- 267 The Japan Automobile Tyre Manufacturers Association, LCA Calculation Guidelines, 2012  
BLIC, Life cycle assessment of an average European car tyre, 2001  
EPA, Life Cycle of Tires in WARM, 2015
- 268 Michelin, Document de référence et rapport financier annuel 2014



# EN BREF



**CHIFFRE D'AFFAIRES 2014**  
41 milliards d'euros



## RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE

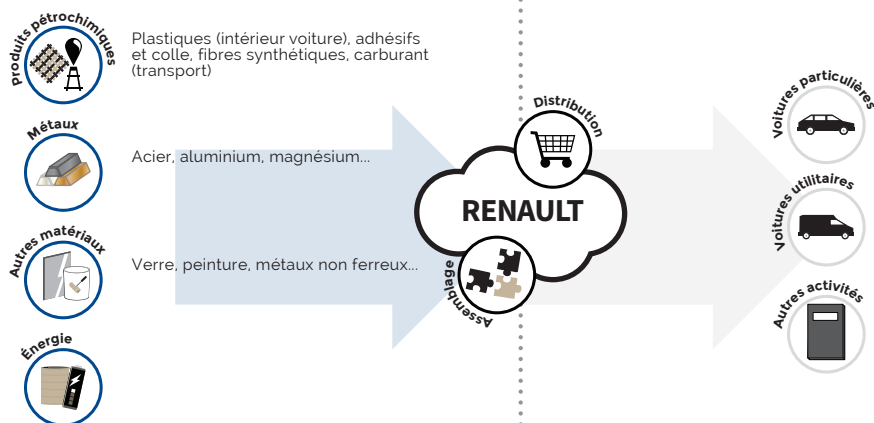
	Sites de production	Effectifs
Amériques	4	10 091
Eurasie	4	26 292
Europe	20	65 902
Asie - Pacifique	1	4 360
Afrique, Inde, Moyen Orient	7	10 750



**EFFECTIFS**  
117 395 employés

## MODÉLISATION

input | output



## POSITIONNEMENT PAR RAPPORT À L'ENJEU CLIMAT

« Renault a été le premier constructeur au monde à s'engager publiquement sur un indicateur de tête en matière environnementale, pour la réduction de son empreinte carbone ou « Carbon Foot Print » mondiale, dès 2011. L'engagement de Renault s'inscrit dans une logique d'anticipation, de recherche de solution, et la volonté ferme de réduire l'empreinte carbone du Groupe pour contribuer à réduire le potentiel de réchauffement climatique mondial. Il est partie intégrante du plan stratégique « Renault Drive the Change ».

Renault a lancé un plan d'actions au sein de toute l'entreprise pour réduire son empreinte carbone dans le monde de 10% entre 2010 et 2013. Renault a atteint son objectif. »

Renault est depuis longtemps en première ligne pour la réduction des gaz à effet de serre liés à l'automobile. Dès 2005, le Groupe avait déjà fait de la réduction des émissions de CO<sub>2</sub> un objectif prioritaire inscrit dans son plan stratégique « Renault Contrat 2009 ».

Renault et enjeu carbone 2013. »

## ENGAGEMENTS

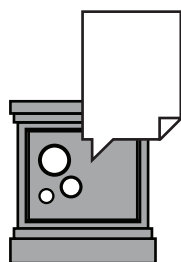
- Adopter un prix interne du carbone en 2017 pour l'intégrer dans les facteurs de choix financiers de l'entreprise.

# TRANSPARENCE DES DONNÉES

## NOTATION



### ACCESSIBILITÉ



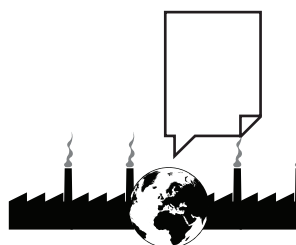
Au-delà de son document de référence<sup>269</sup>, le groupe Renault déclare ses émissions de gaz à effet de serre dans son rapport annuel d'activité<sup>270</sup>. Ce dernier est accessible directement sur le site du groupe, mais reste très détaillé et technique pour un œil non expert<sup>271</sup>.

En complément, l'entreprise a publié de courtes vidéos facilement accessibles par internet qui expliquent de manière pédagogique les sources de ses émissions carbone, sa stratégie pour les réduire, ses objectifs et les résultats qu'elle a obtenus<sup>272</sup>.

Cependant, Renault n'y indique pas ses émissions de gaz à effet de serre en valeur absolue, seulement la quantité d'émissions évitées, ce qui ne permet pas de les mettre en perspective de son activité plus globale.

Dans un premier temps, l'entreprise n'a pas donné suite à nos demandes d'informations complémentaires, mais a ensuite engagé un dialogue et fourni des informations dans la toute fin de notre étude.

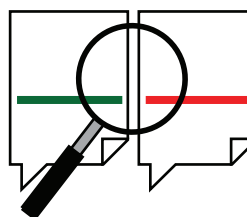
### DÉFINITION DE LA MÉTHODOLOGIE ET DU PÉRIMÈTRE



Les périmètres géographiques et les scopes sont précisés et couvrent la quasi-totalité des activités de l'entreprise<sup>273</sup>.

Les émissions sont quantifiées par scope, par activité, par source d'émission et par zone géographique<sup>274</sup>.

### COHÉRENCE ET PERTINENCE DES DÉCLARATIONS



Les chiffres se recoupent entre les différents supports, ils sont exprimés en valeur absolue et compilés depuis 2010<sup>275</sup>.

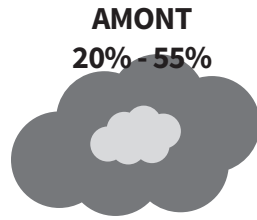
## PRISE EN COMPTE DES ÉMISSIONS FILIÈRES ET ACTIONS



### NOTATION

#### MODÉLISATION

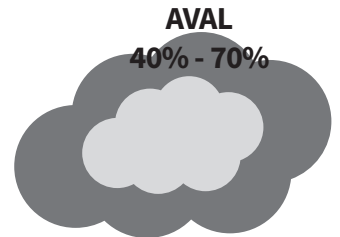
Émissions CO2 Filière



Estimation Renault :  
9,6 millions teq CO2  
(-12,4% depuis 2010)

**ACTIVITÉ**  
2% - 3%

Déclaration\* des émissions scopes 1 & 2 :  
1,2 millions teq CO2  
(-6,2% depuis 2010)



Estimation Renault :  
62 millions teq CO2  
(-12,4% depuis 2010)

Hot spots CO2 Filière



Production (20%-55%)



Assemblage & Distribution (3%)



Usage (40%-70%)  
Fin de vie (1%-2%)

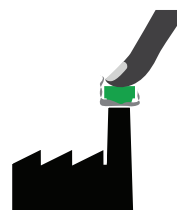
### ÉVALUATION DES « HOT SPOTS » D'ÉMISSIONS SUR SES FILIÈRES



Depuis 2004, Renault mesure son impact carbone<sup>276</sup> (ainsi que ses autres principales pollutions environnementales) sur la base d'analyses du cycle de vie complètes de ses véhicules, de l'extraction des matières premières jusqu'à la fin de vie des produits<sup>277</sup>.

Les méthodologies utilisées sont décrites dans le document de référence de l'entreprise et ont été reconnues conformes aux normes ISO 14000 par un panel indépendant<sup>278</sup>. À la fin de l'année 2014, les modèles représentant plus de 85% des ventes mondiales de véhicules du groupe ont été analysés (marques Renault, Dacia et RSM)<sup>279</sup>.

### ACTIONS PONCTUELLES ET STRATÉGIE POUR MITIGER LES ÉMISSIONS « FILIÈRES »



Sur la base des analyses de cycle de vie conduites par l'entreprise, une stratégie a été définie pour agir aux différents maillons des chaînes amont et aval de Renault et réduire l'empreinte environnementale globale de l'entreprise (dont les émissions de gaz à effet de serre)<sup>280</sup>.

Cette stratégie touche aux matières premières utilisées (volume, taux de recyclage...), à l'éco-conception des produits (réemploi, remanufacturing...)<sup>281</sup>, à la fin de vie des véhicules (réparation, collecte et recyclage aval...)<sup>282</sup>, à la réduction des émissions par kilomètre des

entreprise (dont les émissions de gaz à effet de serre)<sup>280</sup>. Cette stratégie touche aux matières premières utilisées (volume, taux de recyclage...), à l'éco-conception des produits (réemploi, remanufacturing...)<sup>281</sup>, à la fin de vie des véhicules (réparation, collecte et recyclage aval...)<sup>282</sup>, à la réduction des émissions par kilomètre des

\*Les déclarations sont à distinguer des estimations. Les premières sont « officielles » et vérifiées en interne et/ou en externe, ce qui n'est pas le cas des secondes.

véhicules (moteurs, pneus, freinage...) et à l'usage de ces derniers (instruments de bord pour diminuer les consommations, formation à l'écoconduite...) <sup>283</sup>. Cependant, nous n'avons pas pu accéder à tous les résultats de ces analyses de cycle de vie, ni à leur évolution dans le temps pour celles mises à jour. Nous n'avons pas pu trouver non plus d'éléments plus précis sur les impacts attendus et obtenus de chacun des aspects de la stratégie de Renault en termes de réduction d'émissions (en tonnes équivalent carbone), seuls des objectifs intermédiaires sont publiés et un objectif général de réduction de son empreinte carbone globale dont les résultats portent potentiellement à controverse (voir section suivante de l'analyse) <sup>284</sup>.

Renault en termes de réduction d'émissions (en tonnes équivalent carbone), seuls des objectifs intermédiaires sont publiés et un objectif général de réduction de son empreinte carbone globale dont les résultats portent potentiellement à controverse (voir section suivante de l'analyse) <sup>284</sup>.

## ÉMISSIONS VS OBJECTIFS DE RÉDUCTION

### NOTATION

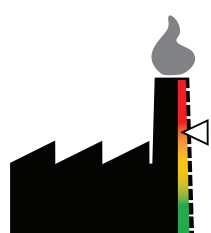


### ÉMISSIONS SCOPE 1 ET 2

D'après les chiffres communiqués par Renault, le groupe atteint l'objectif européen de réduction des émissions de gaz à effet de serre sur ses scopes 1 et 2 <sup>285</sup>.

tion des émissions de gaz à effet de serre sur ses scopes 1 et 2 <sup>285</sup>.

### ÉMISSIONS SCOPE 1, 2 ET 3



Nous avons trouvé une seule déclaration relative aux émissions sur l'ensemble des scopes 1, 2 et 3 de Renault : l'entreprise indique dans son document de référence son empreinte carbone globale par véhicule en 2010 et 2014 <sup>286</sup>, calculée sur la base des analyses de cycle de vie que l'entreprise conduit sur ses véhicules <sup>287</sup>.

En la multipliant par les nombres de véhicules produits par le groupe, nous obtenons à priori entre 2010 et 2014 une baisse significative de

l'ordre de 12% des émissions carbone totales générées depuis l'extraction de matières premières jusqu'à la fin de vie des véhicules.

Cependant, dans le contexte de la controverse sur les émissions réelles des véhicules (initiées par le scandale Volkswagen), l'ONG Transport & Environnement a montré dans son bilan 2015 <sup>288</sup> que les émissions réelles des moteurs de Renault sont substantiellement supérieures à celles que l'entreprise affiche, de l'ordre de 35% (chiffre dans la moyenne des grands constructeurs étudiés). Nous avons donc considéré ne pas pouvoir contrevérifier l'empreinte carbone chiffrée par Renault en l'état.

# APPRÉCIATION GLOBALE

Renault engage des actions pour réduire son empreinte environnementale depuis l'extraction de matières premières jusqu'à l'usage et la fin de vie des véhicules.

Par contre, n'ayant pas pu avoir accès aux évaluations complètes de ces émissions carbone amont et aval – alors que Renault dit les mesurer de manière approfondie depuis une dizaine d'années<sup>289</sup> –, et devant les incertitudes liées aux émissions réelles de ses moteurs, il ne nous a pas été possible de vérifier si la stratégie déployée par le groupe a été efficace et s'il parvient réellement à se conformer aux

objectifs de réduction de l'Union européenne au-delà de ses seules usines.

A l'horizon 2050, il ressort des études auxquelles nous avons pu accéder (externes comme celles publiées par Renault), que le déploiement des gammes de véhicules électriques du groupe (et le remplacement de celles à énergie fossile) ne sera pas suffisant pour atteindre les objectifs de l'Union européenne et qu'un changement de modèle plus profond sera nécessaire.

## Sources & références

269	Renault, Document de référence et rapport financier annuel 2014, p.157
270	Renault, Rapport annuel 2014, p.81
271	<a href="https://rapport-annuel.group.renault.com/fr">https://rapport-annuel.group.renault.com/fr</a> consulté le 05/11/2015
272	<a href="https://www.youtube.com/watch?v=kMzwY0_96MU">https://www.youtube.com/watch?v=kMzwY0_96MU</a> et <a href="https://www.youtube.com/watch?v=Jtu_oRCptfs">https://www.youtube.com/watch?v=Jtu_oRCptfs</a> consultés le 25/11/2015
273	Renault, Document de référence et rapport financier annuel 2014, p.157
274	Renault, Document de référence et rapport financier annuel 2014, p.151, 157 & 188-190
275	Renault, Document de référence et rapport financier annuel 2014, p.157
276	Renault, Document de référence et rapport financier annuel 2014, p.155
277	Renault, Document de référence et rapport financier annuel 2014, p.147-148 & 183
278	Renault, Document de référence et rapport financier annuel 2014, p.147
279	Ibid.
280	Renault, Document de référence et rapport financier annuel 2014, p.158-164
281	Renault, Document de référence et rapport financier annuel 2014, p.161-162
282	Renault, Document de référence et rapport financier annuel 2014, p.163
283	Renault, Document de référence et rapport financier annuel 2014, p.160
284	Renault, Document de référence et rapport financier annuel 2014, p.154
285	Renault, Document de référence et rapport financier annuel 2014, p.157
286	Renault, Document de référence et rapport financier annuel 2014, p.155
287	Renault, Document de référence et rapport financier annuel 2014 p.147
288	Transport & Environnement, Mind the Gap, 2015, p.9
289	Renault, Document de référence et rapport financier annuel 2014 p.147

# ANNEXES

# ANNEXE 1 : AXES ET CRITÈRES DE NOTATION

## A. La transparence des déclarations

De la même façon que n'importe quel observateur peut suivre régulièrement l'évolution des résultats économiques et financiers d'un groupe, il doit être possible pour chacun de mesurer facilement les résultats d'un groupe en matière de réduction d'émissions de GES.

Critère 1 : Accessibilité.

- Il existe au moins une déclaration des émissions GES hors Document de référence<sup>1</sup>
- Cette déclaration est accessible\* pour le grand public
- Le groupe a répondu favorablement à nos demandes d'informations

*\* via un moteur de recherche avec les mots clés suivant : [nom du groupe] + [émissions CO2 / émissions GES / émission carbone], ou à moins de 3 clics en partant de la page d'accueil de leur site institutionnel*

Critère 2 : Définition de la méthodologie et du périmètre de déclaration.

- Le périmètre géographique et le scope sont précisés et les activités exclues des déclarations sont également précisées
- Les émissions sont quantifiées par scope, par métier, et par poste d'émission
- Les déclarations (scope 1+2) couvrent la majorité du périmètre de l'entreprise

Critère 3 : Cohérence et pertinence des déclarations.

- Les chiffres annoncés sont les mêmes quels que soient les supports de déclarations du groupe.
- Ils sont compilés pro-forma sur plusieurs années (3 minimum).
- Les déclarations d'émissions sont disponibles en valeur absolue
- Les déclarations en valeur absolue et en valeur relative (par unité produite par exemple) sont cohérentes.

> 3 critères OK\* = 

> 2 critères OK = 

> 1 critère OK = 

> 0 critère OK = 

*\* pour qu'un critère soit OK, il faut que la majorité des cases soit cochée*

---

<sup>1</sup> Document officiel qui permet aux investisseurs d'obtenir un ensemble d'informations complet et actualisé sur les comptes, la gouvernance, le contrôle et les caractéristiques juridiques de la société. Enregistré ou déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers, ce document est établi sous la seule responsabilité de la société. Il fait l'objet d'un contrôle par l'Autorité des marchés financiers, notamment en cas d'opération financière. Ce document répond à l'objectif de diffusion d'une information de qualité auprès d'un large public.(AMF)

## B. La prise en compte des émissions sur leurs filières et les actions mises en œuvre

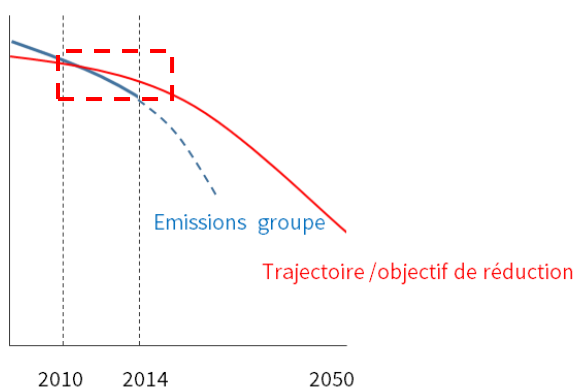
Pour pouvoir mesurer si un groupe agit réellement pour atteindre l'objectif collectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre, les déclarations d'émissions de gaz à effet de serre d'un groupe ne peuvent pas se cantonner à ses seules activités, et doivent aussi rendre compte des émissions situées en amont et en aval de ses filières. Dans la notation correspondante, nous posons le fait qu'une mitigation des émissions filières commence par une évaluation des « hot spots » (principaux points d'émissions). L'entreprise parfaite est celle qui a évalué ses « hot spots » et a mis en place une stratégie globale qui permet de mitiger les émissions correspondantes.

<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'entreprise n'évalue pas ses « hot spots » d'émissions sur ses filières.</li> <li>• L'entreprise engage des actions ponctuelles, mais pas sur les hot spots évalués par les études sectorielles existantes.</li> </ul>	●
<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'entreprise engage le long de ses filières des actions ponctuelles sur les « hot spots » d'émissions identifiés et/ou quantifiés par les études sectorielles disponibles.</li> <li>• L'entreprise quantifie ses émissions de gaz à effet de serre de manière complète depuis l'amont jusqu'à l'aval de ses filières (mais sans engager d'actions en vis-à-vis).</li> </ul>	●
<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'entreprise quantifie ses émissions de gaz à effet de serre de manière complète depuis l'amont jusqu'à l'aval de ses filières et engage des actions ponctuelles sur les principaux « hot spots » d'émissions qu'elle a évalués.</li> </ul>	●
<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'entreprise évalue ses émissions de gaz à effet de serre de manière complète depuis l'amont jusqu'à l'aval de ses filières et engage une stratégie d'ensemble sur ses hot spots sur son périmètre global (depuis les matières premières jusqu'à la fin de vie des produits) en fixant des objectifs chiffrés pour chacun, et en évaluant et publiant chaque année les résultats atteints (en valeur absolue pour chaque hot spot).</li> </ul>	●

## C. Les émissions de chaque groupe au regard des objectifs de réduction

Un groupe est questionnable sur son engagement contre le changement climatique, et encore plus sur sa communication, s'il n'est pas parvenu à réduire ses émissions de GES conformément aux objectifs collectifs définis par l'Union européenne.

Nous comparons les émissions de GES de chaque entreprise (2010 à 2014) à la trajectoire définie par l'Union européenne (-20% en 2020 par rapport aux émissions de 1990).





Les principes de notation sont les suivants :

> L'entreprise atteint 100% ou plus de l'objectif, sur la totalité de ses émissions (scope 1, 2 et 3) = ●

> L'entreprise n'atteint pas l'objectif = ●

> L'entreprise atteint 100% ou plus de l'objectif, mais uniquement sur ses scopes 1 et 2.

Pour ce dernier cas, nous regardons les estimations existantes concernant les émissions carbone en amont (chaînes d'approvisionnement) et en aval (usage des produits / services) de l'entreprise, c'est-à-dire son scope 3 :

→ Si les estimations montrent que ces émissions sont soit largement minoritaires, soit prépondérantes mais en réduction, sans toutefois que cette baisse soit contre vérifiable = ●

→ Si les estimations montrent que ces émissions concentrent l'essentiel des émissions CO2 de l'entreprise et ne fournissent pas d'indication sur leur évolution (hausse ou baisse) = ●

## ANNEXE 2 : FICHES D'ANALYSE DÉTAILLÉE PAR ENTREPRISE

### A. ACCOR

#### Transparence des déclarations

Indicateur	Oui	Non	Source	Commentaires
<b>1. Accessibilité (principe « transparency » du GHG Protocol)</b>		x		
Il existe au moins une déclaration des émissions de gaz à effet de serre hors document de référence		x	Accor, Document de référence et rapport financier annuel 2014, p.65	Le bilan des émissions de Gaz à effet de serre du groupe Accor figure uniquement dans son document de référence. Il n'existe pas de support plus accessible au grand public.
Cette déclaration est accessible au grand public (via un moteur de recherche avec les mots clés suivant : [nom du groupe] + [émissions CO2 / émissions GES / émission carbone], ou à moins de 3 clics en partant de la page d'accueil de leur site institutionnel)	-	-	-	-
Le groupe a répondu favorablement à nos demandes d'informations (envoi de mails ou contact via une plate-forme dédiée mise en place par l'entreprise quand elle existe)		x		L'entreprise n'a pas donné suite à nos demandes d'information
<b>2. Définition de la méthodologie et du périmètre (principes « completeness » &amp; « relevance » du GHG Protocol)</b>		x		
Périmètre géographique et scope sont précisés et les activités exclues sont explicitées		x	Accor, Document de référence et rapport financier annuel 2014, p.9 Accor, Document de référence et rapport financier annuel 2014, p.65	Nous avons eu des difficultés à appréhender les périmètres décrits dans le document de référence concernant les émissions de Gaz à Effet de Serre du groupe et à comprendre que les déclarations d'émissions portent sur un périmètre restreint : Accor déclare dans son don de l'impact de l'entreprise sur l'ensemble de ses filières. En revanche, les déclarations d'émissions publiées dans le documrc hôtelier total de l'entreprise décrit dans ce même document fait apparaître 3717 établissements (hôtels en propriété, en location, « managés » et franchisés).
Les émissions sont détaillées par, scope, métiers et par poste d'émission	x		Earth Guest Research, L'empreinte environnementale du groupe Accor : Première analyse de cycle de vie multicritères d'un groupe hôtelier international, décembre 2011	L'entreprise a publié en 2011 une étude sur son empreinte environnementale globale qui inclut une estimation des émissions carbone sur l'ensemble des hôtels du groupe répartie par source et par poste d'émission.

Les déclarations (scope 1+2) couvrent la majorité du périmètre de l'entreprise		x	Accor, Document de référence et rapport financier annuel 2014, p.63-65	les franchisés ne paraissent pas concernés car Accor les considère en dehors de la « maîtrise opérationnelle » du groupe.
<b>3. Cohérence et pertinence des déclarations (principes « consistency » &amp; « accuracy » du GHG Protocol)</b>		x		
Les chiffres annoncés sont les même dans les différents supports de déclarations		x	Accor, Document de référence et rapport financier annuel 2014, p. 63-65	Les déclarations annuelles d'émissions de gaz à effet de serre (scope 1) dans le document de référence de l'entreprise ne correspondent pas à celles de l'empreinte environnementale mise à jour en 2014 et déclarée dans le même document.
Les déclarations d'émissions sont compilées pro forma sur au moins 3 ans	x			les déclarations sont compilées sur trois ans, mais sur un nombre d'hôtels très restreint (959 sur 3717)
Les déclarations d'émissions sont disponibles en valeur absolue	x			Les déclarations d'émissions sont disponibles en valeur absolue
Les déclarations en valeurs absolues et relatives sont cohérentes		x	Accor, Document de référence et rapport financier annuel 2014, p.63 et 65	Nous n'avons pas pu vérifier la cohérence des déclarations d'émissions en valeur absolue et relative publiées dans le document de référence du groupe : les émissions par chambre – en diminution ces dernières années – sont basées sur une estimation complexe du taux de remplissage qui les rend difficilement comparables aux déclarations en valeur absolue du groupe. De plus, les émissions déclarées par Accor dans son document de référence (scopes 1 & 2) ne correspondent pas aux estimations de l'empreinte carbone issues de l'étude de 2011 et mises à jour en 2014

Prise en compte des émissions par filières (depuis les matières premières jusqu'à la fin de vie des produits) et actions mises en œuvre

→ 4 niveaux d'engagement possibles (voir ci-dessous) : une seule notation globale par entreprise

Indicateur	Notation	Source	Commentaires
1. L'entreprise n'évalue pas ses « hot spots » d'émissions sur ses filières ou l'entreprise engage des actions ponctuelles, mais pas sur les hot spots pourtant évalués par les études sectorielles existantes			
2. L'entreprise engage le long de ses filières des actions ponctuelles sur les « hot spots » d'émissions identifiés et/ou quantifiés par les études sectorielles disponibles ou l'entreprise quantifie ses émissions de gaz à effet de serre de manière complète depuis l'amont jusqu'à l'aval de ses filières (mais sans engager d'action)			
3. L'entreprise quantifie ses émissions de gaz à effet de serre de manière complète depuis l'amont jusqu'à l'aval de ses filières et engage des actions ponctuelles sur les principaux « hot spots » d'émissions qu'elle a évalués	X	Earth Guest Research, L'empreinte environnementale du groupe Accor, décembre 2011, p.6, 7, 9 & 10  Accor, Document de référence et rapport financier annuel 2014, p.63 & 65	Le groupe Accor a réalisé en 2011 l'une des premières évaluations de l'empreinte carbone globale d'entreprise dans le secteur de l'hôtellerie. L'évaluation détaillée des émissions de gaz à effet de serre réalisée dans cette étude est inspirée de la méthode d'analyse du cycle de vie. Elle a montré que la majorité des émissions provient de la consommation d'énergie dans les hôtels (environ 66%). Le deuxième poste est celui de l'impact amont de la restauration (13%), notamment lié à la consommation de viandes et de produits laitiers. Le troisième est lié aux déplacements des collaborateurs qui contribuent à hauteur de 8% aux émissions du groupe. Enfin, la construction et la rénovation des bâtiments en aval représentent presque 5% du total. Un point important a cependant été exclu de l'étude : celui des déplacements des clients pour venir dans les hôtels car jugé trop incertains et variables. Si Accor a développé une stratégie d'ensemble pour diminuer la consommation d'énergie dans ses hôtels et améliorer les standards de performance énergétique de ses nouveaux établissements, le groupe agit beaucoup plus ponctuellement au-delà : en aval, Accor met à disposition de ses clients des navettes gratuites et des vélos pour leurs propres déplacements, et nous n'avons trouvé aucune action sur la partie amont.
4. L'entreprise évalue ses émissions de gaz à effet de serre de manière complète depuis l'amont jusqu'à l'aval de ses filières et engage une stratégie d'ensemble sur ses hot spots sur son périmètre global (depuis les matières premières jusqu'à la fin de vie des produits) en fixant des objectifs chiffrés pour chacun, et en évaluant et publiant chaque année les résultats atteints			

Emissions de chaque groupe au regard des objectifs de réduction fixés par l'Union européenne à horizon 2020

	2010	2011	2012	2013	2014	2010 Vs 2014
<b>Objectifs européens</b>		-1%	-1%	-1%	-1%	-3,94 %
Emissions de gaz à effet de serre - scope 1&2 (en tonnes équivalent CO2)	2 039 545	1 285 520	1 292 256	1 629 000	1 680 000	
Variation des émissions de l'entreprise - Scope 1&2 (%)		-37%	+1%	+26%	+3%	-18 %
Emissions de gaz à effet de serre - scope 3 (en tonnes équivalent CO2)						
Variation des émissions de l'entreprise - scope 3 (%)						
Emissions de gaz à effet de serre – estimation filière (en tonnes équivalent CO2)		3 668 378			4 700 000	+28% (entre 2011 et 2014)
Variation des émissions de l'entreprise - estimation filière (%)						

	Résultat	Source	Commentaires
L'entreprise atteint l'objectif sur les scope 1 et 2	oui	Accor, Documents de référence et rapports financiers annuels 2010, 2011, 2012, 2013 et 2014	Les émissions déclarées par Accor sur les scopes 1 et 2 ont baissé significativement sur la période 2010-2014.
<u>Les activités de l'entreprise</u> (scopes 1 et 2) génèrent l'essentiel des émissions de gaz à effet de serre évaluées sur son périmètre global (depuis l'extraction de matières premières jusqu'à la fin de vie des produits)	oui		D'après l'étude commandité par Accor en 2011 (et mise à jour en 2014), la majorité des émissions provient de la consommation d'énergie dans les hôtels (environ 66%), mais seule une minorité de ces émissions sont comptabilisées dans les scopes 1 et 2 déclarées par l'entreprise (1708 établissements ont été « évalués », alors que le parc total de l'entreprise fait apparaître 3717 hôtels).
<u>Les activités en amont et en aval de l'entreprise</u> génèrent l'essentiel des émissions de gaz à effet de serre évaluées sur son périmètre global (depuis l'extraction de matières premières jusqu'à la fin de vie des produits)	non	Accor, Document de référence et rapport financier annuel 2014, p.63 et 65 Earth Guest Research, L'empreinte environnementale du groupe Accor, décembre 2011, p.11	De plus, un point important a été exclu de l'étude globale menée en 2011: les déplacements des clients pour venir dans les hôtels ne sont pas pris en compte car jugé trop incertains et variables.
L'entreprise atteint les objectifs européens de réduction des émissions de gaz à effet de serre sur la totalité de son périmètre (depuis l'extraction de matières premières jusqu'à la fin de vie des produits)	non	Accor, Document de référence et rapport financier annuel 2014, p.63 Earth Guest Research, L'empreinte environnementale du groupe Accor, décembre 2011, p.11	La mise à jour en 2014 de l'empreinte carbone totale estimée sur l'ensemble du groupe, y compris l'amont et l'aval, montre une forte augmentation de 28% par rapport aux évaluations publiées dans l'étude de 2011 sur le même périmètre

## B. BNP PARIBAS

### Transparence des déclarations

Indicateur	Oui	Non	Source	Commentaires
<b>1. Accessibilité (principe « transparency » du GHG Protocol)</b>	x			
Il existe au moins une déclaration des émissions de gaz à effet de serre hors document de référence	x		BNP, Document de référence et rapport financier annuel 2014 BNP, Rapport de Responsabilité Sociale et Environnementale 2014	Au-delà du document de référence annuel, les déclarations d'émissions de gaz à effet de serre de BNP Paribas sont détaillées dans le rapport RSE de l'entreprise. Par contre, nous n'y avons pas trouvé de compilation sur plusieurs années.
Cette déclaration est accessible au grand public (via un moteur de recherche avec les mots clés suivant : [nom du groupe] + [émissions CO2 / émissions GES / émission carbone], ou à moins de 3 clics en partant de la page d'accueil de leur site institutionnel)	x			Le rapport RSE de l'entreprise est facilement accessible par une requête sur un moteur de recherche.
Le groupe a répondu favorablement à nos demandes d'informations (envoi de mails ou contact via une plate-forme dédiée mise en place par l'entreprise quand elle existe)		x		L'entreprise n'a pas donné suite à nos demandes d'information
<b>2. Définition de la méthodologie et du périmètre (principes « completeness » &amp; « relevance » du GHG Protocol)</b>	x			
Périmètre géographique et scope sont précisés et les activités exclues sont explicitées	x		BNP, Rapport de Responsabilité Sociale et Environnementale 2014 BNP, Document de référence et rapport financier annuel 2014, p. 473	Le périmètre de déclaration des émissions de Gaz à Effet de Serre est le périmètre financier consolidé
Les émissions sont détaillées par, scope, métiers et par poste d'émission	x		BNP, Rapport de Responsabilité Sociale et Environnementale 2014, p.59	Les émissions y sont détaillées par scope et par poste d'émission.
Les déclarations (scope 1+2) couvrent la majorité du périmètre de l'entreprise	x		BNP, Rapport de Responsabilité Sociale et Environnementale 2014, p.59	Le rapport RSE 2014 précise que les données sont collectées auprès d'établissements représentant 86,6% des effectifs du groupe et que les 13,4% restants sont extrapolés

<b>3. Cohérence et pertinence des déclarations (principes « consistency » &amp; « accuracy » du GHG Protocol)</b>	x			
Les chiffres annoncés sont les même dans les différents supports de déclarations	x		BNP, Document de référence et rapport financier annuel 2014, p. 467 et BNP, Rapport de Responsabilité Sociale et Environnementale 2014, p.59	Les chiffres déclarés sont les mêmes dans les différents supports.
Les déclarations d'émissions sont compilées pro forma sur au moins 3 ans		x	BNP, Document de référence et rapport financier annuel 2014, p. 467 et BNP, Rapport de Responsabilité Sociale et Environnementale 2014, p.59	Les déclarations ne sont pas compilés pro forma sur au moins 3 ans (seuls les chiffres de l'année précédente sont indiqués).
Les déclarations d'émissions sont disponibles en valeur absolue	x		BNP, Document de référence et rapport financier annuel 2014, p. 467 et BNP, Rapport de Responsabilité Sociale et Environnementale 2014, p.59	Les déclarations d'émissions sont disponibles en valeur absolue et en valeur relative.
Les déclarations en valeurs absolues et relatives sont cohérentes	x		BNP, Document de référence et rapport financier annuel 2014, p. 467 et BNP, Rapport de Responsabilité Sociale et Environnementale 2014, p.59	Les déclarations en valeur absolue et relative sont cohérentes.

Prise en compte des émissions par filières (depuis les matières premières jusqu'à la fin de vie des produits) et actions mises en œuvre

→ 4 niveaux d'engagement possibles (voir ci-dessous) : une seule notation globale par entreprise

Indicateur	Notation	Source	Commentaires
<p>1. L'entreprise n'évalue pas ses « hot spots » d'émissions sur ses filières ou l'entreprise engage des actions ponctuelles, mais pas sur les hot spots pourtant évalués par les études sectorielles existantes</p>	X	<p>Document de référence et rapport financier annuel 2014, p. 465-466  Utopies, L'empreinte carbone des banques françaises, 2010</p>	<p>Le groupe BNP Paribas a identifié quelques secteurs sensibles sur le plan environnemental : l'énergie nucléaire, la production d'électricité à partir du charbon, la pâte à papier, l'huile de palme, l'industrie minière et les sables bitumineux. Cependant, nous n'avons trouvé aucun élément concernant d'autres secteurs dont l'impact climatique est tout aussi important et qui sont pourtant identifiés dans l'étude d'Utopies publiée en 2010 sur l'empreinte carbone des banques françaises : les transports, la production d'énergie à partir de gaz et de pétrole, le trading et la distribution, les équipements industriels et la construction, l'agroalimentaire. De plus, nous n'avons pu accéder à aucune évaluation des émissions de gaz à effet de serre associées aux secteurs identifiés comme sensibles par la banque. Si le groupe a déployé des « politiques sectorielles » sur ces secteurs sensibles, nous n'avons pas pu identifier dans son document de référence les « conditions indispensables » et les critères d'évaluation qu'il a élaboré pour encadrer ses financements. Nous n'avons pas pu établir de liens entre les secteurs spécifiques qui font l'objet d'une exclusion et l'enjeu climatique : les filets dérivants, l'amiante, le PCB ... Au-delà de la gestion de risques et de quelques actions sectorielles (par exemple sur le charbon, la déforestation liée à l'huile de palme) nous n'avons identifié aucune mention d'une stratégie de lutte contre le changement climatique sur l'ensemble des investissements du groupe dans le document de référence. Quelques secteurs jugés « vertueux » font l'objet d'un investissement ciblé, mais ils restent minoritaires, à l'image des énergies renouvelables qui ne représentent que 20% des énergies financées (contre presque 60% pour le charbon, le pétrole et le gaz.</p>
<p>2. L'entreprise engage le long de ses filières des actions ponctuelles sur les « hot spots » d'émissions identifiés et/ou quantifiés par les études sectorielles disponibles ou l'entreprise quantifie ses émissions de gaz à effet de serre de manière complète depuis l'amont jusqu'à l'aval de ses filières (mais sans engager d'action)</p>			



<p>3. L'entreprise quantifie ses émissions de gaz à effet de serre de manière complète depuis l'amont jusqu'à l'aval de ses filières et engage des actions ponctuelles sur les principaux « hot spots » d'émissions qu'elle a évalués</p>			
<p>4. L'entreprise évalue ses émissions de gaz à effet de serre de manière complète depuis l'amont jusqu'à l'aval de ses filières et engage une stratégie d'ensemble sur ses hot spots sur son périmètre global (depuis les matières premières jusqu'à la fin de vie des produits) en fixant des objectifs chiffrés pour chacun, et en évaluant et publiant chaque année les résultats atteints</p>			

Emissions de chaque groupe au regard des objectifs de réduction fixés par l'Union européenne à horizon 2020

	2010	2011	2012	2013	2014	2010 Vs 2014
<b>Objectifs européens</b>		-1%	-1%	-1%	-1%	-3,94 %
Emissions de gaz à effet de serre - Scope 1&2 (en tonnes équivalent CO2)	701 827	505 044	458 642	435 285	410 850	
Variation des émissions de l'entreprise - Scope 1&2 (%)		-28%	-9%	-5%	-6%	-41 %
Emissions de gaz à effet de serre - Scope 3 (en tonnes équivalent CO2)		168 499	147 002	128 582	136 381	
Variation des émissions de l'entreprise - Scope 3 (%)			-13%	-13%	+6%	-19 % (entre 2011 et 2014)
Emissions de gaz à effet de serre – estimation filière (en tonnes équivalent CO2)	1 360 000 000					
Variation des émissions de l'entreprise - estimation filière (%)						

	Résultat	Source	Commentaires
L'entreprise atteint l'objectif sur les scope 1 et 2	oui	BNP, Documents de référence et rapports financiers annuels 2010, 2011, 2012, 2013 et 2014.	Les émissions déclarées par le groupe BNP Paribas sur les scopes 1 et 2 ont baissé significativement sur la période 2010-2014
<u>Les activités de l'entreprise</u> (scopes 1 et 2) génèrent l'essentiel des émissions de gaz à effet de serre évaluées sur son périmètre global (depuis l'extraction de matières premières jusqu'à la fin de vie des produits)	non	Utopies, L'empreinte carbone des banques françaises, 2010	Sur la base du rapport publié par Utopies en 2010, les émissions des scopes 1 et 2 ne représentent qu'une partie largement minoritaire de l'empreinte carbone globale du groupe
<u>Les activités en amont et en aval de l'entreprise</u> génèrent l'essentiel des émissions de gaz à effet de serre évaluées sur son périmètre global (depuis l'extraction de matières premières jusqu'à la fin de vie des produits)	oui		
L'entreprise atteint les objectifs européens de réduction des émissions de gaz à effet de serre sur la totalité de son périmètre (depuis l'extraction de matières premières jusqu'à la fin de vie des produits)	non	BNP, Rapport de Responsabilité Sociale et Environnementale 2014, p.59 Utopies, L'empreinte carbone des banques françaises, 2010	Si BNP Paribas évalue des émissions sur le scope 3 chaque année, les seuls éléments que nous avons relevés dans ces dernières correspondent aux déplacements de ses collaborateurs, une composante anecdotique par rapport aux émissions associées aux investissements du groupe dans des secteurs fortement émetteurs de carbone (transports, production d'énergie, distribution, équipements industriels, agroalimentaire... ). Nous ne pouvons donc pas nous prononcer sur l'évolution de l'empreinte carbone globale du groupe.

## C. CARREFOUR

### Transparence des déclarations

Indicateur	Oui	Non	Source	Commentaires
<b>1. Accessibilité (principe « transparency » du GHG Protocol)</b>	x			
Il existe au moins une déclaration des émissions de gaz à effet de serre hors document de référence	x		Carrefour, Rapport d'activité et d'engagement responsable 2014, p. 95	En plus de son Document de référence, Carrefour intègre un bilan succinct de ses émissions de GES dans un « panorama d'indicateurs RSE » intégré dans son rapport annuel d'activités
Cette déclaration est accessible au grand public (via un moteur de recherche avec les mots clés suivant : [nom du groupe] + [émissions CO2 / émissions GES / émission carbone], ou à moins de 3 clics en partant de la page d'accueil de leur site institutionnel)	x		<a href="http://www.carrefour.com/fr/content/indicateurs-environnementaux-0">http://www.carrefour.com/fr/content/indicateurs-environnementaux-0</a> consulté le 10/11/2015	Ces indicateurs sont accessibles depuis la page d'accueil du site internet du groupe Carrefour (dans la section « nos engagements »).
Le groupe a répondu favorablement à nos demandes d'informations (envoi de mails ou contact via une plate-forme dédiée mise en place par l'entreprise quand elle existe)		x		L'entreprise a répondu à notre demande d'information complémentaire, mais en renvoyant essentiellement à ses documents déjà publiés.
<b>2. Définition de la méthodologie et du périmètre (principes « completeness » &amp; « relevance » du GHG Protocol)</b>	x			
Périmètre géographique et scope sont précisés et les activités exclues sont explicitées	x		Carrefour, Document de référence et rapport financier annuel 2014, p. 41	Les périmètres sont indiqués de manière détaillée dans le document de référence (mais pas dans le rapport intégré)
Les émissions sont détaillées par, scope, métiers et par poste d'émission	x		Carrefour, Document de référence et rapport financier annuel 2014, p. 41	Les émissions carbone sont détaillées par scope, source et zone géographique
Les déclarations (scope 1+2) couvrent la majorité du périmètre de l'entreprise	x		Carrefour, Document de référence et rapport financier annuel 2014, p. 41 & 42	Les pays et activités (Business Unit) concernées sont définies précisément et indiquées sous chaque tableau de chiffre (en % du chiffre d'affaires)
<b>3. Cohérence et pertinence des déclarations (principes « consistency » &amp; « accuracy » du GHG Protocol)</b>	x			
Les chiffres annoncés sont les mêmes dans les différents supports de déclarations	x		<ul style="list-style-type: none"> <li>Carrefour, Document de référence et rapport financier annuel 2014, p. 41</li> <li>Carrefour, Rapport d'activité et d'engagement responsable 2014, p. 95</li> </ul>	Les données sont les mêmes dans les 2 supports (document de référence et rapport d'engagement responsable)
Les déclarations d'émissions sont compilées pro forma sur au moins 3 ans		x		Les données sont agrégées sur deux années uniquement.
Les déclarations d'émissions sont disponibles en valeur absolue	x			Les données sont disponibles en valeur absolue
Les déclarations en valeurs absolues et relatives sont cohérentes	x			Les données en valeur absolue et relative sont cohérentes

Prise en compte des émissions par filières (depuis les matières premières jusqu'à la fin de vie des produits) et actions mises en œuvre

→ 4 niveaux d'engagement possibles (voir ci-dessous) : une seule notation globale par entreprise

Indicateur	Notation	Source	Commentaires
1. L'entreprise n'évalue pas ses « hot spots » d'émissions sur ses filières ou l'entreprise engage des actions ponctuelles, mais pas sur les hot spots pourtant évalués par les études sectorielles existantes			
2. L'entreprise engage le long de ses filières des actions ponctuelles sur les « hot spots » d'émissions identifiés et/ou quantifiés par les études sectorielles disponibles ou l'entreprise quantifie ses émissions de gaz à effet de serre de manière complète depuis l'amont jusqu'à l'aval de ses filières (mais sans engager d'action)	X	Carrefour, Document de référence et rapport financier annuel 2014, p. 8, p. 41-42, p. 47-48.  Sources externes : <ul style="list-style-type: none"> <li>• WRAP, Valuing our Clothes, 2012</li> <li>• European Commission, EIPRO Impact of Food Product, 2010</li> <li>• WWF, GHG Footprint UK Food system, 2010</li> <li>• WRAP, Reducing the environmental and cost impacts of electrical products, 2012</li> <li>• WRI-WBCSD, GHG Emissions Agriculture, 2014</li> <li>• INRA-Ademe, Impact Carbone des régimes alimentaires, 2011</li> <li>• WRAP, Assessing the Environmental Impact of Grocery Products, 2013</li> </ul>	Sur la base d'études sectorielles sur l'empreinte carbone des principales catégories de produits commercialisées par Carrefour (alimentaire, textile, cosmétique, électrique et électronique – voir sources ci-contre), les émissions générées en amont et en aval du groupe peuvent être estimées à plus de 80% de son empreinte carbone globale. Sur ce périmètre, les seules déclarations d'émissions (sur le scope 3) que nous avons identifiées concernent la logistique en amont (a priori au niveau des fournisseurs directs), soit environ 2% de l'empreinte carbone globale de l'entreprise si l'on inclut l'ensemble des émissions amont et aval. S'il affiche des objectifs ambitieux de réduction d'ici 2025 et 2050, le groupe Carrefour ne communique que sur la promotion d'initiatives qui restent minoritaires par rapport au nombre de références vendues dans ses magasins et essentiellement centrées sur le secteur alimentaire (traçabilité et labels sur la déforestation, promotion de l'agroécologie dans ses « filières qualité », amélioration de la logistique et réduction des emballages) et nous n'avons pas pu accéder aux évaluations des réductions d'émissions correspondantes. Nous n'avons pas trouvé d'éléments relatifs aux secteurs textile, électronique ou cosmétique. Au final, nous n'avons pas relevé de stratégie d'ensemble pour diminuer l'empreinte carbone de ses principaux approvisionnements en amont, et de ses principaux impacts en aval (usage des produits, déplacement des clients).
3. L'entreprise quantifie ses émissions de gaz à effet de serre de manière complète depuis l'amont jusqu'à l'aval de ses filières et engage des actions ponctuelles sur les principaux « hot spots » d'émissions qu'elle a évalués			
4. L'entreprise évalue ses émissions de gaz à effet de serre de manière complète depuis l'amont jusqu'à l'aval de ses filières et engage une stratégie d'ensemble sur ses hot spots sur son périmètre global (depuis les matières premières jusqu'à la fin de vie des produits) en fixant des objectifs chiffrés pour chacun, et en évaluant et publiant chaque année les résultats atteints			

Emissions de chaque groupe au regard des objectifs de réduction fixés par l'Union européenne à horizon 2020

	2010	2011	2012	2013	2014	2010 Vs 2014
<b>Objectifs européens</b>		-1%	-1%	-1%	-1%	-3,94 %
Emissions de gaz à effet de serre - Scope 1&2 (en tonnes équivalent CO2)	4 313 400	3 888 000	3 130 000	3 375 000	3 273 000	
Variation des émissions de l'entreprise - Scope 1&2 (%)		-10%	-19%	+8%	-3%	-24 %
Emissions de gaz à effet de serre - Scope 3 (en tonnes équivalent CO2)	426 600	399 000	348 000	311 000	308 600	
Variation des émissions de l'entreprise - Scope 3 (%)		-6%	-13%	-11%	-1%	-28 %
Emissions de gaz à effet de serre – estimation filière (en tonnes équivalent CO2)					25 000 000	
Variation des émissions de l'entreprise - estimation filière (%)						

	Résultat	Source	Commentaires
L'entreprise atteint l'objectif sur les scope 1 et 2	oui	Carrefour, Document de référence 2014, 2013, 2012, 2011 et Carrefour, Rapport Expert Développement Durable, 2010	La réduction des émissions de GES annoncée par le groupe Carrefour sur ses scopes 1 et 2 semble a minima conforme à l'objectif européen
<u>Les activités de l'entreprise</u> (scopes 1 et 2) génèrent l'essentiel des émissions de gaz à effet de serre évaluées sur son périmètre global (depuis l'extraction de matières premières jusqu'à la fin de vie des produits)	non	<ul style="list-style-type: none"> <li>• WRI-WBCSD, GHG Emissions Agriculture, 2014</li> <li>• INRA-Ademe, Impact Carbone des régimes alimentaires, 2011</li> <li>• WRAP, Assessment Environmental Impact Grocery Products, 2013</li> <li>• WRAP, Valuing our Clothes, 2012</li> <li>• European Commission, EIPRO Impact of Food Product, 2010</li> <li>• WWF, GHG Footprint UK Food system, 2010</li> <li>• WRAP, Reducing the environmental and cost impacts of electrical products, 2012</li> </ul>	D'après les études sectorielles sur l'empreinte carbone des principales catégories de produits commercialisées par Carrefour (alimentaire, textile, cosmétique, électrique et électronique), l'essentiel des émissions liées aux activités du groupe se situent en amont et en aval.
<u>Les activités en amont et en aval de l'entreprise</u> génèrent l'essentiel des émissions de gaz à effet de serre évaluées sur son périmètre global (depuis l'extraction de matières premières jusqu'à la fin de vie des produits)	oui		
L'entreprise atteint les objectifs européens de réduction des émissions de gaz à effet de serre sur la totalité de son périmètre (depuis l'extraction de matières premières jusqu'à la fin de vie des produits)	non		Même si les émissions déclarées par Carrefour sur le scope 3 sont en baisse, elles ne prennent en compte que les transports et la fin de vie des produits, soit environ 2% de l'empreinte carbone globale de l'entreprise (cf. sources ci-dessus). Les informations fournies publiquement par Carrefour ne nous ont donc pas permis de savoir si l'évolution des émissions sur son périmètre global (incluant l'amont et l'aval) vont dans le sens de l'objectif de réduction européen.

## Réponse entreprise

Indicateur concerné	Commentaire entreprise	Prise en compte pour l'étude
<b>Prise en compte des émissions filières</b>		
<p>2. L'entreprise engage le long de ses filières des actions ponctuelles sur les « hot spots » d'émissions identifiés et/ou quantifiés par les études sectorielles disponibles</p> <p>ou</p> <p>l'entreprise quantifie ses émissions de gaz à effet de serre de manière complète depuis l'amont jusqu'à l'aval de ses filières (mais sans engager d'action)</p>	<p>En ce qui concerne nos émissions de CO2, nous suivons actuellement quantitativement les émissions de CO2 directes de nos activités c'est à dire les émissions de nos magasins (scope 1 et 2) ainsi que celles du transport de nos marchandises depuis leur livraison par les fournisseurs sur nos plateformes jusqu'à nos magasins.</p> <p>Pour ces émissions nous avons des objectifs de réduction ambitieux, en ligne avec l'objectif de limiter le réchauffement climatique à 2°C d'ici 2050. Ces actions ont été détaillées dans un document spécifique pour la COP21 ci-dessous :</p> <p><a href="http://www.carrefour.com/fr/content/climat-2015">http://www.carrefour.com/fr/content/climat-2015</a></p> <p>Vous trouverez également dans ce document les actions mises en place en amont et en aval avec nos fournisseurs et avec nos clients notamment dans le cadre de nos actions de lutte contre le gaspillage et de protection de la biodiversité (en particulier lutte contre la déforestation, facteur important d'émission de CO2). Ces actions ne sont pas quantifiées en termes de CO2 mais décrites et encouragées en collaboration étroite avec les acteurs concernés principalement fournisseurs, clients, associations et pouvoirs publics.</p>	<p>Ces éléments sont inclus dans la fiche d'analyse du groupe (voir la section « Carrefour » de notre rapport, pages ...) et le document publié pour la COP 21 a été pris en compte pour l'analyse.</p>
<b>Emissions de l'entreprise au regard des objectifs européens</b>		
<p>Emissions de gaz à effet de serre pour l'année 2010 (en tonnes équivalent CO2) → scopes...</p>	<p>Pour les données 2010, merci de vous référer au rapport expert développement durable 2010 sur notre site internet en p97</p>	<p>Ces éléments ont été mis à jour dans l'annexe : les émissions de Carrefour s'élèvent en 2010 à 4 313 400 teq CO2 sur les scopes 1 &amp; 2 et à 426 600 teq CO2 sur le scope 3. En conséquence, les émissions du groupe Carrefour ont diminué de 24% et 28% sur ces 2 périmètres. Par contre, cela ne modifie pas notre conclusion (les émissions déclarées par l'entreprise sont minoritaires par rapport à son empreinte carbone globale et il n'y a pas d'éléments démontrant que cette dernière est en baisse).</p>

## D. EDF

### Transparence des déclarations

Indicateur	Oui	Non	Source	Commentaires
<b>1. Accessibilité</b> (principe « transparency » du GHG Protocol)	x			
Il existe au moins une déclaration des émissions de gaz à effet de serre hors document de référence	x		<ul style="list-style-type: none"> <li>EDF, Indicateurs de performance financière et extra-financière 2014, p.44</li> <li>EDF, Document de référence et rapport financier annuel 2014, p.251</li> <li>EDF, Rapport d'activité 2014, p. 33</li> <li>EDF, Responsabilité d'entreprise : résultats 2014, p. 5</li> </ul>	EDF publie annuellement un bilan des gaz à effet de serre. Celui-ci ne concerne que le périmètre France. A l'échelle internationale du groupe EDF, seulement un chiffre global d'émissions est déclaré dans les différents rapports publiés chaque année par l'entreprise : document de référence, rapport d'activité, rapport RSE, cahier des indicateurs de performance financière et extra-financière
Cette déclaration est accessible au grand public (via un moteur de recherche avec les mots clés suivant : [nom du groupe] + [émissions CO2 / émissions GES / émission carbone], ou à moins de 3 clics en partant de la page d'accueil de leur site institutionnel)	x		<a href="https://www.edf.fr/groupe-edf/responsable-et-engage/rapports-et-indicateurs/emissions-de-gaz-a-effet-de-serre">https://www.edf.fr/groupe-edf/responsable-et-engage/rapports-et-indicateurs/emissions-de-gaz-a-effet-de-serre</a> consulté le 08/11/2015	Le bilan des gaz à Effet de Serre d'EDF sur la France est facilement accessible via un moteur de recherche sur internet
Le groupe a répondu favorablement à nos demandes d'informations (envoi de mails ou contact via une plate-forme dédiée mise en place par l'entreprise quand elle existe)	x			L'entreprise a répondu à notre demande d'information complémentaire, nous renvoyant à ses documents déjà publiés.
<b>2. Définition de la méthodologie et du périmètre</b> (principes « completeness » & « relevance » du GHG Protocol)		x		
Périmètre géographique et scope sont précisés et les activités exclues sont explicitées		x	EDF, Document de référence et rapport financier annuel 2014, p.250-253	Le document de référence est peu explicite sur les périmètres : le texte alterne des informations portant visiblement sur la France et l'international sans distinguer clairement entre les deux, et le périmètre n'est pas précisé dans le tableau de déclaration des émissions. Nous avons déduit du document que les informations qui se réfèrent à « EDF » et au « groupe EDF » concernent respectivement le périmètre français et mondial.

Les émissions sont détaillées par, scope, métiers et par poste d'émission		x	EDF, Document de référence et rapport financier annuel 2014, p.251 EDF, Indicateurs de performance financière et extra-financière 2014, p.41-43	le détail des émissions de Gaz à Effet de Serre par scope, métier et poste d'émissions n'est donné que pour la France qui représente moins de 15% des émissions totales du groupe (scopes 1 et 2). En ce qui concerne les autres pays, certains postes d'émissions sont identifiés dans le cahier des indicateurs de performance financière et extra-financière, mais nous n'avons pas trouvé les émissions correspondantes
Les déclarations (scope 1+2) couvrent la majorité du périmètre de l'entreprise	x		EDF, Document de référence et rapport financier annuel 2014, p.306	Le périmètre couvert par le processus de reporting (indicateurs économiques, environnementaux et sociaux) correspond à l'ensemble du groupe EDF tel que défini par la consolidation financière
<b>3. Cohérence et pertinence des déclarations (principes « consistency » &amp; « accuracy » du GHG Protocol)</b>		x		
Les chiffres annoncés sont les même dans les différents supports de déclarations		x		Nous estimons que le document de référence manque de cohérence sur la question du changement climatique : si les déclarations sont compilées en valeur absolue sur les trois dernières années, les périmètres n'y sont pas clairement exposés (cf. point précédent). Il y a également une incohérence significative entre les déclarations d'émissions en valeur absolue et relative : l'entreprise indique que les données d'émissions d'EDF pour la France ne sont pas disponibles en valeur absolue pour 2014 à la date de publication de son document de référence, mais déclare ses émissions en valeur relative pour cette même année pour la France et revendique leur division par deux depuis 2013
Les déclarations en valeurs absolues et relatives sont cohérentes		x		
Les déclarations d'émissions sont compilées pro forma sur au moins 3 ans	x		EDF, Document de référence et rapport financier annuel 2014, p.251	Les déclarations publiées dans le document de référence sont compilées sur au moins 3 années.
Les déclarations d'émissions sont disponibles en valeur absolue	x		EDF, Document de référence et rapport financier annuel 2014, p.251	Les déclarations publiées dans le document de référence sont compilées en valeur absolue.



Prise en compte des émissions par filières (depuis les matières premières jusqu'à la fin de vie des produits) et actions mises en œuvre

→ 4 niveaux d'engagement possibles (voir ci-dessous) : une seule notation globale par entreprise

Indicateur	Notation	Source	Commentaires
1. L'entreprise n'évalue pas ses « hot spots » d'émissions sur ses filières ou l'entreprise engage des actions ponctuelles, mais pas sur les hot spots pourtant évalués par les études sectorielles existantes			
2. L'entreprise engage le long de ses filières des actions ponctuelles sur les « hot spots » d'émissions identifiés et/ou quantifiés par les études sectorielles disponibles ou l'entreprise quantifie ses émissions de gaz à effet de serre de manière complète depuis l'amont jusqu'à l'aval de ses filières (mais sans engager d'action)	X	<ul style="list-style-type: none"> <li>• EDF, Indicateurs de performance financière et extra-financière 2014, p.12 &amp; 16</li> <li>• EDF, Bilan des émissions de Gaz à Effet de Serre 2014, p.8 &amp; 9</li> <li>• EDF, Document de référence et rapport financier annuel 2014, p.251 à 253</li> <li>• Climate Change 2014: Contribution of Working Group III to the 5th Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change, op. cit. et IPCC, 2011: Special Report on Renewable Energy Sources and Climate Change Mitigation</li> </ul>	<p>EDF réalise une évaluation annuelle de ses émissions amont et aval, mais celle-ci est restreinte au seul périmètre français, ce qui exclue de fait un quart de la capacité totale installée par l'entreprise.</p> <p>Sur la partie amont, l'entreprise évalue l'impact des combustibles fossiles et nucléaires qui composent la majeure partie de son « mix énergétique ».</p> <p>Nous n'avons en revanche pas trouvé d'information sur l'impact amont des énergies renouvelables (notamment les émissions liées à l'extraction des matériaux nécessaires au photovoltaïque et à l'éolien), qui a été documenté par les études consolidées par le GIEC.</p> <p>Nous n'avons pas pu identifier clairement les impacts relatifs à la construction et à la maintenance des infrastructures du groupe, en particulier les centrales nucléaires, dans l'évaluation annuelle des émissions de GES.</p> <p>EDF a développé une stratégie sur l'aval : le groupe accompagne ses clients (particuliers et entreprises) au niveau européen dans la réduction de leurs émissions à travers des conseils sur les économies d'énergie et des offres commerciales adaptées. Il met également en œuvre un plan d'action sur le parc immobilier tertiaire qu'il gère et un programme de rénovation thermique.</p> <p>Sur l'amont, nous n'avons relevé aucune action particulière concernant la réduction des émissions de gaz à effet de serre du groupe EDF.</p>
3. L'entreprise quantifie ses émissions de gaz à effet de serre de manière complète depuis l'amont jusqu'à l'aval de ses filières et engage des actions ponctuelles sur les principaux « hot spots » d'émissions qu'elle a évalués			
4. L'entreprise évalue ses émissions de gaz à effet de serre de manière complète depuis l'amont jusqu'à l'aval de ses filières et engage une stratégie d'ensemble sur ses hot spots sur son périmètre global (depuis les matières premières jusqu'à la fin de vie des produits) en fixant des objectifs chiffrés pour chacun, et en évaluant et publiant chaque année les résultats atteints			

Emissions de chaque groupe au regard des objectifs de réduction fixés par l'Union européenne à horizon 2020

	2010	2011	2012	2013	2014	2010 Vs 2014
<b>Objectifs européens</b>		-1%	-1%	-1%	-1%	-3,94 %
Emissions de gaz à effet de serre - Scope 1&2 (en tonnes équivalent CO2)	80 000 000	70 500 000	79 800 000	79 300 000	64 300 000	
Variation des émissions de l'entreprise - Scope 1&2 (%)		-12%	+13%	-1%	-19%	-20%
Emissions de gaz à effet de serre - Scope 3 (en tonnes équivalent CO2)	14 800 000	19 700 000	20 100 000	19 300 000	18 233 000	
Variation des émissions de l'entreprise - Scope 3 (%)		+33%	+2%	-4%	-6%	+23%
Emissions de gaz à effet de serre – estimation filière (en tonnes équivalent CO2)	94 800 000	90 200 000	99 900 000	98 600 000	82 533 000	
Variation des émissions de l'entreprise - estimation filière (%)		-5%	+11%	-1%	-16%	-13%

	Résultat	Source	Commentaires
L'entreprise atteint l'objectif sur les scope 1 et 2	oui	Document de référence EDF 2014, 2013, 2012, 2011, 2010	Le groupe réduit ses émissions sur ses scopes 1 et 2 au niveau mondial, au-delà de l'objectif européen. La baisse est principalement réalisée entre 2013 et 2014.
<u>Les activités de l'entreprise</u> (scopes 1 et 2) génèrent l'essentiel des émissions de gaz à effet de serre évaluées sur son périmètre global (depuis l'extraction de matières premières jusqu'à la fin de vie des produits)	oui	<ul style="list-style-type: none"> <li>EDF, Bilan des émissions de gaz à effet de serre 2014, p.3-4</li> <li>Climate Change 2014: Contribution of Working Group III to the 5th Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change, op. cit. et IPCC, 2011: Special Report on Renewable Energy Sources and Climate Change Mitigation</li> </ul>	Les analyses de cycle de vie sur la filière énergie consolidées par le GIEC montrent que les émissions liées au scope 3 sont proportionnellement faibles pour les énergies fossiles, mais prépondérantes pour le nucléaire (de l'ordre de 66 g CO2/kWh) et les énergies renouvelables (de l'ordre de 12g CO2/kWh pour l'éolien, 18g CO2/kWh pour la biomasse et 50g CO2/kWh pour le solaire).
<u>Les activités en amont et en aval de l'entreprise</u> génèrent l'essentiel des émissions de gaz à effet de serre évaluées sur son périmètre global (depuis l'extraction de matières premières jusqu'à la fin de vie des produits)	non		
L'entreprise atteint les objectifs européens de réduction des émissions de gaz à effet de serre sur la totalité de son périmètre (depuis l'extraction de matières premières jusqu'à la fin de vie des produits)	oui	<ul style="list-style-type: none"> <li>EDF, Indicateurs de performance financière et extra-financière 2014, p.12-16</li> <li>EDF, Bilan des émissions de gaz à effet de serre 2014, p.3-4</li> </ul>	Nous avons estimé que les évaluations d'EDF sur le scope 3 recouvrent la majorité des émissions liées à l'amont et à l'aval du groupe, car elles concernent le territoire français, qui concentre l'essentiel du parc nucléaire et des énergies renouvelables du groupe. Ces évaluations indiquent une baisse sur le période 2012-2014 En dépit des incertitudes sur cette composante, les ordres de grandeur publiés par EDF semblent indiquer de manière crédible que les émissions totales du groupe se sont réduites depuis 2010 conformément aux objectifs définis par l'UE.

## E. ENGIE

### Transparence des déclarations

Indicateur	Oui	Non	Source	Commentaires
<b>1. Accessibilité (principe « transparency » du GHG Protocol)</b>		x		
Il existe au moins une déclaration des émissions de gaz à effet de serre hors document de référence	x		Engie, Rapport intégré 2015, p.40 & 47 Engie, Responsabilité d'entreprise 2014, p.36 & 37	Les déclarations d'émissions de GES d'Engie apparaissent dans le rapport intégré et dans le rapport de Responsabilité Sociale de l'entreprise.
Cette déclaration est accessible au grand public (via un moteur de recherche avec les mots clés suivant : [nom du groupe] + [émissions CO2 / émissions GES / émission carbone], ou à moins de 3 clics en partant de la page d'accueil de leur site institutionnel)		x		Ces documents ne sont pas accessibles de manière intuitive via un moteur de recherche ou le site internet du groupe.
Le groupe a répondu favorablement à nos demandes d'informations (envoi de mails ou contact via une plate-forme dédiée mise en place par l'entreprise quand elle existe)		x		L'entreprise a répondu à notre demande d'information complémentaire, mais en nous renvoyant simplement à ses documents déjà publiés.
<b>2. Définition de la méthodologie et du périmètre (principes « completeness » &amp; « relevance » du GHG Protocol)</b>	x			
Périmètre géographique et scope sont précisés et les activités exclues sont explicitées	x		Engie, Document de référence et rapport financier annuel 2014, p.85	Les périmètres et les contenus des scopes déclarés sont définis, y compris les activités exclues.
Les émissions sont détaillées par, scope, métiers et par poste d'émission	x		Engie, Document de référence et rapport financier annuel 2014, p.87	les déclarations sont précisées par métier et par poste d'émissions, mais uniquement en valeur relative.
Les déclarations (scope 1+2) couvrent la majorité du périmètre de l'entreprise	x		Engie, Document de référence et rapport financier annuel 2014, p.85	Les déclarations recouvrent la quasi-totalité du périmètre financier consolidé de l'entreprise. Aucun détail n'est cependant donné sur les activités prises en compte, seules les activités exclues sont précisées (entités juridiques dont la seule activité est le négoce d'énergie, des activités financières ou de l'ingénierie sont exclues du périmètre).

3. Cohérence et pertinence des déclarations (principes « consistency » & « accuracy » du GHG Protocol)	x			
Les chiffres annoncés sont les même dans les différents supports de déclarations	x		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Engie, Document de référence et rapport financier annuel 2014, p.87</li> <li>• Engie, Rapport intégré 2015, p.47 ;</li> <li>• Engie, Responsabilité d'entreprise 2014, p.36 &amp; 37</li> </ul>	Les chiffres d'émissions sont identiques sur les différents supports.
Les déclarations d'émissions sont compilées pro forma sur au moins 3 ans		x	Ibid	Les chiffres d'émissions ne sont comparés qu'à ceux de l'année précédente et ne nous ont pas permis pas de visualiser aisément leur tendance sur le moyen terme.
Les déclarations d'émissions sont disponibles en valeur absolue	x		Ibid	Les chiffres d'émissions sont exprimés en valeur absolue.
Les déclarations en valeurs absolues et relatives sont cohérentes	x		Ibid	Les déclarations en valeur absolue et relative sont cohérentes

Prise en compte des émissions par filières (depuis les matières premières jusqu'à la fin de vie des produits) et actions mises en œuvre

→ 4 niveaux d'engagement possibles (voir ci-dessous) : une seule notation globale par entreprise

Indicateur	Notation	Source	Commentaires
<p>1. L'entreprise n'évalue pas ses « hot spots » d'émissions sur ses filières ou l'entreprise engage des actions ponctuelles, mais pas sur les hot spots pourtant évalués par les études sectorielles existantes</p>			
<p>2. L'entreprise engage le long de ses filières des actions ponctuelles sur les « hot spots » d'émissions identifiés et/ou quantifiés par les études sectorielles disponibles ou l'entreprise quantifie ses émissions de gaz à effet de serre de manière complète depuis l'amont jusqu'à l'aval de ses filières (mais sans engager d'action)</p>	X	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Engie, Document de référence 2014, p.87 à 89</li> <li>• Engie, Rapport intégré 2015, p.40</li> <li>• Engie, Rapport d'activités, p. 10-12</li> <li>• Engie, Responsabilité d'entreprise 2014</li> </ul>	<p>Dans les différents documents que nous avons pu consulter, nous n'avons trouvé aucune mention du scope 3, c'est-à-dire des émissions de gaz à effet de serre générées au-delà des activités directes du groupe. Concernant l'aval, nous avons noté qu'Engie mentionnait son engagement sur l'amélioration de l'efficacité énergétique chez ses clients, à travers ses activités de service, et la réduction des émissions liées à son parc immobilier tertiaire. Par contre, nous n'avons pas identifié de déclarations chiffrées d'Engie sur ses résultats en la matière. Sur l'amont, nous n'avons pas trouvé d'information relative aux émissions liées à son parc nucléaire (sept réacteurs) ni à ses sources d'énergie renouvelables (environ 20% de sa capacité installée), en particulier concernant l'impact des barrages hydroélectriques qui fournissent les trois quarts de la production énergétique « renouvelable » d'Engie. Le groupe mentionne seulement l'amélioration de ses rendements comme facteur de réduction de ses consommations de matières premières. Sur la base des éléments publiés par Engie, nous n'avons pas pu identifier de stratégie d'ensemble concernant la mitigation de ses émissions au-delà de ses activités en propre, que ce soit sur l'amont ou sur l'aval. Les principaux engagements du groupe que nous avons pu consulter sont tous liés à ses activités directes : développement des énergies renouvelables, décentralisation et digitalisation, innovations techniques...</p>
<p>3. L'entreprise quantifie ses émissions de gaz à effet de serre de manière complète depuis l'amont jusqu'à l'aval de ses filières et engage des actions ponctuelles sur les principaux « hot spots » d'émissions qu'elle a évalués</p>			
<p>4. L'entreprise évalue ses émissions de gaz à effet de serre de manière complète depuis l'amont jusqu'à l'aval de ses filières et engage une stratégie d'ensemble sur ses hot spots sur son périmètre global (depuis les matières premières jusqu'à la fin de vie des produits) en fixant des objectifs chiffrés pour chacun, et en évaluant et publiant chaque année les résultats atteints</p>			

Emissions de chaque groupe au regard des objectifs de réduction fixés par l'Union européenne à horizon 2020

	2010	2011	2012	2013	2014	2010 Vs 2014
<b>Objectifs européens</b>		-1%	-1%	-1%	-1%	-3,94 %
Emissions de gaz à effet de serre - Scope 1&2 (en tonnes équivalent CO2)	109 324 454	148 802 059	154 230 874	141 984 778	131 154 736	
Variation des émissions de l'entreprise - Scope 1&2 (%)		+36%	+4%	-8%	-8%	+20%
Emissions de gaz à effet de serre - Scope 3 (en tonnes équivalent CO2)						
Variation des émissions de l'entreprise - Scope 3 (%)						
Emissions de gaz à effet de serre – estimation filière (en tonnes équivalent CO2)						
Variation des émissions de l'entreprise - estimation filière (%)						

	Résultat	Source	Commentaires
L'entreprise atteint l'objectif sur les scope 1 et 2	non	Engie, Document de référence 2010, 2011, 2012, 2013, 2014	Pour les scopes 1 et 2, le groupe ne parvient pas à se conformer à l'objectif de réduction défini par l'UE. De plus, les émissions par unité d'énergie produite (kg CO2/MWheq) sont en augmentation depuis 2013 et sur la période 2010-2014.
<u>Les activités de l'entreprise</u> (scopes 1 et 2) génèrent l'essentiel des émissions de gaz à effet de serre évaluées sur son périmètre global (depuis l'extraction de matières premières jusqu'à la fin de vie des produits)	oui	Engie, Document de référence et rapport financier annuel 2014, p.10 & 87	Les déclarations d'émissions de gaz à effet de serre d'Engie sur le scope 1 couvrent a priori la majeure partie de son empreinte carbone globale car les énergies fossiles, dont les émissions sont largement prépondérantes par rapport aux autres sources d'énergie, représentent 75% de la capacité de production du groupe
<u>Les activités en amont et en aval de l'entreprise</u> génèrent l'essentiel des émissions de gaz à effet de serre évaluées sur son périmètre global (depuis l'extraction de matières premières jusqu'à la fin de vie des produits)	non		
L'entreprise atteint les objectifs européens de réduction des émissions de gaz à effet de serre sur la totalité de son périmètre (depuis l'extraction de matières premières jusqu'à la fin de vie des produits)	non		D'après les résultats présentés ci-dessus, le groupe ne parvient pas à se conformer à l'objectif de réduction défini par l'UE sur son périmètre total.

## F. KERING

### Transparence des déclarations

Indicateur	Oui	Non	Source	Commentaires
<b>1. Accessibilité (principe « transparency » du GHG Protocol)</b>	x			
Il existe au moins une déclaration des émissions de gaz à effet de serre hors document de référence	x		Kering, Environment Profit & Loss 2014	Le groupe Kering publie un « compte de résultat environnemental » (« Environment Profit & Loss») qui évalue de manière monétaire les principaux impacts environnementaux générés par l'entreprise, dont les émissions de gaz à effet de serre. Dans ce document, nous n'avons trouvé qu'une seule évaluation des volumes d'émission en tonnes équivalent carbone, le reste des données étant communiquées essentiellement en valeur monétaire.
Cette déclaration est accessible au grand public (via un moteur de recherche avec les mots clés suivant : [nom du groupe] + [émissions CO2 / émissions GES / émission carbone], ou à moins de 3 clics en partant de la page d'accueil de leur site institutionnel)	x		<a href="http://www.kering.com/en/sustainability/results">http://www.kering.com/en/sustainability/results</a>	Les déclarations d'émissions carbone de Kering sont facilement accessibles depuis leur site internet et par une recherche simple sur internet
Le groupe a répondu favorablement à nos demandes d'informations (envoi de mails ou contact via une plate-forme dédiée mise en place par l'entreprise quand elle existe)	x			Kering a non seulement répondu à notre demande d'information, mais aussi engagé un dialogue et fourni des données complémentaires.
<b>2. Définition de la méthodologie et du périmètre (principes « completeness » &amp; « relevance » du GHG Protocol)</b>	x			
Périmètre géographique et scope sont précisés et les activités exclues sont explicitées	x		Kering, Document de référence et rapport financier annuel 2014, p.86 à 89	Les périmètres sont indiqués de façon détaillée dans le document de référence du groupe qui est très précis.
Les émissions sont détaillées par, scope, métiers et par poste d'émission	x		Ibid	Les émissions sont détaillées par scope, activités, et sources d'émissions.
Les déclarations (scope 1+2) couvrent la majorité du périmètre de l'entreprise	x		Ibid	La totalité des activités de l'entreprise est prise en compte dans l'évaluation (périmètre vérifié par un audit externe)

3. Cohérence et pertinence des déclarations (principes « consistency » & « accuracy » du GHG Protocol)		x		
Les chiffres annoncés sont les même dans les différents supports de déclarations		x	Kering, Environment Profit & Loss 2014 p.14 Kering, Document de référence et rapport financier annuel 2014 p.98	La comparaison des déclarations d'émissions publiées dans le document de référence avec les résultats donnés dans le « compte de résultat environnemental » est difficile en raison d'une présentation des résultats totalement différente (sous-totaux, représentations graphiques sans données chiffrées...) Plus problématique, les évaluations ne correspondent pas : l'estimation des émissions sur les scopes 1 et 2 dans le document de référence (123 560 teq CO2 en 2014) est largement inférieure à celle du compte de résultat environnemental (environ 500 000 teq CO2 pour le « tier 0 » en 2014, soit 11% de l'empreinte carbone totale du groupe qui est estimée à 4,6 millions de teq CO2 cette année-là).
Les déclarations d'émissions sont compilées pro forma sur au moins 3 ans		x	Kering, Document de référence et rapport financier annuel 2014, p.99	Les chiffres d'émissions sont consolidés pro-forma, mais ne sont comparés qu'à ceux de l'année précédente et ne nous ont pas permis pas de visualiser aisément leur tendance sur le moyen terme
Les déclarations d'émissions sont disponibles en valeur absolue	x		Kering, Environment Profit & Loss 2014 p.14 Kering, Document de référence et rapport financier annuel 2014 p.98	Les déclarations d'émissions sont disponibles en valeur absolue (en tonnes équivalent carbone)
Les déclarations en valeurs absolues et relatives sont cohérentes	x		Kering, Document de référence et rapport financier annuel 2014, p.98	Les déclarations d'émissions en valeur absolue et relative sont cohérentes dans le document de référence



Prise en compte des émissions par filières (depuis les matières premières jusqu'à la fin de vie des produits) et actions mises en œuvre

→ 4 niveaux d'engagement possibles (voir ci-dessous) : une seule notation globale par entreprise

Indicateur	Notation	Source	Commentaires
1. L'entreprise n'évalue pas ses « hot spots » d'émissions sur ses filières ou l'entreprise engage des actions ponctuelles, mais pas sur les hot spots pourtant évalués par les études sectorielles existantes			
2. L'entreprise engage le long de ses filières des actions ponctuelles sur les « hot spots » d'émissions identifiés et/ou quantifiés par les études sectorielles disponibles ou l'entreprise quantifie ses émissions de gaz à effet de serre de manière complète depuis l'amont jusqu'à l'aval de ses filières (mais sans engager d'action)			
3. L'entreprise quantifie ses émissions de gaz à effet de serre de manière complète depuis l'amont jusqu'à l'aval de ses filières et engage des actions ponctuelles sur les principaux « hot spots » d'émissions qu'elle a évalués	X	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Kering, Document de référence et rapport financier annuel 2014, p.86</li> <li>• Kering, Environment Profit &amp; Loss 2014 p.14</li> <li>• WRAP, Valuing our Clothes, 2012</li> <li>• Commission Européenne, Revision of European Ecolabel Criteria for Soaps, Shampoos and Hair Conditioners, 2012</li> </ul>	<p>Le groupe Kering est pionnier dans l'évaluation des impacts de l'ensemble de ses filières d'approvisionnement depuis la production de matières premières jusqu'à ses magasins.</p> <p>Il a initié une démarche de quantification de son impact environnemental : sur les émissions de gaz à effet de serre, mais aussi sur les principaux polluants aériens, la consommation et la pollution de l'eau et l'usage des sols.</p> <p>Les principaux points d'émission carbone sont identifiés et chiffrés, ce qui a permis au groupe de construire une stratégie de réduction de son impact environnemental en amont (identification des substances et filières dont les impacts sont les plus significatifs, analyse des modèles permettant de réduire ces impacts en fonction des pays et des modes de production...).</p> <p>Seul bémol important, Kering semble à peine commencer à investiguer l'impact de ses produits en aval, qui, bien que minoritaires dans son empreinte globale (moins de 10% d'après les études disponibles), sont non négligeables dans l'empreinte carbone globale du groupe. La dernière édition de son compte de résultat environnemental ne fait même plus mention de cette composante.</p>
4. L'entreprise évalue ses émissions de gaz à effet de serre de manière complète depuis l'amont jusqu'à l'aval de ses filières et engage une stratégie d'ensemble sur ses hot spots sur son périmètre global (depuis les matières premières jusqu'à la fin de vie des produits) en fixant des objectifs chiffrés pour chacun, et en évaluant et publiant chaque année les résultats atteints			

Emissions de chaque groupe au regard des objectifs de réduction fixés par l'Union européenne à horizon 2020

	2010	2011	2012	2013	2014	2010 Vs 2014
<b>Objectifs européens</b>		-1%	-1%	-1%	-1%	-3,94 %
Emissions de gaz à effet de serre - Scope 1&2 (en tonnes équivalent CO2)	102 996	118 010	114 028	123 388	123 560	
Variation des émissions de l'entreprise - Scope 1&2 (%)		+15%	-3%	+8%	0%	+20%
Emissions de gaz à effet de serre - Scope 3 (en tonnes équivalent CO2)	107 927	121 110	100 555	144 868	174 216	
Variation des émissions de l'entreprise - Scope 3 (%)		+12%	-17%	+44%	+20%	+61%
Emissions de gaz à effet de serre – estimation filière (en tonnes équivalent CO2)				4 340 000	4 600 000	+6% entre 2013 et 2014
Variation des émissions de l'entreprise - estimation filière (%)						

	Résultat	Source	Commentaires
L'entreprise atteint l'objectif sur les scope 1 et 2	non	Kering, Document de référence et rapport financier annuel 2014, 2013, 2012 & 2011	Les émissions générées par les activités du groupe Kering ont baissé en 2012 mais sont en forte augmentation depuis. Le groupe ne remplit pas les objectifs de réduction de l'Union européenne sur ce périmètre depuis 2010.
<u>Les activités de l'entreprise</u> (scopes 1 et 2) génèrent l'essentiel des émissions de gaz à effet de serre évaluées sur son périmètre global (depuis l'extraction de matières premières jusqu'à la fin de vie des produits)	non		Les estimations de l'empreinte carbone globale du groupe détaillées dans la dernière édition de son compte de résultat environnemental indiquent que ses filières d'approvisionnement en amont concentrent 89% de ses émissions de gaz à effet totales.
<u>Les activités en amont et en aval de l'entreprise</u> génèrent l'essentiel des émissions de gaz à effet de serre évaluées sur son périmètre global (depuis l'extraction de matières premières jusqu'à la fin de vie des produits)	oui	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Kering, Document de référence et rapport financier annuel 2014, p.96 à 98</li> <li>• Kering, Environment Profit &amp; Loss 2013, p. 43</li> <li>• Kering, Environment Profit &amp; Loss 2014, p. 14</li> </ul>	Sur ce total, les seules déclarations d'émissions que nous avons trouvées dans le document de référence (scope 3) se limitent aux déplacements et à la logistique (qui représente 6% de son empreinte carbone globale selon les estimations du groupe).
L'entreprise atteint les objectifs européens de réduction des émissions de gaz à effet de serre sur la totalité de son périmètre (depuis l'extraction de matières premières jusqu'à la fin de vie des produits)	non	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Kering, Environment Profit &amp; Loss 2013, p. 10</li> <li>• Kering, Environment Profit &amp; Loss 2014, p.6</li> </ul>	L'empreinte carbone globale du groupe est en augmentation de 6% depuis 2013 d'après les propres estimations du groupe, lequel ne remplit pas les objectifs de réduction de l'Union européenne.

## Réponse entreprise

Indicateur concerné	Commentaire entreprise	Prise en compte pour l'étude												
<b>Transparence des déclarations</b>														
<p>3. Cohérence et pertinence des déclarations Les chiffres annoncés sont les mêmes dans les différents supports de déclarations</p>	<p>Les scopes 1/2/3 publiés dans le Document de Référence correspondent au périmètre légal au sens Grenelle 2, ils sont d'ailleurs de ce fait audités par nos commissaires aux comptes. Dans le cadre de l'EP&amp;L nous avons souhaité mener une approche plus globale qui va bien au-delà du périmètre de responsabilité de Kering Le « Tier 0 » au sens EP&amp;L correspond aux activités de Kering et se rapproche à ce titre du périmètre scopes 1/2/3 du Grenelle, mais pas tout à fait.</p> <p>1. Impact Kering opérations périmètre Grenelle Sur ce périmètre, il faut en effet sommer les émissions des scope 1 et 2 mais également la partie du scope 3 publié dans notre DDR car celle-ci correspond aux émissions dues au transport de marchandises effectué par des sous-traitants (intégralité du « B to B » et presque 100 % du « B to C »), aux déplacements professionnels en avion de la majorité des salariés, à la production des combustibles énergétiques (amont énergie + carburant) et aux pertes en ligne. On est donc bien sur le périmètre activités de Kering au sens Grenelle, ce qui nous fait 297 776 TCO2 pour 2014.</p> <p>2. Impact Kering opérations périmètre EP&amp;L Dans le cadre de l'EP&amp;L, nous ajoutons 2 choses à ce périmètre opération (correspondant au « Tier 0 » de l'EP&amp;L) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'impact indirect lié aux dépenses : tous les investissements, dépenses en conseils, équipements de bureaux, etc sont collectés et leurs impacts environnementaux sont évalués grâce à une approche économique de type input/output model. les émissions de GES liés à cette partie s'élèvent environ à 165 000 Tonnes de CO2</li> <li>- l'impact indirect lié au retail : l'impact lié à la distribution de nos produits dans les boutiques autre que celles détenues en propres, les franchises etc. Par exemple, les articles PUMA distribués par Decathlon. cet impact indirect correspond environ à 65 000 Tonnes de CO2.</li> </ul> <table border="1" data-bbox="461 1129 1420 1289"> <thead> <tr> <th></th> <th>Périmètre Grenelle 2</th> <th>Tier 0 EP&amp;L</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Scope 1/2/3</td> <td>297 000</td> <td>297 000</td> </tr> <tr> <td>Impacts indirects liés aux dépenses</td> <td>/</td> <td>165 000</td> </tr> <tr> <td>Impacts indirects liés au retail</td> <td>/</td> <td>65 000</td> </tr> </tbody> </table>		Périmètre Grenelle 2	Tier 0 EP&L	Scope 1/2/3	297 000	297 000	Impacts indirects liés aux dépenses	/	165 000	Impacts indirects liés au retail	/	65 000	<p>Les éléments communiqués ont été intégrés dans la fiche d'analyse du groupe (voir la section « Kering » de notre rapport, pages ...).</p> <p>Les chiffres communiqués par Kering dans ses différents supports sont donc bien cohérents. Par contre, ces derniers nous semblent incomplets car nous n'y avons pas trouvé les explications nécessaires à la bonne compréhension des différents chiffres publiés (ils nous ont été donnés par mail à l'occasion de nos échanges)</p>
	Périmètre Grenelle 2	Tier 0 EP&L												
Scope 1/2/3	297 000	297 000												
Impacts indirects liés aux dépenses	/	165 000												
Impacts indirects liés au retail	/	65 000												

Prise en compte des émissions filières		
<p>3. L'entreprise quantifie ses émissions de gaz à effet de serre de manière complète depuis l'amont jusqu'à l'aval de ses filières et engage des actions ponctuelles sur les principaux « hot spots » d'émissions qu'elle a évalués</p>	<p>Kering, applique le principe de matérialité dans le cadre de sa stratégie de développement durable, ce principe est également au cœur de la démarche EP&amp;L : disposer d'un outil capable de quantifier les impacts environnementaux les plus significatifs afin de prioriser ses actions et agir en priorité sur les enjeux matériels liés aux activités du Groupe. Comme précisé dans votre commentaire l'impact des produits en aval est faible au regard de l'impact amont, c'est pour cela que Kering a choisi de concentrer ses efforts en priorités sur les impacts amont de sa chaîne de valeur. Toutefois, l'impact lié à l'utilisation des produits (lavage et séchage principalement qui concernent donc surtout le prêt-à-porter) fait l'objet de démarches spécifiques comme le programme Clever Care qui permet aux clients de disposer d'informations, directement sur le marquage des produits, pour réduire les impacts environnementaux liés à l'entretien de ces produits (lavage / séchage). L'impact en fin de vie est négligeable du fait du marché de seconde main, de la recyclabilité des produits textile et de la longue durée de vie de la maroquinerie, joaillerie et horlogerie de Luxe.</p>	<p>Les éléments communiqués par Kering sur son action en aval (émissions liées à l'usage des produits) ont été intégrés dans la fiche d'analyse du groupe (voir la section « Kering » de notre rapport, pages ...).</p> <p>L'entreprise paraît se cantonner à une action d'information des consommateurs dans le domaine (programme Clevercare qui donne des conseils pour réduire l'impact de l'usage des produits via leurs étiquettes), ce qui contraste fortement avec la stratégie d'ensemble engagée par Kering pour réduire ses émissions sur ses filières amont (y compris les plus complexes).</p>

## G. L'OREAL

### Transparence des déclarations

Indicateur	Oui	Non	Source	Commentaires
<b>1. Accessibilité (principe « transparency » du GHG Protocol)</b>		x		
Il existe au moins une déclaration des émissions de gaz à effet de serre hors document de référence	x		L'Oréal, Sharing beauty with all : l'engagement de l'Oréal en matière de développement durable 2014, p.15 L'Oréal, GRI Report 2014, Environment section, p.29	L'Oréal déclare également ses émissions de GES dans son rapport de développement durable et dans un rapport environnemental spécifique.
Cette déclaration est accessible au grand public (via un moteur de recherche avec les mots clés suivant : [nom du groupe] + [émissions CO2 / émissions GES / émission carbone], ou à moins de 3 clics en partant de la page d'accueil de leur site institutionnel)		x	<a href="http://www.loreal.fr/engagements-rse/sharing-beauty-with-all/expert">http://www.loreal.fr/engagements-rse/sharing-beauty-with-all/expert</a> consulté le 09/11/2015	Nous avons eu des difficultés pour accéder au rapport environnemental : il est présent dans l'espace « expert GRI » (de la section « engagement RSE ») de leur site, ce qui est peu parlant pour le grand public. De plus, ce document est seulement disponible en anglais pour 2014.
Le groupe a répondu favorablement à nos demandes d'informations (envoi de mails ou contact via une plate-forme dédiée mise en place par l'entreprise quand elle existe)		x		L'entreprise n'a pas donné suite à nos demandes d'informations complémentaires.
<b>2. Définition de la méthodologie et du périmètre (principes « completeness » &amp; « relevance » du GHG Protocol)</b>	x			
Périmètre géographique et scope sont précisés et les activités exclues sont explicitées	x		L'Oréal, Document de référence et rapport financier annuel 2014, p.242 & 243	les périmètres sont précisés dans le document de référence.
Les émissions sont détaillées par, scope, métiers et par poste d'émission		x	L'Oréal, GRI Report 2014, Environment section, p.29	La répartition des émissions de l'Oréal est détaillée pour les catégories « usines » et « plates-formes de distribution » mais pas au-delà.
Les déclarations (scope 1+2) couvrent la majorité du périmètre de l'entreprise	x		L'Oréal, Document de référence et rapport financier annuel 2014, p.242 & 243	Les indicateurs relatifs à l'environnement concernent les sites des Branches Cosmétique et The Body Shop : usines et centrales de distribution.

3. Cohérence et pertinence des déclarations (principes « consistency » & « accuracy » du GHG Protocol)	x			
Les chiffres annoncés sont les même dans les différents supports de déclarations	x		<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'Oréal, GRI Report 2014, Environment section, p.29</li> <li>• L'Oréal, Document de référence et rapport financier annuel 2014, p.242 &amp; 243</li> </ul>	Les déclarations sont les mêmes sur les différents supports.
Les déclarations d'émissions sont compilées pro forma sur au moins 3 ans	x		<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'Oréal, GRI Report 2014, Environment section, p.29</li> </ul>	Les déclarations sont agrégées sur les trois dernières années (scope 1 & 2).
Les déclarations d'émissions sont disponibles en valeur absolue	x		<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'Oréal, GRI Report 2014, Environment section, p.29</li> <li>• L'Oréal, Document de référence et rapport financier annuel 2014, p.242 &amp; 243</li> </ul>	Les déclarations sont disponibles en valeur absolue et relative.
Les déclarations en valeurs absolues et relatives sont cohérentes	x		<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'Oréal, Document de référence et rapport financier annuel 2014, p.242 &amp; 243</li> </ul>	Les chiffres communiqués en valeur absolue et relative sont cohérents.

Prise en compte des émissions par filières (depuis les matières premières jusqu'à la fin de vie des produits) et actions mises en œuvre

→ 4 niveaux d'engagement possibles (voir ci-dessous) : une seule notation globale par entreprise

Indicateur	Notation	Source	Commentaires
1. L'entreprise n'évalue pas ses « hot spots » d'émissions sur ses filières ou l'entreprise engage des actions ponctuelles, mais pas sur les hot spots pourtant évalués par les études sectorielles existantes			
2. L'entreprise engage le long de ses filières des actions ponctuelles sur les « hot spots » d'émissions identifiés et/ou quantifiés par les études sectorielles disponibles ou l'entreprise quantifie ses émissions de gaz à effet de serre de manière complète depuis l'amont jusqu'à l'aval de ses filières (mais sans engager d'action)			
3. L'entreprise quantifie ses émissions de gaz à effet de serre de manière complète depuis l'amont jusqu'à l'aval de ses filières et engage des actions ponctuelles sur les principaux « hot spots » d'émissions qu'elle a évalués	x	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'Oréal, GRI Report 2014, Environment section, p.30</li> <li>• L'Oréal, Document de référence et rapport financier annuel 2014, p.235 et 239 à 244</li> <li>• L'Oréal, Sharing beauty with all : l'engagement de l'Oréal en matière de développement durable 2014, p.20</li> </ul>	<p>L'Oréal prend en compte les émissions liées à ses filières : les hot spots sont identifiés et évalués en aval comme en amont (sur la base du GHG Protocol).</p> <p>Le groupe a initié une stratégie sur ses approvisionnements amont, qui consiste notamment à remplacer les ingrédients issus de la pétrochimie par des « matières premières renouvelables ». Parmi ces dernières, l'huile de palme a été identifiée comme enjeu prioritaire et la stratégie développée par L'Oréal est assez exigeante (traçabilité, intégration des petits producteurs). Cependant, nous n'avons relevé aucun objectif chiffré sur la réduction des émissions générées en amont, ni sur l'huile de palme, ni sur les autres matières premières (alors que des objectifs sont détaillés pour la consommation d'énergie, la logistique, les déchets produits...).</p> <p>Concernant l'aval des filières, nous avons noté la volonté de l'Oréal de « sensibiliser les consommateurs aux modes de vie durable » et un travail spécifique sur la réduction des emballages (mais sans lien affiché avec la réduction des émissions de gaz à effet de serre). Par contre, nous n'avons trouvé aucun point relatif à l'usage et la fin de vie de ses produits cosmétiques, qui représentent presque 60% des émissions globales selon ses propres calculs. Nous n'avons pas non plus trouvé les éléments permettant d'identifier une véritable stratégie dans ce domaine</p>
4. L'entreprise évalue ses émissions de gaz à effet de serre de manière complète depuis l'amont jusqu'à l'aval de ses filières et engage une stratégie d'ensemble sur ses hot spots sur son périmètre global (depuis les matières premières jusqu'à la fin de vie des produits) en fixant des objectifs chiffrés pour chacun, et en évaluant et publiant chaque année les résultats atteints			

Emissions de chaque groupe au regard des objectifs de réduction fixés par l'Union européenne à horizon 2020

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2010 Vs 2014
<b>Objectifs européens</b>			-1%	-1%	-1%	-1%	-3,94 %
Emissions de gaz à effet de serre - Scope 1&2 (en tonnes équivalent CO2)	185 600		166 719	145 472	135 401	<b>118910</b>	
Variation des émissions de l'entreprise - Scope 1&2 (%)				-13%	-7%	-12%	-12%
Emissions de gaz à effet de serre - Scope 3 (en tonnes équivalent CO2)				7 070 000	8 015 000		
Variation des émissions de l'entreprise - Scope 3 (%)					+13%		
Emissions de gaz à effet de serre – estimation filière (en tonnes équivalent CO2)				7 215 472	8 150 401		
Variation des émissions de l'entreprise - estimation filière (%)					+13%		+13% entre 2012 et 2013

	Résultat	Source	Commentaires
L'entreprise atteint l'objectif sur les scope 1 et 2	oui	L'Oréal, Document de référence et rapport financier annuel 2014, 2013, 2012 & 2011	La diminution des émissions de GES annoncée par L'Oréal sur ses scopes 1 et 2 est conforme à l'objectif européen.
<u>Les activités de l'entreprise</u> (scopes 1 et 2) génèrent l'essentiel des émissions de gaz à effet de serre évaluées sur son périmètre global (depuis l'extraction de matières premières jusqu'à la fin de vie des produits)	non	<ul style="list-style-type: none"> <li>L'Oréal, GRI Report 2014, Environment section, p.30</li> <li>L'Oréal, GRI Report 2013, Environment section, p.25</li> </ul>	L'essentiel des émissions liées aux activités du groupe se situe en amont et en aval (scope 3) selon les estimations du groupe.
<u>Les activités en amont et en aval de l'entreprise</u> génèrent l'essentiel des émissions de gaz à effet de serre évaluées sur son périmètre global (depuis l'extraction de matières premières jusqu'à la fin de vie des produits)	oui		
L'entreprise atteint les objectifs européens de réduction des émissions de gaz à effet de serre sur la totalité de son périmètre (depuis l'extraction de matières premières jusqu'à la fin de vie des produits)	non	<ul style="list-style-type: none"> <li>L'Oréal, GRI Report 2014, Environment section, p.30</li> <li>L'Oréal, GRI Report 2013, Environment section, p.25</li> </ul>	Les estimations réalisées par l'entreprise indiquent que l'empreinte carbone globale de l'Oréal est en augmentation depuis 2012 (en particulier sur les domaines des transports, et de l'usage / fin de vie des produits), et que l'entreprise ne parvient pas à répondre à l'objectif de réduction européen.



## Réponse entreprise

Indicateur concerné	Commentaire entreprise	Prise en compte pour l'étude
<b>Transparence des déclarations</b>		
1. Accessibilité Le groupe a répondu favorablement à nos demandes d'informations	Nous n'avons pas été sollicités, nous ne trouvons aucune personne dans les équipes L'Oréal DD qui l'aurait été.	Le contact a été pris à deux reprises via la plate-forme de contact du site internet de l'Oréal (section développement durable) mais est resté sans réponse. Les éléments ont été envoyés à l'Oréal pour qu'ils vérifient en interne. La fiche analyse a été modifiée pour tenir compte de ce point.
2. Définition de la méthodologie et du périmètre Les émissions sont détaillées par, scope, métiers et par poste d'émission	Le détail du scope 3 par catégorie est donné dans le GRI 2014 à la page 30, section environnement. Il concerne notre métier unique et concerne les usines, les centrales et aussi les centres de recherche et les sites administratifs, c'est-à-dire la globalité de L'Oréal.	Cet élément est inclus par ailleurs dans la fiche d'analyse du groupe (voir la section « L'Oréal » de notre rapport, pages ...). Si les émissions du scope 3 sont détaillées de manière précise dans le document GRI, les émissions du scope 1 et 2 n'y sont détaillées que pour les catégories « usines » et « plates-formes de distribution » (page 29) et pas par métier ni poste d'émission (électricité, vapeur...).
<b>Prise en compte des émissions filières</b>		
3. L'entreprise quantifie ses émissions de gaz à effet de serre de manière complète depuis l'amont jusqu'à l'aval de ses filières et engage des actions ponctuelles sur les principaux « hot spots » d'émissions qu'elle a évalués	<p><u>En aval :</u> Nous avons des objectifs de réduction de déchets et nos performances de valorisation sont très bonnes (91% en 2014). Ils contribuent à réduire les émissions de CO2</p> <p>Les impacts principaux de nos formules sont en fin de vie et principalement sur le compartiment aquatique. L'ensemble de notre portefeuille a été évalué et nous nous sommes engagés à l'amélioration du profil environnemental de nos formules limitant ainsi les émissions associées au traitement de l'eau. En 2014 nous avons atteint une biodégradabilité pondérée des volumes de 89% pour nos shampoings et nos gels douche.</p> <p><u>En amont :</u> Le deuxième impact le plus important est lié à la production des matières premières que nous utilisons pour la production de nos formules. Nous travaillons à la réduction de notre impact sur cette phase amont par deux approches :</p> <p>1 - L'augmentation de l'utilisation de MP renouvelable sourcées de façon durable En 2014, nous utilisons 46% de MP d'origine renouvelable (en volume – 43% en 2014). L'augmentation du % de l'origine renouvelable, associé à notre engagement de sourcer durablement ces MPs et qu'aucun de nos produits ne contribue à la déforestation au plus tard en 2020 d'une part. En 2014, 55% de ces MP sont sourcées de façon durable. L'ensemble de notre huile de palme et dérivés sont certifiés RSPO (Round Table on Sustainable Palm Oil) et nous avons engagé un travail innovant de traçabilité qui nous a conduit à engager cette année un projet de sourcing responsable et solidaire avec l'ensemble des acteurs de notre supply chain impliquant les petits planteurs et dont la réduction de l'empreinte carbone sera un des bénéfices.</p>	<p><u>En aval :</u> Les résultats obtenus par l'Oréal sur les émissions liées aux déchets issus de ses usines (document de référence 2014, page 235) sont comptabilisés dans les émissions propres de l'entreprise (scope 1 et 2) et ne sont pas liées aux activités amont et aval (cf. GHG Protocol, Technical Guidance for calculating scope 3 emissions version 1.0, page 72).</p> <p>Les éléments concernant l'amélioration de la biodégradabilité et de l'empreinte eau des produits ont été intégrés dans l'analyse. Cependant, nous avons également relevé que le document de référence de l'Oréal ne faisait pas de lien entre ces actions et l'enjeu de réduction des gaz à effet de serre (l'Oréal, document de référence 2014, p.238 &amp; 239).</p> <p><u>En amont :</u> Ces informations (remplacement des ingrédients de la pétrochimie par des « matières premières renouvelables », engagements sur la déforestation, l'huile de palme, le sourcing durable et la chimie verte) ont été intégrées dans l'analyse (voir la section « L'Oréal » de notre rapport, pages ...). Par contre, nous avons également noté l'absence d'objectif chiffré de réduction des gaz à effet de serre sur ces différents éléments (l'Oréal, document de référence 2014)</p>

	<p>Depuis 2007, nous avons conduit de nombreux projets de sourcing durable, par exemple : huile d'Argan au Maroc, beurre de Karité au Burkina Faso, huile de Pracaxi au Brésil, son de quinoa en Bolivie.</p> <p>2 - Le développement de la chimie verte (transformation selon des procédés éco-respectueux), d'autre part.</p> <p>20% en nombre de nos MP sont produites via un procédé éco-respectueux. Le proxylane a été le premier actif cosmétique développé selon les principes de la chimie verte (cf article joint de Chimex).</p>	
<b>Emissions de l'entreprise au regard des objectifs européens</b>		
Emissions de gaz à effet de serre - Scope 1&2 (en tonnes équivalent CO2)	Ces chiffres sont bien ceux qui ont été publiés chaque année. (Pour info, certains peuvent être légèrement réactualisés au fil des ans pour tenir compte des corrections effectuées par les sites, toujours dans le sens de la plus grande précision / transparence). Le chiffre ajouté dans le tableau (175 526 teq CO2 en 2010 pour le scope 1 & 2) était manquant.	Le chiffre communiqué pour 2010 a été intégré dans l'analyse
Les activités en amont et en aval de l'entreprise génèrent l'essentiel des émissions de gaz à effet de serre évaluées sur son périmètre global (depuis l'extraction de matières premières jusqu'à la fin de vie des produits)	Je comprends que ce sont les objectifs liés à Kyoto pour les entreprises de construction, chimie, ... entreprises ayant un fort impact carbone – c'est la bonne interprétation? Nous ne sommes pas concernés par ces objectifs. Nous avons pris des engagements volontaires.	Notre analyse est basée sur le principe que les grands groupes sponsors de la COP 21, se présentant comme acteurs exemplaires en matière de climat, devraient a minima se conformer aux objectifs de réduction des émissions carbone fixés par l'Union européenne, quel que soit leur secteur d'activité - qu'il soit couvert par des dispositions spécifiques du protocole de Kyoto ou non. (voir la présentation des principes d'évaluation dans notre rapport pages ...).

## H. LVMH

### Transparence des déclarations

Indicateur	Oui	Non	Source	Commentaires
<b>1. Accessibilité (principe « transparency » du GHG Protocol)</b>	x			
Il existe au moins une déclaration des émissions de gaz à effet de serre hors document de référence	x		<ul style="list-style-type: none"> <li>LVMH, Document de référence et rapport financier annuel 2014</li> <li>LVMH, Rapport Environnement 2014</li> </ul>	En plus de son document de référence, LVMH publie chaque année un « rapport environnement » complet.
Cette déclaration est accessible au grand public (via un moteur de recherche avec les mots clés suivant : [nom du groupe] + [émissions CO2 / émissions GES / émission carbone], ou à moins de 3 clics en partant de la page d'accueil de leur site institutionnel)	x		<a href="http://www.lvmh.fr/groupe/engagements/environnement/">http://www.lvmh.fr/groupe/engagements/environnement/</a> consulté le 06/11/2015	Le rapport environnemental est accessible depuis la page d'accueil du site du groupe et apparait dans les premiers résultats via les moteurs de recherche.
Le groupe a répondu favorablement à nos demandes d'informations (envoi de mails ou contact via une plate-forme dédiée mise en place par l'entreprise quand elle existe)		x		L'entreprise n'a pas donné suite à nos demandes d'informations complémentaires.
<b>2. Définition de la méthodologie et du périmètre (principes « completeness » &amp; « relevance » du GHG Protocol)</b>	x			
Périmètre géographique et scope sont précisés et les activités exclues sont explicitées	x		<ul style="list-style-type: none"> <li>LVMH, Document de référence et rapport financier annuel 2014, p.88</li> <li>LVMH, Rapport Environnement 2014, p.65 à 67</li> </ul>	Les périmètres sont indiqués de manière détaillée dans le document de référence et dans le rapport environnement, y compris les activités et entités exclues du périmètre.
Les émissions sont détaillées par, scope, métiers et par poste d'émission		x	<ul style="list-style-type: none"> <li>LVMH, Document de référence et rapport financier annuel 2014</li> <li>LVMH, Rapport Environnement 2014</li> </ul>	Les émissions carbone sont détaillées par groupe d'activité ; par contre, nous n'avons pu trouver aucune information sur les principaux postes/sources d'émission (production, éclairage magasins...).
Les déclarations (scope 1+2) couvrent la majorité du périmètre de l'entreprise	x		<ul style="list-style-type: none"> <li>LVMH, Document de référence et rapport financier annuel 2014, p.88 &amp; 100</li> <li>LVMH, Rapport Environnement 2014, p.48</li> </ul>	Les déclarations d'émissions couvrent le périmètre consolidé, à savoir la Société ainsi que ses filiales avec les limites suivantes : 223 sites (production/entrepôt/administratif) sur un total de 264, et 62% des surfaces de vente. Les émissions des activités exclues du périmètre sont estimées chaque année et indiquées en supplément des émissions déclarées.

3. Cohérence et pertinence des déclarations (principes « consistency » & « accuracy » du GHG Protocol)	x			
Les chiffres annoncés sont les même dans les différents supports de déclarations	x		<ul style="list-style-type: none"> <li>• LVMH, Document de référence et rapport financier annuel 2014</li> <li>• LVMH, Rapport Environnement 2014</li> </ul>	Les informations sont cohérentes entre les différents supports.
Les déclarations d'émissions sont compilées pro forma sur au moins 3 ans	x		LVMH, Rapport Environnement 2014, p.48	LVMH publie des déclarations d'émissions de gaz à effet en vis-à-vis des trois années précédentes
Les déclarations d'émissions sont disponibles en valeur absolue	x		LVMH, Rapport Environnement 2014, p.48	Les déclarations d'émissions sont publiées en valeur absolue
Les déclarations en valeurs absolues et relatives sont cohérentes	x		LVMH, Rapport Environnement 2014, p.48	Les déclarations en valeur absolue et relative sont cohérentes

Prise en compte des émissions par filières (depuis les matières premières jusqu'à la fin de vie des produits) et actions mises en œuvre

→ 4 niveaux d'engagement possibles (voir ci-dessous) : une seule notation globale par entreprise

Indicateur	Notation	Source	Commentaires
<p>1. L'entreprise n'évalue pas ses « hot spots » d'émissions sur ses filières ou l'entreprise engage des actions ponctuelles, mais pas sur les hot spots pourtant évalués par les études sectorielles existantes</p>	X	<ul style="list-style-type: none"> <li>• LVMH, Document de référence et rapport financier annuel 2014, p.96 &amp; 97</li> <li>• LVMH, Rapport Environnement 2014, p.37 à 55</li> <li>• WRAP, Valuing our Clothes, 2012</li> <li>• Ademe-IFV, Comptabilisation des émissions de GES filière vini-viticole, 2010</li> <li>• IFV, Empreinte Carbone de la Champagne, 2013</li> <li>• IFV, Bilan Carbone de la vigne à la bouteille, 2008</li> <li>• BASF, Carbon Footprint of leather, 2014</li> <li>• L'Oréal, GRI Report 2014, Environment section, p.30</li> <li>• Kering, Environment Profit &amp; Loss 2014, p. 6 &amp; 7</li> </ul>	<p>Sur la base d'études sectorielles disponibles et des estimations réalisées par d'autres groupes du même secteur (voir ci-contre), les émissions générées en amont et en aval du groupe LVMH peuvent être estimées à plus de 80% de son empreinte carbone globale.</p> <p>Sur ce total, les seules quantifications d'émissions que nous avons relevées dans le document de référence de l'entreprise concernent le transport, depuis ses principaux fournisseurs directs (amont) jusqu'à ses magasins (aval).</p> <p>Nous n'avons trouvé que très peu d'éléments relatifs aux actions de LVMH pour réduire l'impact de ses approvisionnements (sans mention ni chiffrage de l'enjeu climat associé) : fibres naturelles et synthétiques dans le secteur textile, intrants chimiques dans la viticulture, élevage pour la production du cuir et ingrédients naturels et artificiels rentrant dans la composition des cosmétiques.</p> <p>Quant à l'usage et la fin de vie des produits, le groupe évoque certes les enjeux liés aux emballages, mais nous n'avons pas identifié de référence à l'enjeu climatique dans la partie du rapport correspondante.</p> <p>Le groupe LVMH a engagé des actions sur les transports en amont (liés à ses fournisseurs directs) et en aval. Nous n'avons pas identifié de stratégie plus globale, ni d'éventuelles actions ponctuelles, sur ses approvisionnements ou sur l'usage de ses produits.</p>
<p>2. L'entreprise engage le long de ses filières des actions ponctuelles sur les « hot spots » d'émissions identifiés et/ou quantifiés par les études sectorielles disponibles ou l'entreprise quantifie ses émissions de gaz à effet de serre de manière complète depuis l'amont jusqu'à l'aval de ses filières (mais sans engager d'action)</p>			
<p>3. L'entreprise quantifie ses émissions de gaz à effet de serre de manière complète depuis l'amont jusqu'à l'aval de ses filières et engage des actions ponctuelles sur les principaux « hot spots » d'émissions qu'elle a évalués</p>			
<p>4. L'entreprise évalue ses émissions de gaz à effet de serre de manière complète depuis l'amont jusqu'à l'aval de ses filières et engage une stratégie d'ensemble sur ses hot spots sur son périmètre global (depuis les matières premières jusqu'à la fin de vie des produits) en fixant des objectifs chiffrés pour chacun, et en évaluant et publiant chaque année les résultats atteints</p>			

Emissions de chaque groupe au regard des objectifs de réduction fixés par l'Union européenne à horizon 2020

	2010	2011	2012	2013	2014	2010 Vs 2014
<b>Objectifs européens</b>		-1%	-1%	-1%	-1%	-3,94 %
Emissions de gaz à effet de serre - Scope 1&2 (en tonnes équivalent CO2)	304 782	313 436	347 515	358 914	372 644	
Variation des émissions de l'entreprise - Scope 1&2 (%)		+3%	+11%	+3%	+4%	+22%
Emissions de gaz à effet de serre - Scope 3 (en tonnes équivalent CO2)	249 573	327 327	251 984	323 183	363 343	
Variation des émissions de l'entreprise - Scope 3 (%)		+31%	-23%	+28%	+12%	+46%
Emissions de gaz à effet de serre – estimation filière (en tonnes équivalent CO2)					3 500 000	
Variation des émissions de l'entreprise - estimation filière (%)						

	Résultat	Source	Commentaires
L'entreprise atteint l'objectif sur les scope 1 et 2	non	LVMH, Document de référence et rapport financier annuel 2014, 2013, 2012, 2011 & 2010	Les émissions générées par les activités du groupe LVMH sont en augmentation constante depuis 2010, et ne sont donc pas du tout en ligne avec les objectifs de réduction adoptés au sein de l'UE.
<u>Les activités de l'entreprise</u> (scopes 1 et 2) génèrent l'essentiel des émissions de gaz à effet de serre évaluées sur son périmètre global (depuis l'extraction de matières premières jusqu'à la fin de vie des produits)	non	<ul style="list-style-type: none"> <li>WRAP, Valuing our Clothes, 2012</li> <li>Ademe-IFV, Comptabilisation des émissions de GES filière vini-viticole, 2010</li> </ul>	Sur la base d'études sectorielles disponibles et des estimations réalisées par d'autres groupes du même secteur (voir ci-contre), les émissions générées en amont et en aval du groupe LVMH peuvent être estimées à plus de 80% de son empreinte carbone globale. Les déclarations que nous avons relevées sur ce périmètre ne concernent que les transports (soit environ 10% de l'empreinte carbone globale estimée du groupe) et laissent de côté les deux tiers au moins des émissions amont et aval.
<u>Les activités en amont et en aval de l'entreprise</u> génèrent l'essentiel des émissions de gaz à effet de serre évaluées sur son périmètre global (depuis l'extraction de matières premières jusqu'à la fin de vie des produits)	oui	<ul style="list-style-type: none"> <li>IFV, Empreinte Carbone de la Champagne, 2013</li> <li>IFV, Bilan Carbone de la vigne à la bouteille, 2008</li> <li>BASF, Carbon Footprint of leather, 2014</li> <li>L'Oréal, GRI Report 2014, Environment section, p.30</li> <li>Kering, Environment Profit &amp; Loss 2014, p. 6 &amp; 7</li> </ul>	
L'entreprise atteint les objectifs européens de réduction des émissions de gaz à effet de serre sur la totalité de son périmètre (depuis l'extraction de matières premières jusqu'à la fin de vie des produits)	non	LVMH, Document de référence et rapport financier annuel 2014, 2013, 2012, 2011 & 2010	Les émissions amont et aval déclarées par LVMH connaissent une croissance à deux chiffres depuis 2012, beaucoup plus importante que celle directement liée à ses activités. L'entreprise ne remplit donc pas les objectifs européens.

## I. MICHELIN

### Transparence des déclarations

Indicateur	Oui	Non	Source	Commentaires
<b>1. Accessibilité (principe « transparency » du GHG Protocol)</b>	x			
Il existe au moins une déclaration des émissions de gaz à effet de serre hors document de référence	x		http://www.michelin.com/fre/developpement-durable/responsabilite-sociale-entreprises/performance-environnementale#consulté le 04/11/2015	Les émissions de Michelin figurent dans un tableau récapitulatif directement accessible sur leur site web.
Cette déclaration est accessible au grand public (via un moteur de recherche avec les mots clés suivant : [nom du groupe] + [émissions CO2 / émissions GES / émission carbone], ou à moins de 3 clics en partant de la page d'accueil de leur site institutionnel)	x			Ce tableau est accessible par une requête « émissions CO2 michelin » sur Google.
Le groupe a répondu favorablement à nos demandes d'informations (envoi de mails ou contact via une plate-forme dédiée mise en place par l'entreprise quand elle existe)		x		L'entreprise n'a pas donné suite à nos demandes d'informations complémentaires.
<b>2. Définition de la méthodologie et du périmètre (principes « completeness » &amp; « relevance » du GHG Protocol)</b>		x		
Périmètre géographique et scope sont précisés et les activités exclues sont explicitées		x	Michelin, Document de référence et rapport financier annuel 2014, p.193	Le périmètre est le même que celui utilisé pour les informations financières (société + filiales), sans plus d'information (notamment concernant les activités éventuellement exclues)
Les émissions sont détaillées par, scope, métiers et par poste d'émission		x	Michelin, Document de référence et rapport financier annuel 2014, p.182, 184 & 185	Nous n'avons pas trouvé de détails sur les émissions de Gaz à Effet de Serre par périmètre géographique ni activité, seulement par source d'émission (vapeur, électricité...).
Les déclarations (scope 1+2) couvrent la majorité du périmètre de l'entreprise	x		Michelin, Document de référence et rapport financier annuel 2014, p.193	Le périmètre est le même que celui utilisé pour les informations financières (société + filiales).

3. Cohérence et pertinence des déclarations (principes « consistency » & « accuracy » du GHG Protocol)		x		
Les chiffres annoncés sont les même dans les différents supports de déclarations	x		Michelin, Document de référence et rapport financier annuel 2014, p.181-182 & 184-185	Les déclarations sont difficilement comparables d'une année sur l'autre sans traitement des données, puisqu'il faut disposer de la quantité annuelle de pneus produits pour calculer le total des émissions de gaz à effet de serre.
Les déclarations d'émissions sont compilées pro forma sur au moins 3 ans		x	Michelin, Document de référence et rapport financier annuel 2014, p.181 Michelin, Document de référence et rapport financier annuel 2014	Les chiffres en valeur relative (par quantité produite) sont comparés sur plusieurs années (depuis 2010), mais pas les émissions en valeur absolue.
Les déclarations d'émissions sont disponibles en valeur absolue		x	Michelin, Document de référence et rapport financier annuel 2014, p.181 Michelin, Document de référence et rapport financier annuel 2014	Un seul chiffre est déclaré en valeur absolue (en tonnes équivalent CO2) dans le document de référence, alors que partout ailleurs, les émissions sont déclarées en valeur relative (en tonnes équivalent CO2 par tonne de pneus produits).
Les déclarations en valeurs absolues et relatives sont cohérentes		x	Ibid	N'ayant pas trouvé de données sur les tonnes de pneus produits chaque année par Michelin, nous n'avons pas pu vérifier la cohérence entre les émissions déclarées en valeur absolue et en valeur relative.



Prise en compte des émissions par filières (depuis les matières premières jusqu'à la fin de vie des produits) et actions mises en œuvre

→ 4 niveaux d'engagement possibles (voir ci-dessous) : une seule notation globale par entreprise

Indicateur	Notation	Source	Commentaires
1. L'entreprise n'évalue pas ses « hot spots » d'émissions sur ses filières ou l'entreprise engage des actions ponctuelles, mais pas sur les hot spots pourtant évalués par les études sectorielles existantes			
2. L'entreprise engage le long de ses filières des actions ponctuelles sur les « hot spots » d'émissions identifiés et/ou quantifiés par les études sectorielles disponibles ou l'entreprise quantifie ses émissions de gaz à effet de serre de manière complète depuis l'amont jusqu'à l'aval de ses filières (mais sans engager d'action)			
3. L'entreprise quantifie ses émissions de gaz à effet de serre de manière complète depuis l'amont jusqu'à l'aval de ses filières et engage des actions ponctuelles sur les principaux « hot spots » d'émissions qu'elle a évalués	X	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Michelin, Document de référence et rapport financier annuel 2014, p.14, 19, 175-178, 186-191</li> <li>• Michelin, Rapport d'Activité et de Développement Durable 2014, p.41</li> </ul>	<p>Michelin a conduit des analyses de cycle de vie qui lui permettent de connaître ses principales sources d'émission en aval, et a mis en place des actions associées. Sur l'usage, Michelin se donne pour objectif d'améliorer la performance de ses pneus de 10% en 2020 par rapport à 2010 (par progrès technique et réduction de l'utilisation de matières premières). Sur la fin de vie, Michelin est impliqué dans les filières de recyclage et l'amélioration du taux de réutilisation des pneus.</p> <p>Concernant l'amont de ses filières, Michelin a l'objectif d'évaluer ses 400 fournisseurs dans le domaine du développement durable (Ambitions PRM 2020). Cependant, nous n'avons pas pu identifier de point particulier associé aux émissions de gaz à effet de serre dans ses principes d'achats. Un travail spécifique est mené par l'entreprise sur sa logistique et sur le développement de matériaux biosourcés comme substitut aux dérivés du pétrole, mais nous n'avons trouvé aucun résultat chiffré de cette politique. Nous n'avons pas non plus pu savoir si le groupe avait identifié les principales sources d'émissions sur ses chaînes d'approvisionnement (caoutchouc, fibres synthétiques, acier...). Il indique seulement travailler à réduire sa consommation de matières premières afin d'améliorer son efficacité. Son action sur le caoutchouc vise essentiellement à améliorer les rendements et protéger la biodiversité.</p> <p>Si Michelin semble avoir développé une stratégie pertinente sur l'aval, cette dernière manque encore de clarté pour un public non expert ; quant à l'amont, nous n'avons pas trouvé d'élément de stratégie en lien avec l'enjeu climatique.</p>
4. L'entreprise évalue ses émissions de gaz à effet de serre de manière complète depuis l'amont jusqu'à l'aval de ses filières et engage une stratégie d'ensemble sur ses hot spots sur son périmètre global (depuis les matières premières jusqu'à la fin de vie des produits) en fixant des objectifs chiffrés pour chacun, et en évaluant et publiant chaque année les résultats atteints			

Emissions de chaque groupe au regard des objectifs de réduction fixés par l'Union européenne à horizon 2020

	2010	2011	2012	2013	2014	2010 Vs 2014
<b>Objectifs européens</b>		-1%	-1%	-1%	-1%	-3,94 %
Emissions de gaz à effet de serre - Scope 1&2 (en tonnes équivalent CO2)	4 068 000	4 012 000	3 763 000	3 799 000	3 697 000	
Variation des émissions de l'entreprise - Scope 1&2 (%)		-1%	-6%	+1%	-3%	-9%
Emissions de gaz à effet de serre - Scope 3 (en tonnes équivalent CO2)						
Variation des émissions de l'entreprise - Scope 3 (%)						
Emissions de gaz à effet de serre – estimation filière (en tonnes équivalent CO2)					120 000 000	
Variation des émissions de l'entreprise - estimation filière (%)						

	Résultat	Source	Commentaires
L'entreprise atteint l'objectif sur les scope 1 et 2	oui	Michelin, Document de référence et rapport financier annuel 2014, 2013, 2012, 2011 & 2010	Les déclarations d'émissions de GES de Michelin sur ses scopes 1 et 2 sont en ligne avec l'objectif de réduction de l'Union européenne (mais représentent une part très minoritaire de son empreinte carbone globale : environ 3%)
<u>Les activités de l'entreprise</u> (scopes 1 et 2) génèrent l'essentiel des émissions de gaz à effet de serre évaluées sur son périmètre global (depuis l'extraction de matières premières jusqu'à la fin de vie des produits)	non	Michelin, Document de référence et rapport financier annuel 2014, p.178	Michelin a conduit des analyses de cycle de vie des pneumatiques qui lui ont permis d'identifier le fait que la majeure partie des impacts environnementaux (92%) est générée durant la phase d'usage des pneus.
<u>Les activités en amont et en aval de l'entreprise</u> génèrent l'essentiel des émissions de gaz à effet de serre évaluées sur son périmètre global (depuis l'extraction de matières premières jusqu'à la fin de vie des produits)	oui		
L'entreprise atteint les objectifs européens de réduction des émissions de gaz à effet de serre sur la totalité de son périmètre (depuis l'extraction de matières premières jusqu'à la fin de vie des produits)	non	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Michelin, Document de référence et rapport financier annuel 2014, p.19</li> <li>• The Japan Automobile Tyre Manufacturers Association, LCA Calculation Guidelines, 2012</li> <li>• BLIC, Life cycle assessment of an average European car tyre, 2001</li> <li>• EPA, Life Cycle of Tires in WARM, 2015</li> </ul>	Michelin déclare que l'amélioration de la performance de ses pneus permettra d'éviter l'émission d'environ 8 millions de tonnes équivalent CO2 entre 2010 et 2020 (grâce à la performance accrue de ses pneus qui permet une baisse de consommation des véhicules) et qu'il est en ligne avec ces objectifs. Ramené à une base annuelle, cela représente une réduction de 800 000 teq CO2, sachant que les ventes de pneus de Michelin ont globalement stagné depuis 2010. Sur la base des méta-études disponibles, on peut estimer que la quantité d'émissions évitées a permis de réduire de 3% au maximum l'empreinte globale du groupe sur cette période, ce qui reste en-deçà de l'objectif défini par l'UE. De plus, nous n'avons pas trouvé d'informations permettant de savoir si ces données sont mesurées en condition réelles d'utilisation et donc de confirmer cette estimation.

## J. RENAULT

### Transparence des déclarations

Indicateur	Oui	Non	Source	Commentaires
<b>1. Accessibilité (principe « transparency » du GHG Protocol)</b>		x		
Il existe au moins une déclaration des émissions de gaz à effet de serre hors document de référence	x		<ul style="list-style-type: none"> <li>Renault, Document de référence et rapport financier annuel 2014, p.157</li> <li>Renault, Rapport annuel 2014, p.81</li> </ul>	Au-delà de son document de référence, le groupe Renault déclare ses émissions de Gaz à Effet de Serre dans son rapport annuel d'activité.
Cette déclaration est accessible au grand public (via un moteur de recherche avec les mots clés suivant : [nom du groupe] + [émissions CO2 / émissions GES / émission carbone], ou à moins de 3 clics en partant de la page d'accueil de leur site institutionnel)		x	<a href="https://rapport-annuel.group.renault.com/fr">https://rapport-annuel.group.renault.com/fr</a> consulté le 05/11/2015	Ce dernier est accessible directement sur le site du groupe, mais reste très détaillé et technique pour un œil non expert.
Le groupe a répondu favorablement à nos demandes d'informations (envoi de mails ou contact via une plate-forme dédiée mise en place par l'entreprise quand elle existe)		x		L'entreprise n'a pas donné suite à nos demandes d'informations complémentaires.
<b>2. Définition de la méthodologie et du périmètre (principes « completeness » &amp; « relevance » du GHG Protocol)</b>	x			
Périmètre géographique et scope sont précisés et les activités exclues sont explicitées	x		Renault, Document de référence et rapport financier annuel 2014, p.157	Les périmètres géographiques et les scopes sont précisés en détail.
Les émissions sont détaillées par, scope, métiers et par poste d'émission	x		Renault, Document de référence et rapport financier annuel 2014, p.151, 157 & 188-190	Les émissions sont quantifiées par scope, par activité, par source d'émission et par zone géographique.
Les déclarations (scope 1+2) couvrent la majorité du périmètre de l'entreprise	x		Renault, Document de référence et rapport financier annuel 2014, p.157	Les déclarations couvrent la quasi-totalité des activités de l'entreprise (ensemble des sites de fabrication et des principaux sites logistiques, tertiaires et d'ingénierie hors établissements du réseau commercial RRG)
<b>3. Cohérence et pertinence des déclarations (principes « consistency » &amp; « accuracy » du GHG Protocol)</b>	x			
Les chiffres annoncés sont les même dans les différents supports de déclarations	x		Renault, Document de référence et rapport financier annuel 2014, p.157 Renault, Rapport annuel 2014, p.81	Les chiffres se recoupent entre les différents supports de déclaration

Les déclarations d'émissions sont compilées pro forma sur au moins 3 ans	x		Renault, Document de référence et rapport financier annuel 2014, p.157	Les chiffres sont compilés depuis 2010.
Les déclarations d'émissions sont disponibles en valeur absolue	x		Renault, Document de référence et rapport financier annuel 2014, p.157	Les chiffres sont exprimés en valeur absolue.
Les déclarations en valeurs absolues et relatives sont cohérentes	x		Renault, Document de référence et rapport financier annuel 2014, p.155 & 157	Les émissions de gaz à effet de serre déclarées en valeur absolue et relative sont cohérentes.

Prise en compte des émissions par filières (depuis les matières premières jusqu'à la fin de vie des produits) et actions mises en œuvre  
 → 4 niveaux d'engagement possibles (voir ci-dessous) : une seule notation globale par entreprise

Indicateur	Notation	Source	Commentaires
1. L'entreprise n'évalue pas ses « hot spots » d'émissions sur ses filières ou l'entreprise engage des actions ponctuelles, mais pas sur les hot spots pourtant évalués par les études sectorielles existantes			
2. L'entreprise engage le long de ses filières des actions ponctuelles sur les « hot spots » d'émissions identifiés et/ou quantifiés par les études sectorielles disponibles ou l'entreprise quantifie ses émissions de gaz à effet de serre de manière complète depuis l'amont jusqu'à l'aval de ses filières (mais sans engager d'action)			
3. L'entreprise quantifie ses émissions de gaz à effet de serre de manière complète depuis l'amont jusqu'à l'aval de ses filières et engage des actions ponctuelles sur les principaux « hot spots » d'émissions qu'elle a évalués	X	Renault, Document de référence et rapport financier annuel 2014, p.155, 158-164	Depuis 2004, Renault mesure son impact sur la base d'analyses du cycle de vie de ses véhicules de l'extraction des matières premières jusqu'à la fin de vie des produits (en 2014, plus de 85% des ventes mondiales de véhicules du groupe ont été analysés - marques Renault, Dacia et RSM). Les méthodologies utilisées ont été reconnues conformes aux normes ISO 14000 par un panel indépendant. Sur la base de ces analyses, une stratégie a été définie pour agir aux différents maillons des chaînes amont et aval de Renault et réduire l'empreinte environnementale globale de l'entreprise (dont les émissions de gaz à effet de serre) : matières premières utilisées (volume, taux de recyclage), écoconception des produits (réemploi, remanufacturing), fin de vie des véhicules (réparation, collecte et recyclage aval), réduction des émissions par kilomètre des véhicules (moteurs, pneus, freinage) et usage de ces derniers (instruments de bord pour diminuer les consommations, formation à l'écoconduite). Cependant, nous n'avons pas pu accéder à tous les résultats des analyses de cycle de vie, ni à leur évolution dans le temps. En dehors d'un objectif global, nous n'avons pas non plus pu trouver des éléments plus précis sur impacts obtenus/attendus de chacun des aspects de la stratégie de Renault en termes de réduction d'émissions carbone.
4. L'entreprise évalue ses émissions de gaz à effet de serre de manière complète depuis l'amont jusqu'à l'aval de ses filières et engage une stratégie d'ensemble sur ses hot spots sur son périmètre global (depuis les matières premières jusqu'à la fin de vie des produits) en fixant des objectifs chiffrés pour chacun, et en évaluant et publiant chaque année les résultats atteints			

Emissions de chaque groupe au regard des objectifs de réduction fixés par l'Union européenne à horizon 2020

	2010	2011	2012	2013	2014	2010 Vs 2014
<b>Objectifs européens</b>			-1%	-1%	-1%	-3,94 %
Emissions de gaz à effet de serre - Scope 1&2 (en tonnes équivalent CO2)	1 251 518	1 191 009	1 193 244	1 224 966	1 174 065	
Variation des émissions de l'entreprise - Scope 1&2 (%)		-4.83%	+0.19%	+2.66%	-4,16%	-6,19%
Emissions de gaz à effet de serre - Scope 3 (en tonnes équivalent CO2)						
Variation des émissions de l'entreprise - Scope 3 (%)						
Emissions de gaz à effet de serre – estimation filière (en tonnes équivalent CO2)	83 271 662				72 964 421	
Variation des émissions de l'entreprise - estimation filière (%)						-12,4%

	Résultat	Source	Commentaires
L'entreprise atteint l'objectif sur les scope 1 et 2	oui	Renault, Document de référence et rapport financier annuel 2014, p.157	Renault parvient à se conformer à l'objectif européen de réduction des émissions de gaz à effet de serre sur ses scopes 1 et 2.
<u>Les activités de l'entreprise</u> (scopes 1 et 2) génèrent l'essentiel des émissions de gaz à effet de serre évaluées sur son périmètre global (depuis l'extraction de matières premières jusqu'à la fin de vie des produits)	non	<ul style="list-style-type: none"> <li>Renault, Document de référence et rapport financier annuel 2014, p.155</li> </ul>	Renault publie dans son document de référence son empreinte carbone globale par véhicule en 2010 et 2014, calculée sur la base des analyses de cycle de vie que l'entreprise conduit sur ses véhicules.
<u>Les activités en amont et en aval de l'entreprise</u> génèrent l'essentiel des émissions de gaz à effet de serre évaluées sur son périmètre global (depuis l'extraction de matières premières jusqu'à la fin de vie des produits)	oui		Les émissions liées aux usines et à la logistique est inférieure à 3% de l'empreinte carbone globale depuis l'extraction de matières premières jusqu'à la fin de vie des véhicules.
L'entreprise atteint les objectifs européens de réduction des émissions de gaz à effet de serre sur la totalité de son périmètre (depuis l'extraction de matières premières jusqu'à la fin de vie des produits)	non	<ul style="list-style-type: none"> <li>Renault, Document de référence et rapport financier annuel 2014, p.155</li> <li>Transport &amp; Environnement, Mind the Gap, 2015, p.9</li> </ul>	On observe entre 2010 et 2014 une baisse significative de l'ordre de 12% des émissions carbone totales générées par Renault depuis l'extraction de matières premières jusqu'à la fin de vie des véhicules. Cependant, l'ONG Transport & Environnement a montré dans son bilan 2015 que les émissions réelles des moteurs de Renault sont substantiellement supérieures à celles que l'entreprise affiche, de l'ordre de 35% (chiffre dans la moyenne des grands constructeurs étudiés). Nous avons donc considéré ne pas pouvoir contrevérifier l'empreinte carbone estimée par Renault en l'état.

## Réponse entreprise

Indicateur concerné	Commentaire entreprise	Prise en compte pour l'étude
<b>Transparence des déclarations</b>		
<p>3. Accessibilité Il existe au moins une déclaration des émissions de gaz à effet de serre hors document de référence Cette déclaration est accessible au grand public</p>	<p>En complément de cette information détaillé jugée trop technique pour le grand public [ndlr : publiée dans le document de référence et le rapport annuel d'activité du groupe] nous vous signalons l'existence de deux vidéos accessibles sur Youtube et ressortant parmi les premiers résultats d'une recherche « Renault + empreinte carbone » (ou Renault + carbon footprint pour les versions anglaises) ou même « Renault + carbone sur Google par exemple, et visant à présenter , de façon moins détaillée mais plus accessible au grand public, l'engagement du groupe Renault en matière de réduction de son empreinte carbone, ainsi que les résultats obtenus par type d'émissions : usage du véhicule, fabrication, logistique, déplacements du personnel, informatique... - Version française 2014 (résultats 2010-2013) : <a href="https://www.youtube.com/watch?v=kMzwY0_96MU">https://www.youtube.com/watch?v=kMzwY0_96MU</a> - Mise à jour 2015 VF (résultats 2010-2014) : <a href="https://www.youtube.com/watch?v=Jtu_oRCptfs">https://www.youtube.com/watch?v=Jtu_oRCptfs</a></p>	<p>Ces éléments ont été intégrés dans la fiche d'analyse du groupe (voir la section « Renault » de notre rapport, pages ...). Si l'entreprise a publié de courtes vidéos facilement accessibles par internet qui expliquent de manière pédagogique son impact carbone, elle n'y indique pas ses émissions de gaz à effet de serre en valeur absolue, seulement la quantité d'émissions évitées, ce qui ne permet pas de les mettre en perspective de son activité plus globale.</p>
<b>Prise en compte des émissions filières</b>		
<p>3. L'entreprise quantifie ses émissions de gaz à effet de serre de manière complète depuis l'amont jusqu'à l'aval de ses filières et engage des actions ponctuelles sur les principaux « hot spots » d'émissions qu'elle a évalués</p>	<p>Nous réalisons des Analyses de Cycle de Vie comparatives depuis Mégane II. Nous sommes en cours de finalisation du rapport méthodologique suite à l'actualisation de notre méthodologie d'ACV en 2015 (nouvelle base de données...), et des rapports d'ACV comparatives entre Twingo III et Twingo II, Espace V et Espace IV, Kadjar et Scénic III qui sont actuellement en phase de revue critique par des experts extérieurs et indépendants selon la norme ISO14040. Nous les rendrons accessibles au public dans le courant 2016. D'autre part notre KPI (Key Performance Indicator) Empreinte Carbone et chacune des composantes entrant dans son calcul sont audités annuellement par un Organisme Tiers Indépendant (EY), dans le cadre de la loi Grenelle 2 sur le reporting RSE : Voir le Rapport de l'OTI pages 199-200 du Document de Référence 2014, « 2. Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE », « pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes (4) : note (4) en bas de la page 200 « Autres informations environnementales quantitatives » : Indicateur empreinte carbone du Groupe »</p> <p>Enfin les objectifs de réduction d'émissions de GES pour les principales sources contributrices à l'empreinte carbone du Groupe sont donnés dans le tableau des objectifs « Energie et Changement climatique » page 154 du Document de Référence avec la situation vis-à-vis de chaque objectif à fin 2014, et ces résultats à fin 2013 et fin 2014 pour chaque type de source sont présentés de façon plus grand public dans les vidéos « empreinte carbone » évoquées plus haut.</p>	<p>Renault confirme que les résultats des analyses du cycle de vie de l'ensemble de ses véhicules n'est pas disponible pour l'instant pour le grand public.</p> <p>Les éléments communiqués par Renault sur les objectifs et résultats liés à sa stratégie de réduction des émissions de gaz à effet de serre ne sont pas quantifiés en termes de réduction d'émissions (en tonnes équivalent carbone) ; seuls des objectifs intermédiaires sont publiés et un objectif général de réduction de son empreinte carbone globale dont les résultats portent potentiellement à controverse (voir section émissions de l'analyse)</p>

## Emissions de l'entreprise au regard des objectifs européens

<p>Emissions de gaz à effet de serre - Scope 1&amp;2 (en tonnes équivalent CO2)</p>	<p>L'objectif européen a été largement dépassé avec une réduction de 6,19% des émissions entre 2010 et 2014 : voir erreur relevée dans le tableau sur les émissions totales 2014 et le commentaire explicatif ci-dessous :</p> <p><i>Le graphiste du Document de Référence a commis une erreur dans les chiffres d'émissions de GES par type de source figurant à droite de la colonne 2014 dans le graphique du Document de Référence 2014 page 157 (les chiffres 14 253 et 15 359 sont compté 2 fois étant donné qu'ils sont inclus dans les chiffres 577 474 et 596 590 qui correspondent respectivement au total des émissions directes et indirectes), en revanche le total figurant au sommet de la barre est bon soit 1 174 065 tonnes, chiffre cohérent avec le total indiqué également dans le tableau détaillé des impacts par site pages 188-189 (attesté par nos Commissaires aux Comptes) et dans le Rapport Annuel 2014 page 71.</i></p>	<p>Le chiffre communiqué par Renault pour 2014 (1 174 065 teq CO2) a été intégré en remplacement de celui précédemment relevé sur le document de référence de l'entreprise (1 203 676 teq CO2).</p> <p>En conséquence, la réduction des émissions du groupe sur le scope 1 &amp; 2 passe de -3,82% à -6,14% depuis 2010. Le groupe parvient donc à se conformer aux objectifs définis par l'UE en la matière.</p> <p>L'analyse a été modifiée en conséquence : Renault atteint les objectifs européens sur son scope 1 &amp; 2 (voir la section « Renault » de notre rapport, pages ...).</p>
---	--	---